

**RAPPORT DE JURY  
DU CONCOURS DE  
PROFESSEURS DES  
ECOLES**

**ACADEMIE DE TOULOUSE  
SESSION 2006**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>RAPPORTS PAR DISCIPLINE</b> .....	<b>5</b>
<b>- Rapport sur les épreuves écrites d’admissibilité :</b> .....	<b>6</b>
<b>Français :</b> .....	<b>7</b>
Mme Brigitte QUILHOT-GESSEAUME, Inspectrice d’Académie / Inspectrice Pédagogique Régionale	
<b>Mathématiques :</b> .....	<b>10</b>
M. Jean AYMES, Inspecteur d’Académie / Inspecteur Pédagogique Régional	
<b>Histoire &amp; Géographie /Sciences Expérimentales et Technologie</b>	
<b>Histoire &amp; Géographie :</b> .....	<b>15</b>
M. Serge POUZOL, Inspecteur d’Académie / Inspecteur Pédagogique Régional	
<b>Sciences Expérimentales et Technologie :</b> .....	<b>25</b>
Mme Régine DELERIS, Inspectrice d’Académie / Inspectrice Pédagogique Régionale	
Mme Annie BOUSQUET, Inspectrice d’Académie / Inspectrice Pédagogique Régionale	
Mr Christian LEFEBVRE, Inspecteur d’Académie / Inspecteur Pédagogique Régional	
M. Michel PONCELET, Inspecteur d’Académie / Inspecteur Pédagogique Régional	
<b>- Rapport sur les épreuves orales d’admission :</b> .....	<b>32</b>
<b>1<sup>ère</sup> épreuve orale d’admission :</b> .....	<b>33</b>
M. TALBOT Laurent, Maître de conférences	
M. Jean-Yves FUVEL, Inspecteur d’Académie / Inspecteur Pédagogique Régional d’Arts plastiques	
Mme Sylvie WALCZAK, Inspectrice d’Académie / Inspectrice Pédagogique Régionale d’Education musicale	
Mme Brigitte QUILHOT-GESSEAUME, Inspectrice d’Académie / Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres	
<b>Zoom sur la première épreuve orale d’admission</b> .....	<b>48</b>
<b>Langues vivantes :</b> .....	<b>58</b>
<b>Anglais :</b> .....	<b>59</b>
M. Alain JAMBIN, Inspecteur d’Académie / Inspecteur Pédagogique Régional	
<b>Allemand :</b> .....	<b>62</b>
M. Yves CHEVILLARD, Inspecteur d’Académie / Inspecteur Pédagogique Régional	

<b>Espagnol :</b> .....	<b>66</b>
Mme Monique COSTES , Inspectrice d'Académie / Inspectrice Pédagogique Régionale	
<b>Portugais :</b> .....	<b>67</b>
Mme Réjane CUREAU, Inspectrice d'Académie / Inspectrice Pédagogique Régionale	
<b>Italien :</b> .....	<b>68</b>
Mme Margherita ORSINO, Maître de conférences	
<b>Basque :</b> .....	<b>69</b>
M. SARRAILLET, Chargé de mission d'Inspection Pédagogique	
<b>Occitan :</b> .....	<b>70</b>
M. Gilbert MERCADIER, Chargé de mission d'Inspection Pédagogique Régionale	
<b>- E.P.S. :</b> .....	<b>73</b>
<b>E.P.S. :</b> .....	<b>74</b>
M. Michel VIDECOQ, Inspecteur d'Académie / Inspecteur Pédagogique Régional	
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : ELEMENTS STATISTIQUES</b> .....	<b>78</b>
Eléments statistiques <b>C.R.P.E. Externe Public</b> .....	<b>79</b>
Eléments statistiques <b>C.R.P.E. 3<sup>ème</sup> concours Public</b> .....	<b>82</b>
Eléments statistiques <b>C.R.P.E. Externe Public spécial de et en langue régionale</b> .....	<b>85</b>
Eléments statistiques <b>C.R.P.E Externe Privé</b> .....	<b>88</b>
Eléments statistiques <b>C.R.P.E. 2<sup>nd</sup> concours Interne Privé</b> .....	<b>91</b>
<b>Répartition des notes dans la grille de notation par concours</b> .....	<b>94</b>
<b>Annexes :</b>	
Annales des sujets	
Exemples de sujets proposés aux concours.	

# INTRODUCTION

Le rapport qui suit va au cœur des épreuves avec une précision dans le détail qui sera particulièrement utile aux candidats de la session à venir. Que les rapporteurs, et plus généralement tous les membres du jury, en soient remerciés qui l'ont conçu non comme un catalogue d'indignités mais comme un recueil d'observations exigeantes et constructives. Il se ressent bien de cette conviction qui doit animer tout enseignant que chaque élève est perfectible, que toute situation d'apprentissage peut être source de progrès.

La plupart des comptes rendus mettent en avant la qualité de l'organisation des concours. Elle garantit l'objectivité des épreuves et leur déroulement serein : notre reconnaissance à tous ceux qui y contribuent, et particulièrement aux services académiques.

Des différents rapports se dégagent quelques lignes de force :

1 – prendre part au concours de recrutement de professeurs des écoles, c'est s'engager dans un réel projet professionnel. Chaque épreuve permet de mesurer l'intérêt que porte le candidat à l'éducation des jeunes ainsi qu'aux missions du système éducatif. Le métier de professeur des écoles est un métier difficile vers lequel on ne saurait s'orienter par défaut.

2 – le professeur des écoles est un enseignant polyvalent. Le contenu des épreuves traduit ce caractère qui persiste dans la nouvelle forme du concours. Tout candidat peut donc prétendre à la réussite à la condition d'abord d'élargir sa formation d'origine, mais aussi de resituer chaque discipline enseignée à l'école dans un point de vue d'ensemble sur les compétences de base que l'élève doit acquérir. Il devra donc connaître précisément les objectifs et les programmes de l'école primaire et il aura de plus une bonne maîtrise des modalités de construction des apprentissages fondamentaux qui traversent les différents champs disciplinaires.

3 – cette polyvalence requiert des compétences minimales dans les disciplines enseignées à l'école, ce qui implique une approche maîtrisée des méthodes de raisonnement mises en œuvre dans chacune d'entre elles. Rigueur de la pensée, construction de l'écrit, clarté de l'exposé, précision de l'expression doivent l'attester aux yeux du jury. Les savoirs acquis importent mais comptent aussi les méthodes de travail intellectuel et l'ouverture d'esprit des candidats si précieuses pour conduire la formation des enfants.

Bonne lecture et à tous meilleurs vœux de réussite !

Pour le Recteur d'académie,  
chancelier des universités,  
président du jury,  
le premier vice-président  
Patrick BOULANGER

# **RAPPORTS PAR DISCIPLINE**

***RAPPORTS SUR LES EPREUVES  
ECRITES D'ADMISSIBILITE***

# FRANÇAIS

Session 2006	Nombre de copies corrigées	Nombre de copies ayant obtenu une note éliminatoire	Nombre de copies ayant une note $\geq 8$ et $< 10$	Nombre de copies ayant une note $\geq 10$ et $< 14$	Moyenne des copies de français
Concours externe public	2566	406	553	790	8.72
Concours externe public langue régionale	25	3	5	8	8.28
3 <sup>e</sup> concours public	85	27	15	17	7.33
Concours externe privé	211	30	51	67	9.03
2 <sup>d</sup> concours interne privé	15	7	2	0	5.50

Le sujet de cette session 2006 invitait à réfléchir à la lecture des textes littéraires. Les trois textes de la synthèse, dus à des auteurs connus et constituant des repères fondamentaux dans ce domaine, ne posaient pas de problème majeur. Ils introduisaient à une réflexion connue par les candidats. Dès lors, on regrette que le plaisir du texte, la distanciation du lecteur, l'intensité de la vie rendue sensible par la lecture, aient été rarement extraits des textes et mis en évidence. Dans une très grande majorité, les copies sont sérieuses et l'épreuve globalement bien préparée. On constate cependant un manque de recul critique et de réflexion personnelle. Le traitement du sujet et la langue employée reflètent trop souvent une uniformité de pensée, même s'il n'échappe pas au jury que les candidats se situent en amont de l'expérience professionnelle.

Pour commencer, trois remarques d'ordre général que l'on souhaiterait ne plus avoir à faire.

- La gestion du temps pose toujours problème. Beaucoup de copies accusent un net épuisement au fil des pages, un traitement de plus en plus superficiel qui ne peut que leur nuire et laisser une impression finale négative. Or on attend des candidats qu'ils traitent avec le même soin toutes les questions.
- La présentation de la copie. On regrette de devoir rappeler une règle simple de la communication différée que constitue un devoir : respecter une qualité de graphie et une présentation propre qui autorisent une lecture aisée.
- On constate enfin, de manière récurrente, l'absence de maîtrise du français des candidats (orthographe, syntaxe, mais aussi lexique pauvre, langue parfois relâchée). Ceci est inquiétant de la part de futurs enseignants qui semblent manquer de lucidité à l'égard de la finalité professionnelle du concours. Cet aspect des copies a été sévèrement pénalisé.

## La synthèse

La majorité des devoirs maîtrise la méthode. La qualité de la préparation se fait de plus en plus perceptible au fil des sessions. Cette année, le libellé du sujet donnait le plan, ce que des candidats n'ont pas remarqué.

Rappelons pour un certain nombre de copies que l'on attend un devoir composé, organisé, n'omettant pas une introduction pour présenter le thème du dossier, faisant référence aux textes et à leurs auteurs, excluant tout commentaire personnel ou toute réflexion

généralisante, évitant la paraphrase, le collage ou le catalogue de citations. En outre, l'exercice de "synthèse" désigne une contrainte de longueur, comme son nom l'indique. Le candidat manifestera sa compréhension du corpus par une reformulation aisée et le croisement des problématiques des textes. Dans ce travail de réécriture, il conviendra de se défier d'un "jargon" qui ne masque pas la faiblesse des idées.

## La question de grammaire

Le sujet - analyser les réussites et les erreurs d'une production écrite d'élève, en référence aux contenus de la grammaire en cycle 3 - ne s'est pas révélé aussi simple qu'il pouvait sembler. Le jury a en effet constaté une connaissance insuffisante du programme ainsi que des lacunes inquiétantes dans les connaissances personnelles de base (accords des participes passés, orthographe de l'infinitif, confusion passé simple/passé composé) : des candidats ont vu des erreurs là où il n'y en avait pas, certaines copies contiennent les mêmes erreurs que la production à commenter.

Cette absence de maîtrise des notions grammaticales a entraîné un manque de finesse d'analyse, des placages et donc des erreurs : fréquentes confusions entre les valeurs des temps du récit au passé, entre le genre "récit" et la notion de discours narratif ; des candidats ont ainsi pensé que le passé composé, temps employé par le narrateur, était erroné et qu'il aurait dû écrire au passé simple. C'est parfois un simple manque de bon sens qui a suscité des erreurs : "*c'est moi qui est allé*" a pu être analysé comme une erreur de conjugaison, de concordance des temps, une tournure familière, des paroles rapportées indirectement.

Au plan de la méthode, on attendait une réponse organisée, à partir des connaissances attendues des élèves - organisation du texte, cohérence du texte, lexique, orthographe. On amorçait ainsi l'analyse en la référant aux contenus du programme, ainsi que le demandait le sujet. Or, bien souvent, l'analyse a été supplantée par un relevé incomplet, le plus souvent des seules erreurs, et un simple corrigé de ces erreurs, sous forme de catalogue. En plaçant ainsi au même niveau tous les éléments, les candidats ont montré leur incapacité à avoir une approche globale et raisonnée de la grammaire, limitant parfois le traitement de la question à un seul aspect (ponctuation, temps du récit...).

## La question complémentaire

Certes le plus proche de l'expérience professionnelle, ce volet du devoir devrait pourtant permettre aux candidats d'exprimer une réflexion propre et la maîtrise de connaissances didactiques, articulées à des propositions personnelles réfléchies. Or, le traitement de cette question s'avère médiocre. Les candidats s'en tiennent aux contenus notionnels, sans avoir posé de finalités didactiques, puis sans décrire les démarches. Le jury est en outre étonné que les candidats n'aient pas fait le lien qui s'imposait entre les textes de la synthèse et cette partie : les enjeux de l'étude des textes restent au niveau de la théorie, et donc l'intérêt de l'extrait proposé n'a pas été perçu. Ceci est aussi dû à une déficience d'analyse du texte : il a trop souvent fait l'objet d'une lecture superficielle, qui s'est traduite par l'absence de réflexion sur l'humour et le thème du renversement des valeurs. Nous touchons là aux finalités de la lecture littéraire : l'étude du sens d'un texte est première et c'est la raison d'être de la littérature en classe. L'étude des notions ne sert qu'à justifier et appuyer l'interprétation. Or, force est de constater que les candidats s'arrêtent peu au sens du texte et n'insistent pas sur la construction d'une interprétation au fil des questions du manuel. Ils en restent à des aspects purement techniques, sans se référer au sens précis de l'extrait.

C'est sans doute la raison pour laquelle le traitement des questions du sujet, en particulier de la deuxième, est conduit sans problématique et sans regard critique sur les propositions du manuel. Par exemple, la question du manuel sur le vocabulaire induit de façon récurrente le commentaire suivant : "élucider les mots nouveaux". C'est un autre signe d'une lecture superficielle du texte : il n'y a pas de mots nouveaux, puisque c'est la fillette elle-même qui raconte dans son langage et avec ses mots d'enfant. En outre, une telle réponse pointe l'absence de réflexion critique sur les incidences d'une telle question liminaire : la compréhension d'un texte se trouve ainsi réduite à la connaissance du lexique, ce qui, on le sait, conduit à une représentation erronée que les élèves peuvent avoir de leur rapport au texte.

Les réponses à la question 1 - l'objectif de la séquence - ont gommé la notion de point de vue, sur laquelle repose pourtant la spécificité du texte : c'est la vision restreinte et l'interprétation que la petite fille narratrice donne de son vécu. Le lecteur est limité dans sa perception et parviendra à une vision plus complète qu'en saisissant l'implicite du récit. A la question 2 - analyse du travail de lecture - les candidats ont essentiellement répondu en traitant linéairement les questions du manuel, sans réelle analyse. Or, une réflexion didactique imposait de prendre du recul et de retrouver l'ensemble de la démarche qui sous-tendait le para-texte. Trois temps de travail scandent cette séquence : la reconstruction de l'implicite, la préparation du débat interprétatif (souvent confondu avec le débat d'opinion), le débat enfin. La question 3 - éléments pour guider les élèves vers une compréhension fine d'un paragraphe - a donné lieu à des réponses d'une grande faiblesse et de peu de créativité pédagogique. Par exemple, peu de candidats proposent une activité d'écriture : l'articulation lecture/écriture ne semble pas perçue comme moyen de comprendre, d'interpréter un texte. C'est ici que l'absence de réflexion personnelle et de quelques compétences de lecture littéraire s'est fait le plus cruellement sentir.

# MATHEMATIQUES

## Le sujet 2006

« À compter de la session 2006, les épreuves des concours externe, externe spécial, second concours interne, second concours interne spécial et troisième concours de recrutement de professeurs des écoles sont définies respectivement aux annexes I, II et III de l'arrêté du 10 mai 2005 » (**bulletin officiel de l'Éducation Nationale n° 21 du 26 mai 2005 pages 1064 et suivantes**).

« L'épreuve permet de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la qualité du raisonnement logique, ainsi que l'aptitude à utiliser les outils mathématiques, à interpréter des résultats dans les domaines numérique et géométrique et à formuler avec rigueur sa pensée par différents modes d'expression et de représentation, d'autre part, la connaissance des objectifs, des programmes et des principaux documents d'accompagnement de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire, ainsi qu'une bonne aptitude à les mettre en relation avec la pratique de la classe.

Les questions complémentaires trouvent obligatoirement leur origine dans les exercices proposés. Elles peuvent porter sur :

1. la place et le niveau de traitement d'une notion dans les programmes en vigueur pour l'enseignement du premier degré ;
2. la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage ;
3. l'identification de sources possibles d'erreurs repérées dans des travaux d'élèves ;
4. des scénarios possibles pour des séances faisant appel aux TICE. »

Trois exercices ont été proposés pour ce faire dans le sujet 2006.

L'exercice 1 porte sur le thème de la durée. Il permet de mettre en jeu de manière assez large des questions de conversions, de proportionnalité, de résolution de problème à propos d'une situation de décalage horaire.

Il lui est associé une question complémentaire à propos de l'analyse d'une situation de classe : un calcul de durée avec analyse de travaux d'élèves.

L'exercice 2 propose un travail sur la symétrie axiale avec la construction de figures, puis des questions d'argumentation, de raisonnement conduisant à identifier la nature de la succession de deux symétries axiales.

Une question complémentaire est attachée à cet exercice. Les candidats ont eu à étudier la description de deux séances de classe à propos de la mise en évidence de la symétrie axiale à l'École Primaire.

L'exercice 3 a pour but de retrouver un critère de divisibilité par 11 et de l'utiliser. Comportant des démonstrations et des raisonnements, il a joué un rôle significatif dans la discrimination des copies.

Par la diversité des thèmes abordés, du fait des compétences nécessaires pour traiter ces exercices, l'intention est bien de tester le plus précisément possible la capacité à rendre compte de la compréhension, de la maîtrise, d'un commencement de réflexion sur la mise en œuvre auprès des classes, à propos des enseignements en Mathématiques à l'École. Les candidats doivent par conséquent bien avoir à l'esprit que c'est de ce large éventail d'attendus qu'il s'agit :

- appréhender plusieurs domaines des mathématiques

- tester en même temps le vocabulaire connu et les compétences à rédiger une démonstration simple
- vérifier le lien entre compétence mathématique et son implication dans l'enseignement à l'École Élémentaire.

Dans le même sens, les questions complémentaires ont sollicité de manière explicite trois des quatre intentions qui définissent cette partie de l'épreuve : la place et le niveau de traitement d'une notion dans les programmes en vigueur pour l'enseignement du premier degré, la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage, l'identification de sources possibles d'erreurs repérées dans des travaux d'élèves.

Ces caractéristiques de la composition du sujet doivent être comprises comme facteurs de structuration de la préparation du concours.

La diversité et l'indépendance des exercices permettent au candidat de faire la preuve d'un minimum d'expression mathématique.

### ***Conseils aux candidats à propos des exercices***

*Cette partie du sujet vise à permettre d'apprécier l'aptitude des candidats à maîtriser et à exploiter des connaissances concernant une ou plusieurs notions relevant de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire. Dans ce cadre, il est recommandé :*

- *De travailler à un approfondissement des notions et de leur utilisation ; il s'agit d'un approfondissement veillant à lier une maîtrise des exigences dans les termes définis par les programmes de l'école primaire et la prise de distance attendue d'un futur professeur des écoles qui doit être capable de situer sa pratique dans un cadre mathématique théorique déterminé. C'est ici notamment le cas pour des propriétés élémentaires d'arithmétique, des raisonnements attachés à des propriétés de figures géométriques simples dans le plan comme dans l'espace, la maîtrise de la nature des nombres (complexes au sens de l'expression de durées, décimaux, rationnels, ...), le discernement entre l'exact et l'approché, la perception des raisonnements (distinction entre le nécessaire et le suffisant), la possibilité d'avoir recours à des formes de raisonnement les plus adéquates.*
- *De prêter attention à ce que le simple fait de parvenir à une réalisation ou à une perception de résultat sans pouvoir produire un minimum d'explication raisonnée ne peut être aucunement admis ; une affirmation, la production d'un exemple ne remplacent pas une démonstration ;*
- *De se préparer à faire la preuve des qualités de rigueur en matière de raisonnement logique ; **les définitions et les théorèmes doivent être connus**, on ne peut pas se contenter ici d'un à peu près. Les candidats doivent savoir effectuer des démonstrations simples, doivent apporter les arguments qui conviennent : un exemple n'a pas valeur générale, une construction ne saurait reposer sur l'emploi d'un quadrillage, sur des mesurages ...*
- *De s'entraîner à la pratique de résolutions de problèmes : capacité à utiliser diverses représentations, à prendre appui sur des schémas, à expliciter le modèle sous-jacent à une situation problème, à traiter mathématiquement le problème, à mettre en regard des stratégies utilisables par des élèves de l'école primaire.*
- *D'exploiter le sujet même dans la plénitude de ses possibilités ; il est indispensable de **lire attentivement le sujet** pour en comprendre le sens et l'objectif et de repérer l'indépendance des parties ainsi que ce que l'on pense savoir faire de façon assez automatique.*

- *De ne pas abandonner une recherche parce qu'elle est infructueuse dans ses premiers moments ; le sujet permet une gestion du temps propice à l'expression de l'effort.*

### ***Conseil aux candidats à propos des questions complémentaires***

*Qu'il s'agisse d'analyse de travaux d'élèves (question complémentaire 1) ou davantage d'étude de séances pour la classe (question complémentaire 2), les candidats doivent être attentifs à divers éléments tout à fait fondamentaux.*

*Une bonne lecture de l'énoncé du sujet, son utilisation, l'attention portée aux productions des élèves, la prise en compte précise et analysée des diverses consignes est recommandée.*

*La connaissance et l'utilisation des programmes et de leurs commentaires est aussi un bon point d'appui pour fonder une analyse. Il s'agit d'un élément de référence essentiel dont l'usage familier est requis à ce niveau.*

*La capacité à traiter correctement la question posée aux élèves, autant que celle à bien juger des réponses des élèves, sont évidemment attendues ; tout commentaire, si habile soit-il, qui reposerait sur un manque à cet égard ne peut être que suspect en valeur.*

*L'aptitude à imaginer et décrire des propositions quant à l'aide à la résolution fait partie des éléments discriminants de cette épreuve ; il y a lieu de se préparer à cette forme de mise en valeur de dispositions pédagogiques.*

*Quelques repères théoriques de didactique des mathématiques, précis, adéquatement sollicités, sont précieux pour permettre d'analyser et non simplement de décrire ou de paraphraser et pour comprendre les causes des erreurs faites par les élèves. Il faut savoir en user à bon escient, avec circonspection.*

*L'analyse des séquences pédagogiques suppose une bonne connaissance des notions mathématiques étudiées et du programme de l'école élémentaire correspondant, de façon à être en mesure de saisir les objectifs visés et les compétences que l'on cherche à développer dans la situation étudiée.*

*Là encore, des connaissances minimales, et surtout bien maîtrisées, en didactique des mathématiques permettent d'analyser les choix qui sont faits dans la progression et de comprendre et d'expliquer et de justifier l'intérêt et la cohérence des exercices proposés.*

*Des connaissances en sciences de l'éducation peuvent aider à comprendre, analyser et à argumenter le bien fondé de l'organisation pédagogique retenue pour conduire la séquence. C'est un usage réfléchi, mesuré, à bon escient que le jury attend à ce propos, il faut éviter quelques écueils :*

- *La simple description des exercices que l'on demande d'analyser*
- *Le bavardage et les longs discours, qui ne peuvent tenir lieu d'analyse et de justification, et l'utilisation erronée et abusive de termes techniques qui prouvent une mauvaise compréhension sous-jacente ; la concision, la précision des explications sont plutôt vivement recommandées.*

# EN SYNTHÈSE

## **La gestion du temps**

Il faut rappeler que cette épreuve nécessite une bonne gestion de son temps. Le sujet d'un concours est souvent long. Pour un concours qui se doit d'être exigeant, c'est un élément normal de discrimination, de classement. Une des premières qualités des candidats est justement d'être maître de la durée de l'épreuve afin de valoriser leur production.

Il importe de parcourir entièrement le sujet afin d'avoir une vue d'ensemble de l'épreuve dès le début (son contenu, sa composition, sa longueur). Cela permet de délimiter le champ des connaissances qui sera à mobiliser et peut aider à organiser son temps dès le début de l'épreuve.

Il faut aussi lire de façon très attentive le préambule qui précède certaines parties ou certaines questions : elles peuvent permettre de comprendre la logique de repérer les questions indépendantes. De même, les annexes qui présentent les documents à analyser doivent être appréhendées dans leur ensemble.

## **La présentation**

De façon générale, même s'il faut souligner d'importantes disparités dans la qualité des copies, on constate un progrès dans leur présentation. Il est naturel d'attendre ici cette sorte d'effort. Cependant on rencontre encore quelques copies dans lesquelles la numérotation est inexistante, l'écriture illisible, les figures floues ; ce type de négligence est un manque grave pour des candidats à un métier où l'exemple est de mise.

Un certain nombre de copies présentent des défauts dans l'orthographe, la conjugaison, la grammaire qui sont difficilement concevables de la part d'un candidat à la fonction de professeur des écoles.

Il importe de bien structurer les réponses et pour cela d'utiliser les moyens les mieux adaptés : faire des réponses concises, utiliser la présentation sous forme de tableaux, réaliser les figures avec soin, éviter les redondances et les développements approximatifs, savoir mettre en évidence, aérer en tant que de besoin ...

Il importe aussi de bien numéroter les questions et de les séparer. Le fait de ménager un moment de relecture est conseillé.

Les efforts aboutis en la matière qui ont été observés dans les productions ont été particulièrement pris en compte dans l'évaluation.

## **Le contenu**

Cette épreuve du Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles s'appuie sur des connaissances et des savoir-faire mathématiques, des capacités à analyser des approches didactiques et des démarches pédagogiques à propos de situations de classe. Ces connaissances et ces capacités imposent d'éviter des commentaires et des rédactions par trop imprécises, qui relèvent davantage de ce que pourrait dire un élève qu'un candidat au concours.

Chacune des parties du sujet a des buts que tout candidat doit comprendre et préparer :

- dans les exercices, on attend des candidats de la rigueur et de la clarté dans les rédactions et les démonstrations, une utilisation correcte des symboles, et une énonciation précise des définitions, propriétés et théorèmes utilisés. Les savoirs et savoir-faire attachés aux programmes d'enseignement doivent être familiers.
- dans les questions complémentaires (analyse des travaux d'élèves et analyse de situations d'enseignement) le jury n'attend pas des candidats seulement des commentaires, mais une analyse précise et argumentée, qui se réfère à de réelles connaissances, qui sache apporter une argumentation fondée. Il importe de lire les questions posées avec application : des termes comme décrire, indiquer, caractériser, repérer, analyser, argumenter appellent naturellement des réponses et des réponses de natures différentes. Le candidat doit faire la preuve qu'au-delà de la maîtrise des compétences et des connaissances nécessaires pour enseigner à des élèves d'école primaire dans la discipline, il a réfléchi aux problèmes spécifiques que pose aux écoliers l'apprentissage de notions et d'éléments de méthode propres à cette discipline.
- l'utilisation de vocabulaire spécifique doit être faite à bon escient, sinon, elle n'apporte rien au développement, et nuit à l'appréciation de la production.
- il faut garder en mémoire que la qualité d'une copie ne se mesure pas à sa longueur, mais au contraire à sa clarté, à sa précision et à sa concision.

L'enseignement des Mathématiques à l'Ecole Primaire participe d'enjeux importants. Là, les Mathématiques fournissent des outils pour agir, pour choisir, pour décider dans la « vie courante », elles participent à l'appropriation d'éléments de culture scientifique, elles procurent des connaissances et des compétences pour une insertion réussie au Collège. Dans le cadre de l'épreuve de Mathématiques du concours, le recrutement des professeurs d'école vise naturellement à répondre à ces enjeux.

Une bonne préparation doit reposer sur une prise de conscience aussi précise que possible de ce qui est attendu, dans le cadre de la globalité de l'épreuve comme dans le détail des exigences aussi bien que dans le cadre des perspectives de l'enseignement des Mathématiques ; l'effort assidu, attentif à tester pour soi-même ces exigences, est le meilleur garant de la réussite.

# Histoire & Géographie

## Sciences Expérimentales et Technologie

### HISTOIRE & GEOGRAPHIE

La session 2006 a vu la mise en œuvre de nouvelles modalités pour nos disciplines, associées aux disciplines scientifiques (Sciences de la Vie et de la Terre, Sciences Physiques et Technologie) dans une troisième épreuve écrite d'admissibilité. Changement important avec le passage de l'oral à l'écrit, de l'admission à l'admissibilité. Cela empêche une réelle comparaison des données de cette session avec les précédentes.

Comme pour les années antérieures, les personnels du service des examens et concours du Rectorat et les membres du jury ont été mobilisés pour préparer, mettre en place les épreuves et assurer les corrections dans les meilleures conditions. L'investissement de tous ces personnels a largement contribué au bon déroulement des concours. Qu'ils soient ici remerciés pour cet engagement dont l'importance, la charge, les difficultés ne sont pas toujours suffisamment mesurées.

La commission d'histoire et géographie était composée de 40 binômes de correcteurs associant des personnels des premier et second degrés de l'enseignement public ou privé sous contrat : inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques, maîtres d'application, professeurs des écoles, (1<sup>o</sup> degré) ; professeurs de collège et de lycée. En début de session, une phase d'entente a permis de travailler sur les sujets et les propositions de corrigés. Des séances de régulation et d'harmonisation ont eu lieu au cours puis à la fin des trois journées avant l'établissement des notes définitives.

Tous les candidats sont désormais amenés à traiter d'histoire et géographie dans les épreuves d'admissibilité. Inégalement préparés, cela s'est traduit dans les lots de corrections par la succession de productions honorables ou satisfaisantes et de devoirs qui montrent des lacunes étonnantes, édifiantes parfois, dans des connaissances ou compétences élémentaires (définitions, vocabulaire spécifique ou repères... maîtrise de la langue).

Les formes nouvelles de l'épreuve écrite nécessitent des connaissances précises, claires, une bonne capacité de réflexion et d'organisation des savoirs dans une rédaction organisée. L'approximation, l'oubli, le hors-sujet faute de connaissances ou d'une lecture attentive des intitulés sont sanctionnés. Il est donc important de rappeler aux futurs candidats de se préparer à l'épreuve et donc pour cela acquérir, renforcer ou conforter les éléments de culture historique et géographique qui leur seront nécessaires dans l'exercice de la fonction à laquelle ils postulent.

#### **1. Les épreuves : une épreuve écrite obligatoire d'admissibilité**

Le B0 n°21 du 26 mai 2005 présente les modalités applicables à partir de la session 2006 du CRPE. Aux épreuves de mathématiques et de français s'est ajoutée une **épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie**.

##### **1.1. Le cadre réglementaire**

« L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie d'une part, sciences expérimentales et technologie d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante mineure dans l'autre champ disciplinaire.

Le candidat choisit au moment de son inscription le champ disciplinaire qui constituera la composante majeure de l'épreuve.

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

### **Histoire et géographie**

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties.

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure. »

## **1.2. Un programme limitatif**

### **- en histoire**

« Le programme ne porte que sur une partie des points forts du programme de l'école.

#### **• L'Antiquité**

- Les Celtes (Gaulois) ;

- La romanisation de la Gaule ;

- La christianisation du monde gallo-romain.

#### **• Le Moyen-Âge (476-1492)**

- La naissance de la France : un État royal, une capitale ;

- L'Europe des abbayes et des cathédrales ;

- La naissance de l'Islam, conflits et échanges entre chrétiens et musulmans.

#### **• Du début des temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne (1492-1815)**

- Le temps des découvertes et des conquêtes, la renaissance artistique, religieuse et scientifique ;

- La monarchie absolue en France ;

- Le mouvement des Lumières, la Révolution française et le Premier Empire.

• Le XIX<sup>ème</sup> siècle (1815-1914)

- L'expansion industrielle et urbaine en Europe ;
- la colonisation ;
- La naissance de la République en France.

• Le XX<sup>ème</sup> siècle et le monde actuel

- Les guerres au XX<sup>ème</sup> siècle ; le nazisme ;
- La Cinquième République ;
- La société en France dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle ».

**- en géographie**

« Le programme est centré sur l'organisation de l'espace par les sociétés, avec un accent mis sur la lecture des paysages et sur les représentations de l'espace. Le programme de l'épreuve ne porte que sur une partie des points forts du programme de l'école.

• Regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines

- Les modes de représentation globale de la Terre et du monde ;
- Les principaux contrastes de la planète : zones denses et vides de populations ; océans et continents, ensembles climatiques vus du point de vue humain.

• Espaces européens

- Repérage des centres et des périphéries européennes ;
- La création de l'Union européenne, son rôle ; reconnaissance de ses espaces, de ses territoires; l'euro, son rôle.

• Espaces français

- Les facteurs de diversité du territoire français (métropole, départements et territoires d'outre-mer ) à travers les représentations cartographiques et paysagères ;
- paysages urbains (le centre, la banlieue, la ville nouvelle) ; paysages ruraux et industriels appréhendés à travers quelques problèmes actuels ; commerce, service, tourisme et loisirs à travers l'évolution récente des paysages ;
- La France, un territoire organisé à différentes échelles : la commune, le département, la région; le réseau urbain et les aires d'influence des grandes villes ; les grands axes de communication ; une première approche du découpage de l'espace français. »

**1.3. Les sujets de la session 2006**

Elaborés au niveau national, des sujets inter-académiques ont été proposés. L'ensemble de ceux qui ont été donnés dans les différents groupements académiques est accessible sur le site [www.education.gouv.fr/siac/siac1](http://www.education.gouv.fr/siac/siac1) .

La majeure était composée de deux parties obligatoires pour tous les candidats ayant opté pour l'histoire et géographie :

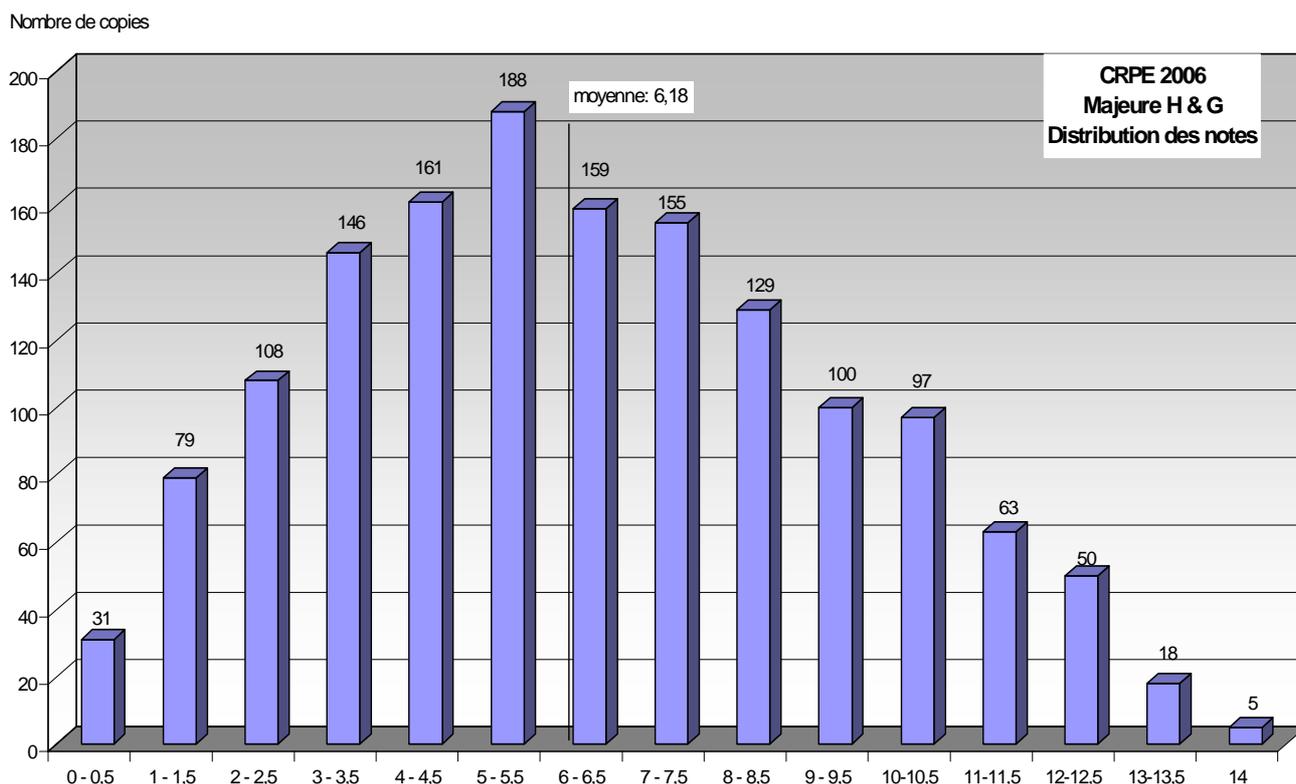
- deux questions : une d'histoire sur les principales évolutions de la société française dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, une de géographie sur les mutations des centres villes (exemple français)
- un dossier documentaire orienté par des attentes sur *Grandes découvertes et exploitation coloniale*.

Pour les candidats ayant opté pour une majeure en Sciences expérimentales et technologie, la mineure d'histoire et géographie correspondait aux deux questions de la première partie de la majeure.

Ces sujets n'auraient pas dû poser problème puisque d'une part les différents éléments renvoyaient à des contenus classiquement traités dans les classes de collège et de lycée et d'autre part à des compétences que tout étudiant licencié devrait maîtriser.

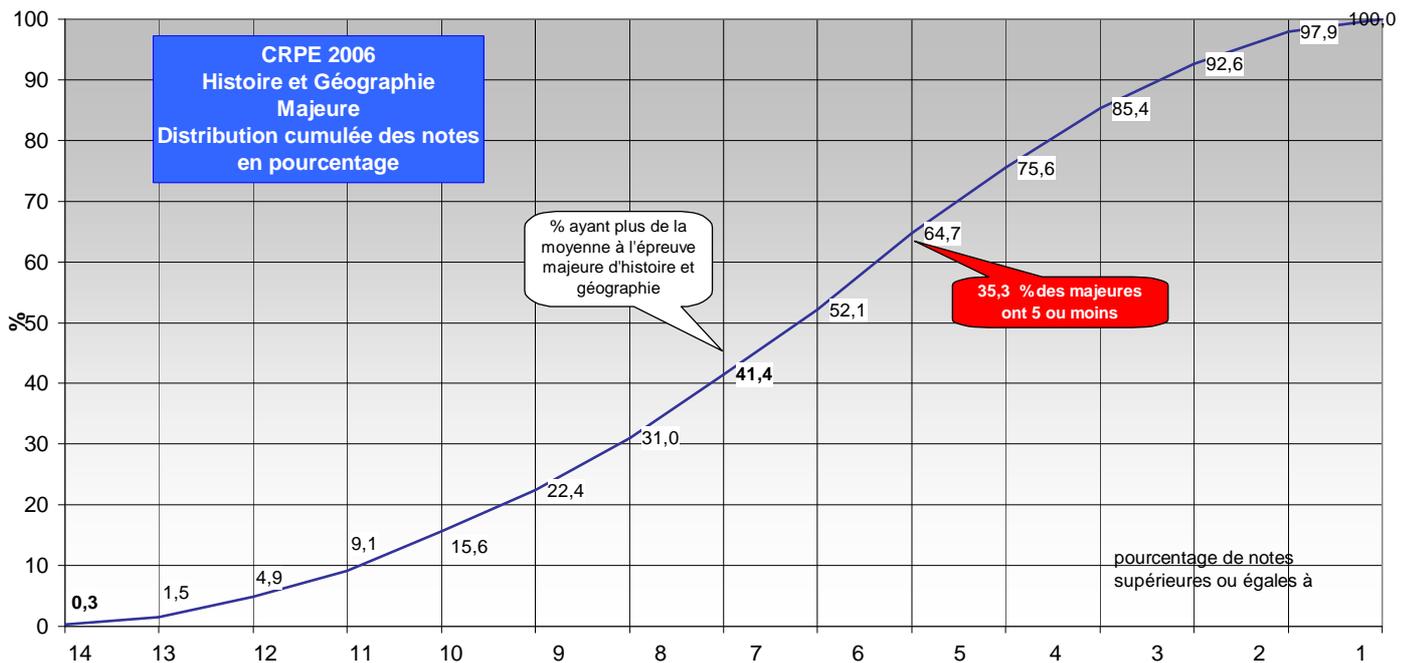
## 2. Résultats et commentaires de la session 2006

L'analyse ne distingue pas les différents concours (externe, interne, public et privé) puisque les lots sont composés indistinctement. Elle distinguera en revanche majeure et mineure puisque celles ci ne concernent pas les mêmes candidats.

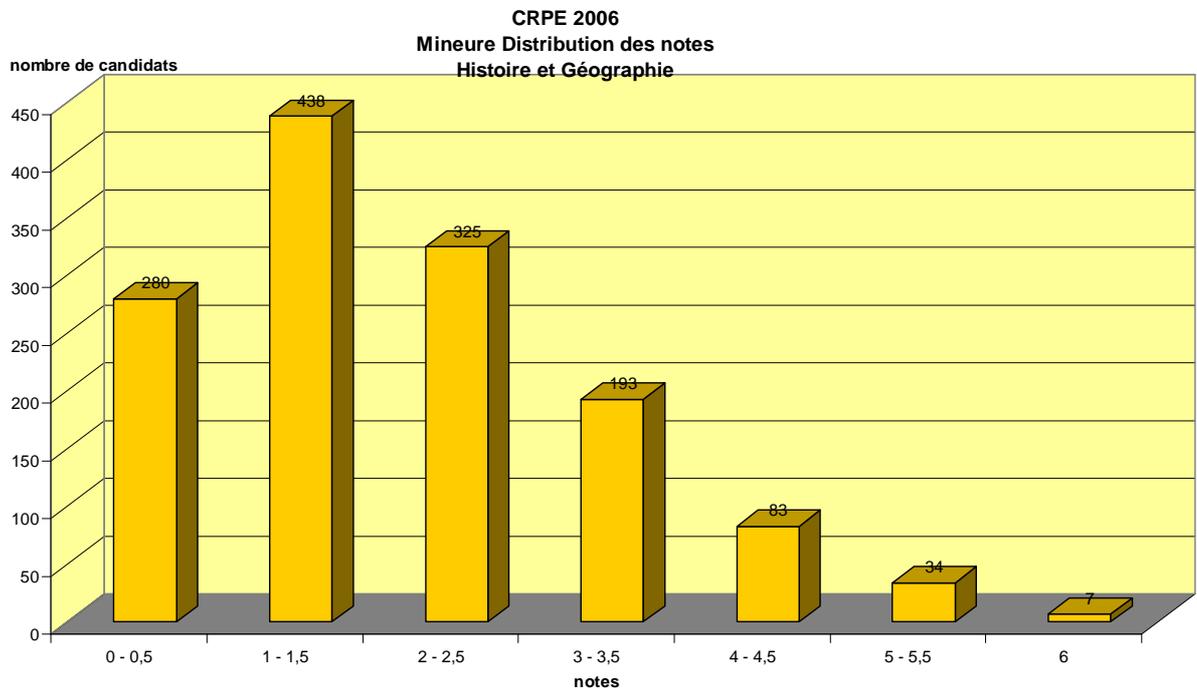


Pour la majeure, le jury a pu utiliser l'échelle de notation la plus large possible de 0/14 à 14/14. La moyenne de l'ensemble des candidats (6,18) est relativement faible, baissée par l'importance des copies indigentes, marquées par des erreurs, et qui témoignent de la faiblesse des connaissances et d'une culture générale en histoire ou en géographie (35% de majeures notées à 5 ou moins sur 14). En revanche, des candidats ont bien réussi à valoriser leur préparation, leur capacité à organiser des savoirs choisis dans une rédaction organisée, soignée, dont la longueur mesurée montrait des capacités bienvenues de synthèse, une bonne maîtrise des notions. Ils ont également évité les hors-sujets bavards, les développements brouillons dans lesquels se retrouvent parfois des approximations voire des erreurs qui viennent ternir ou anéantir les points essentiels qui avaient pu être notés.

Dans certains cas, il est évident que les candidats ne se sont pas adaptés aux nouvelles modalités et ont cherché à reproduire partiellement ce qui était attendu dans les sessions antérieures.



Pour l'épreuve mineure, reprenant les deux questions de première partie de la majeure proposée aux autres candidats, l'analyse est identique, renforcée peut être encore dans les appréciations négatives faute de préparation pour avoir les connaissances permettant d'organiser une réponse à la fois organisée, concise et précise.



Rappelons une fois encore que tout enseignant doit d'abord maîtriser la matière à enseigner. L'épreuve comme le futur enseignement de nos disciplines nécessitent en effet des savoirs et des compétences de lecture, d'analyse de documents variés : textes de référence scientifiques ou pédagogiques ; documents iconographiques : photographies, gravures, miniatures, cartes... Précisons ici que si l'iconographie s'intéresse à toutes les images, toute image n'est pas une icône (terme trouvé dans une copie) : le dossier documentaire

comportait la reproduction d'une gravure. L'approche des documents est fondamentale en histoire comme en géographie. Aussi sera-t-il utile de la travailler de façon à se donner les moyens d'en extraire l'essentiel, d'en voir les lacunes ou les limites, d'exercer un regard critique : la gravure de *l'arrivée de Christophe Colomb* a été gravée en Europe à la fin du XVI<sup>e</sup> ou au début du XVII<sup>e</sup> siècle, sans doute à partir du journal de voyage, mais avec l'imagination du dessinateur et graveur qui doit recomposer ce qu'il ne voit pas ou les détails, les éléments pour lequel il n'a pas de description.

Il s'agit donc de se préparer, c'est à dire d'abord acquérir des connaissances mais ensuite être en mesure de les mettre en œuvre dans le cadre des épreuves.

### 3. Se préparer aux épreuves d'admissibilité en histoire et géographie

#### 3.1.1. Quelques conseils généraux

« *L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :*

- 1. la maîtrise des connaissances et des notions nécessaires pour enseigner à l'école primaire ;*
- 2. la capacité à comprendre, analyser et exploiter des documents en mettant en œuvre une démarche d'investigation scientifique et en faisant preuve d'esprit critique ;*
- 3. l'aptitude à organiser les connaissances historiques et/ou géographiques, à concevoir l'élaboration des savoir-faire et des repères culturels définis dans les programmes d'histoire et géographie. »*

Il est donc nécessaire de se préparer pour disposer de connaissances scientifiques, d'une compréhension de la démarche historique et géographique, et mettre en évidence des qualités pédagogiques et de réflexion.

La préparation portera donc avant tout sur les connaissances portant sur les questions qui peuvent donner lieu à sujet (programme limitatif). Le candidat doit donc les avoir au moins travaillé à l'aide des manuels scolaires du premier et second cycles du secondaire.

**Pour la première partie de l'épreuve majeure** qui sera à réaliser par tout candidat puisqu'elle est à la fois la mineure obligatoire pour ceux qui ont opté pour une majeure en sciences, il est attendu des **réponses concises, précises et rédigées**. Cela suppose d'abord une lecture attentive de l'intitulé des questions pour bien cerner les notions en jeu, les bornes chronologiques... Ainsi, la question sur *les mutations des centres villes* suppose connue et définie la notion de centre-ville. Nombreuses ont été les réponses sur l'évolution des villes en général, des périphéries, des banlieues ; les confusions entre ville-centre et centre ville, entre ville et agglomération....

En histoire, la question sur *les principales évolutions de la société française dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle*, devait conduire à une réflexion préalable sur ce qui est sous-tendu par la notion de société. Faute de cette première démarche, de longs développements en sont restés aux évolutions économiques sans les mettre en relation avec les mutations de la société, ou n'ont abordé que très partiellement le sujet. Ne parlons pas des nombreuses copies consacrées à l'évolution politique de la France de la V<sup>e</sup> République qui n'avait rien à voir avec la question posée ou d'un solide devoir sur l'évolution de la société française au XIX<sup>e</sup> siècle !

La réponse doit être construite : il s'agit d'une rédaction organisée des connaissances ouverte par une courte introduction et achevée par une ou deux phrases conclusives. Les exemples pertinents introduits à bon escient sont valorisés.

Il ne s'agit donc pas de faire long mais d'être précis. Dans les deux cas, une page suffisait largement pour couvrir les attentes.

**Pour la deuxième partie de l'épreuve majeure**, lire et analyser le dossier documentaire attentivement avant de se lancer dans le travail demandé. C'est le titre et le texte d'appui qui donne les grandes orientations.

Un chapeau introductif précise l'ensemble des attentes que l'on doit retrouver séparées dans le corps de la réponse organisée, construite et rédigée en allant à l'essentiel :

1. présenter les principaux enjeux scientifiques à l'aide des informations tirées des documents, enrichies et complétées par les connaissances du candidat. Le *texte d'appui* « est destiné à aider le candidat en l'éclairant sur certains enjeux scientifiques du sujet ». Il donne une partie de ce qui est attendu à condition de savoir faire l'extraction des informations concernant un sujet, de les croiser ou de les compléter avec celles issues d'autres documents et des savoirs acquis dans son cursus scolaire et sa préparation. Ainsi sur *Grandes découvertes et exploitation coloniale*, il s'agissait de construire une composition définissant pour quelles raisons des européens se lancent-ils dans l'aventure ? quelles ont été les étapes et les acteurs de la découverte et de l'appropriation européenne du monde ? quelles ont été les conséquences pour les régions et les populations découvertes mais aussi pour les européens ?

Il n'est pas attendu de présentation systématique des documents. Celle-ci peut être intéressante si elle est intégrée dans le développement à l'occasion d'un point de vue critique ou d'une utilisation pédagogique particulière.

2. proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie du dossier dans une classe de cycle 3.
  - a. pistes d'utilisation avec quels objectifs spécifiques
  - b. quels objectifs transversaux envisageables (maîtrise de la langue, éducation civique)
  - c. quels liens possibles avec d'autres disciplines.

Comme pour la première partie, la rédaction doit être rédigée et soignée. Ce n'est pas le volume de la copie qui importe mais son contenu qui montre la capacité à extraire des informations pertinentes, à les croiser avec des connaissances personnelles assurées, à les organiser. Le hors-sujet, les erreurs factuelles sont sanctionnées.

Dans la partie des pistes pédagogiques, on attend davantage que les propos convenus. Des précisions, des exemples précis sont valorisés.

Le regard critique sur les documents et leur adaptation aux élèves du primaire peut être nécessaire et bienvenu : la gravure de l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique est une vision européenne reconstituée de l'événement ; l'extrait du Code noir est-il directement lisible par des élèves de cycle 3...

### 3.1.2. Quelques pistes de lectures

On trouvera ci-dessous des pistes de lectures possibles et le niveau des classes du secondaire où sont étudiées les questions au programme. Les candidats pourront ainsi se documenter et consulter les manuels correspondants.

### **Quelques ouvrages pour voir, revoir et organiser notions et concepts**

D. Brand et M. Durousset, *Dictionnaire thématique histoire et géographie*, Sirey

A. Ciattoni, Y. Veyret, *Les fondamentaux de la géographie*, Armand Colin, collection Campus, 2003

R. Brunet, R. Ferras, H. Théry, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus-La Documentation Française, 1993 ou éditions suivantes

A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain (s.dir.), *Encyclopédie de Géographie*, Economica, 1992

La lecture d'une Histoire de France est nécessaire. Sans aller dans les collections très développées, sont accessibles en collections de poche

J. Carpentier et F. Lebrun, *Histoire de France*, Le Seuil, collection Points Histoire H 125, 1987

D. Rivière, *Histoire de la France*, Hachette Education, 1997

...

Questions au programme du CRPE	Niveau des classes du secondaire où elles sont enseignées (voir les manuels scolaires pour une première approche)
<p><u>L'Antiquité</u>  <i>Les Celtes (Gaulois)</i>  <i>La romanisation de la Gaule</i></p> <p><i>La christianisation du monde gallo-romain</i></p>	<p>Classe de sixième</p> <p>Seconde pour le dernier thème</p>
<p><u>Le Moyen Age (476-1492)</u></p> <p><i>Naissance de la France : un Etat royal, une capitale, une langue.</i>  <i>L'Europe des abbayes et des cathédrales</i></p> <p><i>En Méditerranée, une civilisation fondée autour d'une nouvelle religion, l'islam, entre chrétiens et musulmans, des conflits mais aussi des échanges</i></p> <p><u>Du début des temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne (1492-1815)</u>  <i>Le temps des découvertes et des conquêtes,</i>  <i>La renaissance artistique, religieuse et scientifique</i></p>	<p>Classe de cinquième</p> <p>Classes de cinquième et seconde</p>
<p><i>La monarchie absolue en France.</i>  <i>Le mouvement des Lumières</i></p> <p><i>La Révolution française et le Premier Empire</i></p>	<p>Classes de quatrième et seconde</p>
<p><u>XIXe siècle (1815-1914)</u></p> <p>- <i>L'expansion industrielle et urbaine en Europe ;</i></p>	<p>Classes de quatrième, de seconde, de première</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La colonisation</i></li> </ul>	Classes de quatrième, de première	
<p align="center"><u>XXe siècle et le monde actuel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les guerres au XXème siècle ;</i></li> <li>- <i>le nazisme.</i></li> </ul> <p><i>La Cinquième République</i></p> <p><i>La société en France dans la seconde moitié du XXe siècle.</i></p>	Classes de troisième, de première  Classes de troisième et de terminale	
<p align="center"><b>GEOGRAPHIE</b> <u>Regards sur le monde.</u> <u>des espaces organisés par les sociétés humaines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les modes de représentation globale de la Terre et du monde ;</i></li> </ul> <p><i>Mise en valeur des principaux contrastes de la planète :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>zones denses et vides de population,</i></li> <li>- <i>océans et continents,</i></li> <li>- <i>ensembles climatiques vus du point de vue humain,</i></li> </ul>	Classes de sixième, seconde	Sur le premier thème de géographie, il sera nécessaire de voir quelques chapitres introductifs d'un grand atlas de géographie qui, au-delà des cartes, donnent en une à deux pages, les grandes lignes de ce que tout enseignant doit savoir sans forcément se lancer dans des ouvrages spécialisés.
<p><b>Espaces européens</b></p> <p><i>Repérage des centres et des périphéries européennes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La création de l'Union européenne, son rôle ;</i></li> <li>- <i>reconnaissance de ses espaces, de ses territoires;</i></li> <li>- <i>l'euro, son rôle.</i></li> </ul>	Classes de troisième et de première	Consulter au moins un manuel de classe de première.

<p><b>Espaces français</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les facteurs de diversité du territoire français (métropole, département et territoires d'Outre-mer) à travers les représentations cartographiques et paysagères,</li> <li>- paysages urbains (le centre, la banlieue, la ville nouvelle) ;</li> <li>- paysages ruraux et industriels appréhendés à travers quelques problèmes actuels ;</li> <li>- commerce, service, tourisme et loisirs à travers l'évolution récente des paysages ;</li>   <li>- La France, un territoire organisé à différentes échelles : la commune, le département, la région;</li>   <li>- le réseau urbain et les aires d'influence des grandes villes ;</li>   <li>- les grands axes de communication ; une première approche du découpage de l'espace français. »</li> </ul>	<p>Classes de quatrième, troisième,  première</p>	<p>La consultation d'un manuel de première est une base indispensable</p>
--	---	---

# SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE

## **I Place dans le concours**

**Arrêté du 10 mai 2005** fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles.

Parmi les épreuves d'admissibilité, la troisième épreuve écrite est proposée au choix des candidats et concerne les deux champs disciplinaires suivants :

\* Sciences expérimentales et Technologie (Sciences de la vie et de la Terre & Sciences Physiques & Technologie)

\* Histoire & Géographie

Au moment de l'inscription, le candidat choisit l'un des deux champs disciplinaires comme composante majeure de l'épreuve, et l'autre champ comme composante mineure.

## **II Organisation de l'épreuve de la session 2006 [B.O.E.N. n° 21 du 26 mai 2005](#)**

**Durée de l'épreuve = 3 heures ; Coefficient attribué = 2.**

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

**Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve**, celle-ci se compose des deux parties décrites ci-dessous.

**Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve**, le candidat compose uniquement sur la première partie ci-dessous détaillée.

**1) la première partie** est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat dans les domaines des sciences expérimentales et de la technologie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

**2) la seconde partie** vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de 4 pages au plus pour présenter à des élèves de cycle 3, en un texte d'une à deux pages, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Le candidat prend appui sur cette documentation, qui lui est distribuée en début d'épreuve, concernant un problème scientifique ou technologique, composée d'éléments provenant d'ouvrages de vulgarisation, de journaux ou magazines scientifiques, de journaux pour enfants ou adolescents, de manuels scolaires ou d'autres sources de documentation.

Cette seconde partie permet de vérifier l'aptitude du candidat à trier l'information, à mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques, à comprendre différents langages (textes, tableaux, schémas, par exemple), à exercer son esprit critique pour présenter le problème de façon à conduire ses élèves à se saisir du sujet proposé.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

### **III Programme de l'épreuve**

**Référence : note de service n°2005-083 du 16 mai 2005 relative aux programmes permanents des concours de recrutement de professeurs des écoles (\* [B.O.E.N. n° 21 du 26 mai 2005](#)).**

*Le « programme est commun à l'ensemble des concours ».*

*« Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats. »*

#### **Programme**

« Mesures et unités.

Matière :

- États et changements d'état ;
- Mélanges et solutions ;
- Propriétés physiques des gaz.

Énergie : Formes, transferts et conservation de l'énergie.

Lumière : Sources, propagation rectiligne de la lumière.

Électricité : Générateurs et récepteurs, circuit électrique, sécurité des personnes et des installations.

Mécanique : Équilibre. Transmission et transformation de mouvements.

Astronomie : La Terre, le système solaire et l'Univers.

Le vivant

- Le cycle de développement.
- Les fonctions du vivant :
  - . la reproduction sexuée et non sexuée ;
  - . les fonctions de nutrition : digestion, respiration, circulation ;
  - . les fonctions de relation : fonctions sensorielles et modes de déplacement.
- Les êtres vivants dans leur milieu :
  - . notions de milieu et d'écosystème ;
  - . l'action de l'homme sur son environnement.
- Le corps humain :
  - . éducation à la santé : l'hygiène alimentaire, la prévention des conduites à risque, la pratique sportive ;
  - . reproduction et sexualité. »

### **IV Evaluation des candidats**

*L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :*

*1/ la maîtrise des connaissances et des notions nécessaires pour enseigner à l'école primaire*

*2/ la capacité à comprendre, analyser et exploiter des documents en faisant preuve d'esprit de synthèse pour prendre en compte, d'une part, les éléments d'une démarche d'investigation et d'esprit critique, d'autre part, le caractère rationnel d'une argumentation à destination des élèves ;*

*3/ l'aptitude à amener les élèves à s'approprier les savoirs scientifiques et/ou technologiques, les savoir-faire, les connaissances et les repères culturels prévus par les programmes et les « fiches connaissance » les accompagnant. »*

*L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 : 14 points sont attribués à la composante majeure (6 points à la première partie de l'épreuve et 8 points à la seconde partie) et 6 points à la composante mineure.*

*Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie est éliminatoire.*

*« Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats. »*

## **V Bilan du déroulement des épreuves**

*En sciences expérimentales et technologie l'épreuve a pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat dans ce domaine de l'enseignement à l'école primaire.*

*Les connaissances attendues sont relatives aux champs suivants :*

- les connaissances scientifiques indispensables pour comprendre et enseigner le programme de l'école primaire ;*
- les éléments fondamentaux d'une démarche d'investigation dans le domaine scientifique ;*
- les objectifs et contenus du programme du cycle 3 de l'école primaire.*

*L'épreuve vise à évaluer ces connaissances et les capacités du candidat à les mettre en relation et non à repérer chez les candidats l'aptitude à prévoir les pré représentations ou les réactions des élèves ou à élaborer le détail d'une séquence d'enseignement, compétences que la formation lui apportera en deuxième année d'IUFM.*

### **Première partie de la composante majeure (ou partie unique de la composante mineure)**

***Référence texte de cadrage :** Cette partie est destinée à évaluer les connaissances scientifiques des candidats. L'épreuve est formée de questions portant sur divers champs du programme du concours et appelant des réponses concises. Elle ne se présente pas sous la forme d'exercices à résoudre. La formulation de questions sous forme de questionnaire à choix multiple est exclue.*

**Question 1 :** Une définition simple des trois termes était attendue avec un exemple associé : Une fumée est le mélange de gaz et de fines particules solides visibles (ex : fumée provenant d'une combustion)

La vapeur est la forme gazeuse d'un corps pur (ex : vapeur d'eau, laquelle est transparente). Vapeur est synonyme de gaz ; cependant dans le langage usuel on appelle vapeur l'état gazeux des corps qui ne sont pas gazeux dans les conditions usuelles de la vie courante. On parle de vapeur d'eau, de vapeur d'alcool mais pas de vapeur d'azote ou de vapeur d'oxygène.

Un brouillard est la condensation de vapeur d'eau en fines gouttelettes restant en suspension dans l'air au niveau du sol. On appelle à tort vapeur le brouillard qui se forme au dessus d'une casserole d'eau qui bout.

**Question 2 :** Les trois états de l'eau : **solide, liquide, gazeux** devaient être précisés avec les différentes transformations ou changements d'état possibles et les conditions associées :

- La fusion est un changement de l'état solide (glace) à l'état liquide : elle se produit lorsque la température de la glace est supérieure ou égale à 0°C (sous pression normale de 1013 hPa) et nécessite un apport d'énergie. La solidification est la

transformation inverse de l'eau liquide en glace ; elle dégage de l'énergie et se passe quand l'eau a une température inférieure à 0°C .

- La vaporisation permet le passage de l'eau liquide en gaz (vapeur d'eau) avec apport d'énergie. Elle se réalise dans le cas de deux phénomènes : l'évaporation (si air ambiant non saturé en humidité) et l'ébullition (si eau liquide portée à 100°C sous pression normale). La transformation inverse est la liquéfaction, elle dégage de l'énergie.

- La sublimation est la transformation de l'eau solide en gaz et la condensation celle de l'état de gaz à l'état solide.

Pour ces questions propres aux sciences physiques, il est utile de souligner qu'elles relèvent de l'enseignement de collège et même du cycle central, sur des domaines qui sont largement investis au primaire (états de la matière et changements d'états). Un futur professeur d'école doit par exemple maîtriser la différence entre fumée, vapeur et brouillard .

**Question 3 :** Les notions suivantes pouvaient être proposées :

- transmission de mouvement,
- transformation d'un mouvement de rotation avec des vitesses et/ou des sens de rotation différents (batteurs mécaniques, essoreuse à salade, bicyclette ...) ou de mouvement de rotation en mouvement rectiligne (roue dentée/crémaillère),
- relation entre la vitesse du mouvement et l'effort à fournir pour vaincre l'effort résistant (boîte de vitesse).

La question de technologie a été dans l'ensemble correctement traitée, avec toutefois des réponses stéréotypées et des exemples récurrents comme celui de « l'essoreuse à salade ». Si l'utilisation des roues dentées pour transmettre la puissance en modifiant une vitesse a été fréquemment citée par les candidats, la notion d'adaptation du couple moteur au couple résistant a été plus rarement mentionnée.

**Question 4 :** Les besoins nutritifs d'un végétal sont : l'eau, la lumière, les sels minéraux, l'air (oxygène et dioxyde de carbone). Ces besoins peuvent être modulés en fonction de l'état du végétal : par exemple, une graine n'a pas besoin de lumière pour germer ; en état de vie ralentie, cette graine résiste sans eau ni sels minéraux et sans besoin de lumière. Les besoins en sels minéraux varient également qualitativement et quantitativement suivant le stade de développement du végétal.

**Question 5 :** Les ligaments attachent les os entre eux et maintiennent ainsi les articulations dans l'axe des mouvements. Les muscles sont les organes actifs du mouvement avec les muscles extenseurs et fléchisseurs.

## **Seconde partie de la composante majeure**

**Référence texte de cadrage :** *En début d'épreuve, un ensemble de documents (d'un volume total de quatre pages au maximum, imprimées en noir et blanc à partir de documents permettant une reproduction lisible) est distribué aux candidats avec le sujet. La liste donnée dans l'annexe de l'arrêté qui définit le concours ne mentionne pas la distribution de documents élaborés par des élèves lors de séquences de classe. Certains des documents distribués pourraient être utilisés par les élèves (extraits de revue pour enfants ou de manuels scolaires par exemple) mais d'autres, plus complexes, sont destinés au professeur.*

## Les questions prenaient appui sur quatre documents : A,B, C, D

### 1. Première étape = analyse critique des documents proposés en faisant appel à ses propres connaissances

**Référence texte de cadrage :** Dans une première étape, (en rédigeant un texte dont la longueur n'est pas précisée) le candidat s'appuie sur les questions posées dans le sujet pour procéder à une analyse critique des documents distribués. Il s'appuie dans cette étape sur son propre niveau de connaissances scientifiques et fait donc appel à ses propres connaissances. Il peut ainsi être amené à comparer les documents, à mettre en évidence les qualités scientifiques de tel document ou, a contrario, à constater que certains textes sont contradictoires ou non pertinents, que le raisonnement scientifique mis en œuvre dans telle argumentation présente des lacunes ou n'est pas fondé rationnellement ou encore que les connaissances auxquelles le document se réfère sont approximatives. Cette première étape conduit le candidat à formuler des remarques et des conclusions sur tout ou partie des problèmes scientifiques traités dans les documents distribués.

**Question 1 :** Les connaissances scientifiques apportées par le document A concernent les notions de chaîne alimentaire et réseau trophique, la notion d'écosystème avec les relations entre les êtres vivants et le milieu physique mais aussi des êtres vivants entre eux et enfin la notion d'équilibre des écosystèmes. Les documents B, C et D permettent de dégager les notions de microfaune du sol détritivore qui fragmente la matière organique (cadavres et excréments) et de décomposeurs (champignons et bactéries) qui effectuent la minéralisation. Le statut scientifique peut être considéré comme relevant du texte documentaire pour les documents A et D. Dans ce cas, le qualificatif documentaire est pris au sens large car il ne précise aucune source scientifique. Les textes, non datés, témoignent de résultats dont on ne peut apprécier la validité scientifique. Pour le document B, il s'agit d'un résultat d'observation. Le document C présente quant à lui un dispositif expérimental sans fournir les résultats de l'expérience. Ces deux documents ont une valeur scientifique supérieure aux premiers.

**Question 2 :** L'hypothèse doit être formulée sous la forme d'une phrase affirmative qui est en lien avec le rôle des vers de terre dans le sol : aération du sol, enfouissement de la matière organique par exemple.

**Question 3 :** Le candidat devait justifier les conditions expérimentales de l'expérience présentée dans le document C :

- les deux montages ne diffèrent que par la présence des vers (témoin)
- le choix de couches de sables et de terre permet de bien différencier et ainsi mieux visualiser le déplacement des vers
- l'arrosage et le film aluminium permettent de reproduire les conditions de vie des vers.

Au cours de cette première étape, une mauvaise compréhension de la question 1 a conduit de nombreux candidats à rédiger de longues périphrases pour chaque document. La question appelle ici une réponse claire et organisée. Ainsi, il s'agit :

- d'une part, de dégager clairement et succinctement les notions scientifiques contenues. Le niveau de formulation de ces notions dépasse celui du cycle 3 ; en

effet, cette première étape doit être traitée au plus haut niveau de connaissance du candidat.

- d'autre part, de produire un texte assez court ( une vingtaine de lignes maximum) ou un tableau traitant du statut de ces documents et argumentant quant à l'intérêt de leur utilisation avec les élèves, en faisant part des modifications éventuelles à leur apporter.

Le document C présente une expérience simple et facilement réalisable à l'école. Il est fort étonnant qu'un candidat optant pour une épreuve scientifique puisse ne pas la connaître. Dans tous les cas, mieux vaut faire preuve de bons sens et rechercher sa signification plutôt que cacher son ignorance par une prose bavarde ou donner une interprétation farfelue.

## **2. Deuxième étape = exploitation des documents pour présenter, en un texte de deux pages maximum, des éléments d'une démarche d'investigation telle qu'elle est prévue dans les programmes du cycle 3 de l'école primaire.**

**Référence texte de cadrage** : Dans une deuxième étape, d'une longueur de une à deux pages, le candidat exploite les documents distribués et l'analyse critique qu'il en a faite pour exposer comment les situations évoquées dans ces documents lui permettent de dégager un problème pouvant être étudié en classe, en le situant clairement par rapport aux programmes du cycle 3. Il développe la présentation à une classe d'un questionnement scientifique productif (au sens des documents d'application et des documents d'accompagnement des programmes) relatif au problème dégagé. Il explicite ensuite quelques éléments de la démarche d'investigation en classe en donnant une brève liste de trois situations au maximum, (expérimentation, observation directe ou assistée par des instruments, utilisation d'un document) décrites de façon très succincte et appropriées à l'étude du thème choisi. Il formule enfin de façon précise les connaissances que les élèves pourront aborder ou acquérir au cours des activités conduites à propos du problème présenté.

**Question 4** : A partir de l'analyse réalisée dans la première étape il s'agit de proposer une démarche d'investigation avec :

- Précision du point du programme du cycle 3 concerné : approche écologique à partir de l'environnement proche : rôle et place des êtres vivants, notions de chaînes et réseaux alimentaires.
- Un exemple de situation d'entrée: sortie en forêt et observation de la litière, projet de recyclage des déchets avec mise en place d'un composteur...
- La formulation du problème qui peut être envisagé à partir de la situation d'entrée : comment se nourrissent les animaux qui vivent dans le sol ? qu'est-ce qui transforme la matière organique dans le composteur ? Comment disparaissent les feuilles de la litière ?
- Quelques étapes de la démarche vont alors pouvoir s'enchaîner :
  - o Activité d'observation comme celle du document B (notion de microfaune du sol) ou observation et classification des végétaux et de la macro-faune du milieu ;
  - o Activité expérimentale telle que celle du document C pour envisager le rôle de certains animaux du sol ;
  - o Recherche documentaire pour prolonger l'étude et reconstituer un réseau trophique plus complet intégrant notamment les végétaux (permettant de noter d'où vient la matière organique consommée par les détritivores)

**Question 5** : Le candidat devait préciser ce que les élèves pouvaient aborder comme connaissances dans l'étude envisagée. Celles-ci pouvaient s'organiser autour des propositions suivantes :

- Un milieu est caractérisé par les conditions de vie qui y règnent et par les végétaux et les animaux qui y vivent.
- Les êtres vivants d'un même milieu dépendent souvent les uns des autres ; il existe, par exemple, des dépendances alimentaires.
- Les végétaux chlorophylliens constituent les premiers maillons des chaînes alimentaires. Ces chaînes s'organisent en réseaux d'alimentation ou réseaux trophiques.

L'énoncé de la question 4 situe précisément cette dernière dans le prolongement de l'analyse critique des documents fournis. Il convient donc de prendre appui sur tout ou partie de ces documents, modifiés ou non, pour présenter des éléments d'une démarche d'investigation. En aucun cas l'élevage d'un animal aquatique, la culture d'un végétal ou la comparaison du déplacement du lombric avec celle du chat ne sont attendus ici. Il ne s'agit donc pas de montrer que l'on connaît une démarche d'investigation, mais bien de faire la preuve que le candidat a la capacité d'articuler de façon raisonnée, dans une démarche d'investigation, des documents fournis.

Enfin, la maîtrise de la langue française ( orthographe, syntaxe, concordance des temps) étant un objectif majeur de l'enseignement, le candidat se doit de l'afficher par une rédaction correcte.

### *EN CONCLUSION*

Lors de cette session du concours, 2849 candidats ont passé l'épreuve. La moyenne obtenue est de 7,6 / 14 pour la composante majeure et 2,7 / 6 pour la composante mineure. Le jury a conscience du fait que les candidats ne sont pas des spécialistes des disciplines scientifiques et technologiques. Il a apprécié les copies dans lesquelles les candidats ont fait preuve de clarté, de bon sens, le tout associé à un niveau correct de connaissances et à une bonne compréhension de la démarche d'investigation. Pour la grande majorité des copies, un véritable effort a été fait pour la présentation et l'orthographe ce qui a évité de pénaliser les candidats par l'application du « malus ».

Les futurs candidats doivent bien prendre conscience du fait que cette épreuve exige une préparation sérieuse et organisée qui assurera les meilleures chances de réussite.

***RAPPORTS SUR LES EPREUVES  
ORALES D'ADMISSION***

# CRPE – session 2006

## PREMIERE EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

### 1-Présentation de l'épreuve

La définition et le programme de la première épreuve orale d'entretien ont changé en 2006 par rapport aux années précédentes. Ils sont désormais régis par l'arrêté du 10 mai 2005 (JO du 14 mai 2005 et BOEN n°21 du 26 mai 2006) fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des professeurs des écoles. L'épreuve se déroule désormais en deux parties.

La **première partie** de cette épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury, comme pour les années passées. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. Seules les modalités temporelles ont changé. Si la durée de la préparation est identique (1h), l'exposé de la part du candidat ne dure plus que 10 minutes (au lieu de 20 minutes) et l'entretien avec les membres du jury 15 minutes (au lieu de 25 minutes précédemment). Cette première partie (l'exposé et l'entretien) a comme objectif d'évaluer chez les candidats les capacités suivantes :

- Comprendre, analyser et synthétiser un document ;
- Mettre en relation leurs connaissances et leur réflexion dans le domaine de l'éducation : philosophie et histoire de l'éducation, développement physiologique et psychologique des enfants et des adolescents, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage et d'enseignement, étude de la vie à l'école en rapport avec la vie en société ;
- Décrire et analyser des pratiques d'enseignement ou d'apprentissage, des outils pédagogiques ou didactiques ;
- Réfléchir sur les approches pédagogiques de l'enseignement et de l'apprentissage ;
- Communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités du professeur des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, ainsi que sur le rôle de l'école dans la société ;
- S'exprimer oralement et communiquer.

L'exposé porte sur l'étude d'un document qui est fourni par le jury (quatre pages maximum). Le candidat en dégage les idées essentielles en les décrivant, les structurant et les analysant. Une partie de l'exposé peut s'intéresser également à la mise en relation des idées forces du document avec des connaissances ou des expériences du candidat dans d'autres domaines.

Quelques exemples de thèmes abordés dans les documents cette année : la laïcité ; l'enseignement des langues vivantes étrangères et/ou régionales à l'école primaire ; la didactique des mathématiques, des sciences, de l'histoire et de la géographie ; l'apprentissage de la lecture ; la réussite scolaire et l'hétérogénéité des élèves ; l'autorité ; l'évaluation ; les élèves en difficulté ; les missions de l'Ecole ; la scolarisation des enfants handicapés ; le langage à l'école maternelle ; les théories de l'apprentissage ; la scolarisation des tout petits ; le rôle des parents d'élèves au sein de l'Ecole ; le métier d'enseignant ; l'illettrisme ; l'Ecole et la télévision ; des activités graphiques à l'écriture à l'école primaire ; les RASED ...

L'entretien avec le jury permet ensuite de vérifier les connaissances du candidat relatives au programme de l'épreuve et son aptitude à se situer par rapport à la profession de professeur des écoles. Le jury s'autorise donc parfois à élargir le champ du questionnement en abordant d'autres thèmes que ceux présentés dans le document distribué initialement.

Le candidat peut prendre appui, au cours de cette première épreuve (lors de l'exposé ou/et de l'entretien) sur son expérience acquise au cours de stages d'observation à l'école primaire ou au cours d'expériences professionnelles antérieures (dans le domaine de l'animation par exemple).

Le programme de l'épreuve est le suivant :

- Approches pédagogiques de l'enseignement à l'école.
- Connaissances de l'école et de ses finalités ; mise en perspective historique et ouverture sur le fonctionnement de l'école dans quelques pays de l'Union Européenne.
- L'école primaire : son fonctionnement, son environnement.
- Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

La durée totale de cette première épreuve est donc désormais de 25 minutes, dont 10 minutes d'exposé suivies de 15 minutes d'entretien, une préparation individuelle d'une durée de 1 heure précède cet entretien, nous l'avons dit. Tout document, calculatrice et autres appareils personnels sont strictement interdits lors de ce travail préparatoire.

La **seconde partie** de cette épreuve consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi là encore d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription au concours :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire,
- domaine de la musique et expression musicale,
- domaine de la littérature de jeunesse.

Cette seconde partie de l'épreuve fera l'objet de précisions plus avant.

Les deux parties de l'épreuve entrent pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 avec coefficient 4. Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien est éliminatoire. Des informations complémentaires sont données sur ce point infra.

## **2-Déroulement de l'épreuve**

Les candidats admissibles au titre de la session 2006 (concours publics et privés) ont été auditionnés par 19 commissions, toutes composées de quatre membres. Chaque commission a auditionné environ 6 candidats par jour, durant 8 jours.

## 2-1-Les commissions

Conformément aux textes, les commissions qui composent le jury de l'épreuve orale comprennent :

- Un inspecteur de l'éducation nationale ;
- Un enseignant-chercheur ou bien un enseignant de l'enseignement supérieur ;
- Un professeur des écoles ou bien un instituteur ;
- Un professeur de l'enseignement secondaire.

Le jury ne comprend aucun membre assurant une formation à la préparation du CRPE dans l'IUFM de l'Académie de Toulouse ou dans tout autre organisme de formation préparatoire au CRPE. Les commissions qui le composent sont toujours mixtes.

## 2-2-Les auditions

On rappelle l'épreuve est composée de deux parties.

La première partie se déroule en deux temps : un exposé puis un entretien.

Les candidats disposent de dix minutes pour faire leur exposé. Une prestation trop courte (par exemple, 5 minutes) ou trop longue (15 minutes) peut être préjudiciable. La bonne gestion du temps imparti est un élément important apprécié par le jury.

Toutefois, le fait de ne pas réaliser un exposé de 10 minutes *exactement* n'est pas une raison suffisante pour obtenir une mauvaise note. Le jury est beaucoup plus attentif à la « qualité » de la prestation orale qu'à sa « durée » stricte.

L'ensemble des commissions a noté cette année, comme depuis deux ou trois ans, un nombre croissant de candidats bien « préparés ». Si à la fin des années 90, un exposé clair et bien construit était généralement gage d'une bonne réussite à cette épreuve, il n'est désormais plus suffisant. Les connaissances, la pertinence des analyses, la prise de recul par rapport aux expériences vécues, la mise en relation des différentes connaissances s'avèrent être également des éléments prépondérants.

***De même, la seconde partie de l'entretien se déroule également en deux temps. Des éléments complémentaires seront précisés dans les pages suivantes sur les trois options possibles.***

## **3-Remarques relatives à la notation**

### 3-1-Remarques générales

Compte-tenu de l'importance « capitale » de cette épreuve d'entretien et afin de différencier les candidats entre eux du fait d'une logique de concours, le jury a le souci d'utiliser au mieux *toute* l'échelle des notes (de 0 à 5 pour les notes éliminatoires, puis de 6 à 20).

Les notes attribuées reflètent donc davantage une discrimination des candidats les uns par rapport aux autres, plutôt que l'expression d'une performance « en soi ».

Comme les textes officiels le précisent, les épreuves du concours « *doivent permettre de sélectionner les candidats les plus aptes à acquérir les compétences attendues en fin de formation initiale* ».

Pour ce faire, l'ensemble des membres du jury est réuni à plusieurs reprises durant le concours afin de construire des critères communs de sélection. De plus, afin de réduire les différences de notation dues aux différences individuelles liées aux personnes qui composent les commissions, une péréquation de toutes les notes est appliquée. La procédure consiste à harmoniser (selon la loi normale) les notes attribuées par chacune des commissions autour de la moyenne générale et selon l'écart-type de l'épreuve (note réduite).

Il a pu aussi être vérifié cette année qu'il n'y avait pas « d'effet sujet » ni « d'effet option ».

### 3-2-Critères d'attribution des notes éliminatoires

Les notes inférieures ou égales à 5 sont éliminatoires. Leur attribution fait l'objet d'une attention particulière du jury, d'une unanimité des trois membres des commissions, et d'un rapport écrit.

Depuis plusieurs années, l'analyse des avis motivés et rédigés par les commissions, lors de l'attribution des notes éliminatoires (voir le « zoom sur la 1<sup>ère</sup> épreuve orale ») indique que trois éléments apparaissent fréquemment :

- La *durée des exposés* (exposés trop brefs, de moins de 5 minutes) ;
- La *qualité des exposés et des entretiens* : 1. compréhension et/ou une analyse des documents erronées, insuffisantes, sommaires, imprécises ; 2. faiblesse et/ou superficialité des connaissances théoriques confusion et/ou incohérence des réponses aux différentes questions ; 3. incapacité à élargir la réflexion au-delà du contenu des documents ;
- L'*expression orale du candidat* : 1. difficultés importantes d'expression et/ou de communication ; 2. difficultés importantes d'écoute et/ou de compréhension ; 3. attitude inhibée ou bien désinvolte.

### 4-Résultats généraux

	CRPE externe public	3 <sup>ème</sup> concours public	CRPE public langue régionale	CRPE externe privé	CRPE 2 <sup>nd</sup> concours interne privé
Nombre total de candidats	<b>685</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>90</b>	<b>2</b>
Nombre total de candidats absents	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nombre total de candidats présents	<b>676</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>90</b>	<b>2</b>
Moyenne générale de l'épreuve	<b>11.37</b>	<b>9.6</b>	<b>10.8</b>	<b>9.9</b>	<b>6</b>
Note attribuée la plus élevée	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>6</b>
Note attribuée la plus basse	<b>1.5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Nombre de notes éliminatoires	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

# **PREMIERE EPREUVE ORALE**

## **Domaine EXPRESSION**

### **MUSICALE**

Les jurys de l'épreuve orale d'entretien étaient composés d'universitaires, de membres des corps d'inspection du premier degré, et d'enseignants et conseillers pédagogiques spécialistes de chaque domaine optionnel.

Malgré ces nouvelles modalités d'organisation, les candidats qui avaient choisi l'option expression musicale à la session 2006 du Concours de Recrutement de Professeur des Ecoles ont obtenu à cette partie de l'épreuve des résultats sensiblement équivalents à ceux des années précédentes, la moyenne se situant tous concours confondus aux alentours de 12,5 sur 20.

Toutefois, il n'est pas inutile de formuler quelques recommandations, susceptibles de guider la préparation des futurs candidats : en effet, comme chaque année, les jurys ont constaté une grande hétérogénéité entre les diverses prestations.

*Le moment d'expression musicale est censé permettre au candidat de démontrer sa sensibilité artistique, même si les exigences techniques demeurent modestes. Il est évident que le jury est avant tout attentif à l'adéquation entre les capacités techniques et la pièce interprétée, qu'elle soit instrumentale ou vocale. Nous recommandons aux candidats qui ont choisi de chanter de prévoir un accompagnement enregistré de qualité (en évitant toutefois un surlignage mélodique trop présent), afin de mieux mettre en valeur leur prestation, le chant a capella demeurant toujours un exercice périlleux dans lequel il est difficile de briller. Précisons également que les candidats avaient à leur disposition un clavier pouvant être utilisé pour une prestation instrumentale.*

*Même si le temps imparti à cette partie de l'épreuve demeure limité, les candidats doivent veiller à inscrire leur bref commentaire relatif à la ou aux pièce(s) interprétée(s) dans une perspective culturelle et pédagogique élargie.*

L'entretien doit permettre d'apprécier l'ouverture culturelle du candidat, en particulier lors de l'analyse du document sonore, que le jury choisit en complémentarité avec le support choisi pour l'expression musicale. Il est indispensable, dans le cadre de la préparation au concours, d'acquérir une technique d'écoute, en analysant des musiques d'horizons très divers à l'aide de grilles simples et d'un vocabulaire technique de base correctement maîtrisé.

L'exploitation pédagogique suppose évidemment à la fois une bonne connaissance des programmes en vigueur et une juste appréciation des possibilités des élèves selon le cycle concerné. Les candidats devront être également attentifs à inscrire les prolongements proposés dans le cadre des objectifs fondamentaux du système éducatif, la connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel constituant un atout supplémentaire qui doit leur permettre d'enrichir leur exposé.

# **PREMIERE EPREUVE ORALE** **DOMAINE "LITTERATURE DE** **JEUNESSE"**

Session 2006	Nombre de candidats	Moyenne à l'option
Concours externe public	396	11,19
Concours externe public langue régionale	5	8,40
Concours externe privé	43	9,31
2 <sup>e</sup> concours interne privé	1	2

Le domaine "Littérature de jeunesse" constitue l'un des trois choix possibles de la seconde partie de la première épreuve orale, l'entretien. Le texte officiel du 26 mai 2005 ("Modalités d'organisation") définit les deux composantes de cette partie de l'épreuve : *"L'exposé doit faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat (textes, illustrations) dans ce domaine et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire", "l'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire"*. Dans le même Bulletin Officiel, la "Note de commentaire" précise les éléments d'évaluation : *"la qualité de la lecture ; la pertinence de l'argumentation développée au regard de l'apport de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école primaire ; la connaissance et la culture du candidat dans ce domaine : le candidat devra manifester qu'il a lu, peut apprécier et mettre en relation un nombre significatif d'œuvres habituellement rencontrées par les élèves aux différents niveaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire"*. Enfin, le texte "Eléments de cadrage" complète ces définitions : la lecture à voix haute est *"au service de l'interprétation d'un texte littéraire"*, le candidat aura su *"se construire une culture véritable de la littérature de jeunesse et se doter d'une réflexion littéraire et didactique suffisante"*, se tenir *"informé de la production actuelle de littérature de jeunesse et des débats qui animent les discussions à son propos"*, il pourra avoir à *"explicitier les caractéristiques du texte choisi"*, *"justifier l'interprétation retenue"*.

Dans leur majorité, les candidats se sont consciencieusement préparés à l'épreuve. Mais se préparer ne se réduit pas à préparer seulement un sujet ; c'est aussi entrer dans la connaissance intime du champ littéraire et culturel que représente la littérature de jeunesse, en s'appuyant sur des connaissances de littérature générale. Cette première session s'est globalement caractérisée par une absence d'appropriation personnelle des textes, au profit d'exploitations "standard". Les ressources variées des textes ont cédé le pas à des approches stéréotypées, incluant des passages tenus à tort pour obligés. Curieusement, les trois textes de la synthèse à l'épreuve écrite n'ont pas été exploités pour cet oral, alors qu'ils offraient des éléments de réflexion éloignant une approche artificielle et ouvrant à une réflexion didactique.

## Le choix des textes et œuvres

Les textes retenus étaient majoritairement destinés au cycle 3. Les récits et les albums ont été plébiscités (à hauteur de 56% et 37% des textes choisis. La poésie est quasi absente (2%), ainsi que le théâtre (5%). Les contes ont bien souvent été choisis dans une version "album", ce qui a révélé une confusion entre l'album comme support et l'album comme genre. Face à un choix très large d'œuvres, à puiser aussi bien dans la liste de références qu'en dehors d'elle, la sélection des candidats s'est avérée limitée, réductrice, certaines œuvres revenant de façon très récurrente ; pour les récits : *Deux graines de Cacao* de E. Brissou-Pellen, *Histoire de la mouette et du chat qui apprit à voler* de Sepúlveda, *L'Enfant-Océan* de Mourlevat, *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry, *Le Roi du jazz* d'A. Gerber, *Le Secret de Grand-Père* de Mopurgo, *L'homme qui plantait des arbres* de Giono, *Verte* de M. Desplechin, *Le Journal d'un chat assassin* de A. Fine, *L'œil du loup* de D. Pennac, *Histoires pressées* de B. Friot ; pour les albums : *Grand-Père* de G. Rapaport, *Le Cochon à l'oreille coupée* de JL Fromental, *Otto* de T. Ungerer, *Une Histoire à quatre voix* de A. Browne, *La Reine des fourmis a disparu* de F. Bernard. Le jury a donc apprécié des choix plus personnels, plus originaux.

Certains choix ne se sont pas toujours montrés judicieux. Des textes résistent au fait littéraire et n'offrent pas d'exploitation satisfaisante. D'autres, plus rarement toutefois, sont trop difficiles, voire inadaptés - citons "La Corrida" de Cabrel, *Matin brun* de Pavloff, *Harry Potter*, *Le Seigneur des anneaux*...D'autres enfin posent un problème d'interprétation - *L'Enfant-Océan*, *Lettres des Iles Girafines* de A. Lemant, *Les Derniers Géants* de F. Place... Il convient donc de veiller à l'adéquation du texte avec le niveau de classe choisi, ce qu'a toutefois respecté la majorité des candidats.

Par ailleurs, des candidats se sont trouvés confrontés à des thèmes dont ils n'avaient pas perçu la difficulté pour des élèves du primaire, ou à des constructions littéraires complexes qu'ils ne maîtrisaient pas (emboîtement, mise en abyme...).

Il est enfin apparu que le choix des textes était trop peu souvent motivé par leur intérêt littéraire et par le travail d'interprétation en classe, mais par l'étude de notions. Les candidats ne semblent pas avoir mesuré les enjeux et les finalités de la lecture des textes, pourtant développés dans les *Documents d'application des programmes - Littérature, cycle 3* (2002) : contribuer à la constitution d'une culture littéraire par la fréquentation régulière des œuvres. Et ce même document rappelle qu'"à l'école primaire, il ne s'agit en aucune façon de proposer aux élèves une initiation à la lecture littéraire qui passerait par une explication formelle des processus narratifs ou stylistiques".

## L'exposé

La lecture du texte ne se réduit pas à une simple oralisation, mais relève d'une mise en voix, expressive, qui rend compte de choix interprétatifs. Registres, tonalités, types de phrases, différenciation des voix narratives, ... seront rendus sensibles, comme si les candidats lisaient devant des élèves. Le respect des liaisons et de la ponctuation constitue un pré-requis à une bonne lecture.

D'un point de vue méthodologique, il convient de trouver un équilibre entre un formalisme de présentation - s'il est signe de rigueur et de clarté, il peut très facilement vider de sa substance le projet de séquence - et l'absence d'organisation.

L'esprit et la finalité de la séquence n'ont pas toujours été compris. Ainsi, des candidats ont-ils présenté exhaustivement toutes les activités possibles sur un texte : un tel catalogue masque bien souvent l'absence de réflexion didactique. Le seul bon sens devrait laisser percevoir que tout n'est pas faisable sur un texte, qu'il n'est pas possible d'accumuler des activités, en termes littéraires et en termes de motivation des élèves. Des choix s'imposent donc. Ils doivent s'articuler à une problématique répondant à des finalités : qu'est-ce que ce texte va apporter aux élèves ? qu'est-ce que je veux leur rendre sensible ? Autrement dit, les activités doivent être choisies en fonction de l'intérêt du texte, de l'élucidation de son sens qui reste la finalité première de l'étude des textes, des élèves. Si l'étude de la première de couverture permet de lancer des hypothèses de lecture, et à ce titre constitue une entrée stimulante dans l'œuvre, est-ce la seule ? Est-elle pertinente pour l'œuvre retenue ? Cette activité comme d'autres (écrire la suite du texte...) pose problème dès lors qu'elle n'apporte rien à la compréhension du texte. Une autre dérive a découlé d'une approche instrumentalisée : le texte prétexte, à l'étude d'une notion, d'un aspect grammatical. La présentation de lectures en réseau n'a pas échappé à cette artificialité : textes convenus, absence de problématique... Quant au débat interprétatif, il a été compris comme une activité, alors qu'il constitue un dispositif pédagogique, une démarche. Autant de perspectives faussées, qui ont conduit les candidats à des propositions purement formalistes, peu signifiantes, donnant l'impression d'être plaquées. Rappelons que la créativité pédagogique est un état d'esprit de l'enseignant et qu'elle sollicite la motivation des élèves, crée l'attente et le désir : c'est, pour la littérature, une question fondamentale, qui renvoie aux enjeux mêmes de sa place à l'école - et ultérieurement au collège et au lycée.

En outre, et ce n'est pas la moindre des remarques, le jury a été fréquemment confronté à la présentation de séquences identiques sur une même œuvre : même plan d'exposé, mêmes explications, mêmes activités... Cet effet de répétition, redoublant des choix récurrents, finit par s'apparenter à une récitation de cours : comment un univers aussi vivant que la littérature de jeunesse peut-il confiner à des propositions sclérosées et sclérosantes ? Comment penser que l'on peut amener des élèves au goût de lire si l'étude des textes n'est pas servie par une dynamique pédagogique, par l'intérêt des enseignants eux-mêmes pour la littérature ?

## **L'entretien**

Il s'agit d'un échange, qui permet au jury d'entrer dans la dimension personnelle de la relation des candidats à la littérature de jeunesse. C'est à ce moment que le jury s'efforce de mesurer la connaissance réelle que les candidats en ont : si l'exposé a laissé une impression d'artificialité, elle trouve ici son contre-poids.

## **Les connaissances attendues**

La spécificité du texte littéraire ne semble pas constituer l'arrière-plan réflexif des candidats. Elle est le plus souvent réduite à des thèmes, sans considération pour l'écriture et le style, pour les registres et tonalités, les mécanismes de la réception, les liens images et texte, la sémantique de la forme (typographie, mise en page, nature du support...). La lecture des images a été trop souvent absente ou survolée : une réflexion sur leur place et leur fonction, leur interprétation étaient attendues.

Les contenus de l'épreuve se situent dans les limites du programme de littérature à l'école et de la formation de maîtres polyvalents. Ceci suppose cependant d'avoir une vision définie de

ce qu'est la lecture littéraire et des caractéristiques de la littérature de jeunesse. A ces présupposés s'ajoute un minimum de connaissances littéraires pour analyser les œuvres et acquérir le recul nécessaire à une réflexion didactique, à une sensibilité réfléchie aux textes. Si le jury attend que les candidats s'intéressent aux caractéristiques littéraires du texte, sachent solliciter précisément des passages pour justifier leurs choix et réfléchissent à des faits textuels significatifs, il n'attend pas pour autant des compétences et un discours de spécialistes. Mais, dans son exposé, le candidat doit trouver un équilibre entre un niveau de discours théorique et le niveau de discours destiné aux élèves. Ainsi, quelques notions nécessitent un éclairage correctement informé : merveilleux, fantastique, genre littéraire, registre, discours... Il n'est pas pour autant question de réciter les définitions de Todorov, de Jakobson... L'utilisation d'un vocabulaire spécifique propre à l'analyse des textes (focalisation, métaphore, énonciation, structure et prosodie du sonnet...) servira l'échange avec le jury, à condition que l'on perçoive que le candidat se l'est approprié, mais ne constitue pas un objet d'étude à l'école primaire. Ces connaissances littéraires relèvent, pour certaines, tout simplement de la culture générale que l'on estime pouvoir attendre d'un futur enseignant : savoir qui sont Michel Tournier, Marguerite Yourcenar..., savoir si les écrivains de la liste de référence ont ou non écrit spécifiquement pour la jeunesse...

## **Un exercice de communication**

Même si la situation de concours peut générer une anxiété légitime bloquant la parole et l'aisance, l'épreuve constitue aussi un exercice de communication où s'expriment les qualités relationnelles que l'on attend de futurs enseignants. Dans l'entretien, le degré de réceptivité du candidat à la parole du jury, son ouverture, sa disposition à remettre en cause ses propositions, relèvent d'une capacité à communiquer.

Le jury accorde aussi une attention particulière aux qualités d'expression : élocution fluide, syntaxe correcte, langage soutenu et approprié à la situation de concours.

On rappelle enfin que le candidat doit avoir sous les yeux le livre original et s'en servir pour commenter les illustrations. Les exemplaires photocopiés destinés aux membres du jury doivent porter les références précises du texte.

## **Pour conclure**

Cette option, pourtant choisie par les candidats, a rendu perceptible leur hétérogénéité face à la littérature de jeunesse et à son enseignement : du formalisme et du contenu de cours à l'expression réelle d'un goût pour la littérature en général et pour la littérature de jeunesse en particulier. Certains candidats ont cependant su montrer leur enthousiasme, ce qui les a conduits à développer une réflexion didactique et une exploitation pédagogique pertinentes. Celles-ci, ainsi que la capacité d'ouvrir sa réflexion à d'autres œuvres comptent parmi les qualités qui ont permis de valoriser les candidats.

Conseillons aux futurs candidats de se construire, tout au long de leur année préparatoire, une culture et une réflexion personnelles dans ce domaine, qui englobe et dépasse la seule préparation à cette épreuve optionnelle.

Lire, relire et méditer le document d'accompagnement, des ouvrages didactiques comme ceux d'où sont extraits les textes de la synthèse, fait aussi partie de cette préparation, au concours et au futur métier de professeur des écoles, à celui de lecteur - *"Lorsqu'il ferme son livre, le lecteur idéal sent que s'il ne l'avait pas lu, le monde serait plus pauvre"* (Alberto MANGUEL, "Vers une définition du lecteur idéal", in *Pinocchio et Robinson - Pour une éthique de la lecture*).

## **PREMIERE EPREUVE ORALE** **DOMAINE DES ARTS VISUELS**

Spécifiquement dénommée « arts visuels enseignés à l'école primaire », l'épreuve intégrait, cette année, une nouvelle modalité de passation.

Elle constitue désormais, pour rappel, le second volet de l'épreuve orale d'entretien et s'affirme comme choix parmi trois possibilités offertes au candidat (Littérature jeunesse, Musique ou Arts visuels). Le B.O. n° 21 du 26 mai 2005 l'explique. La définition et le programme de l'épreuve, la note de commentaires ainsi que les éléments de cadrage sont accessibles à l'adresse Internet suivante :

[http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/epreuve/ent\\_arts\\_visuels.htm](http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/epreuve/ent_arts_visuels.htm).

S'agissant d'un concours de recrutement, les finalités de l'évaluation que les examinateurs ont à conduire restent globalement identiques à celles des années précédentes, il est utile d'indiquer aux candidats combien la lecture des rapports précédents peut leur être précieuse, notamment sur les aspects les plus disciplinaires de l'épreuve.

Le nouveau texte est clair. Il apparaît toutefois utile de communiquer aux candidats quelques éléments d'observation qui concernent ces nouvelles modalités de fonctionnement de l'épreuve et leurs conséquences.

- L'articulation entre les deux parties de l'épreuve.  
Il serait illusoire d'attendre un fonctionnement cloisonné des deux parties de l'épreuve. Leur influence réciproque, relative mais réelle, invite à l'évaluation globale du profil du candidat qui est souvent précisé et revu en reprenant la répartition des notes, obéissant par là à une logique d'intention commune, voire de convergence d'appréciation. Le fait que les deux parties de l'épreuve soient jugées par le même jury permet de réguler les effets produits par l'excellence des candidats dans certains domaines et d'avoir une vision plus objective et plus élargie de leurs capacités. Recentrer l'épreuve sur son objectif (mesurer l'aptitude des candidats à remplir les missions de l'Ecole comme enseigner, évaluer, aider, etc.) est une volonté affichée.  
Des qualités sont alors recherchées qui sont communes aux deux parties de l'épreuve : connaissances des programmes, prise en compte des élèves, réflexion sur la relation pédagogique, recul critique...
- Les sujets de la première partie  
Ils sont, en général, assez bien traités par les candidats mais ne conduisent pas toujours ces derniers à proposer une réflexion élargie (voir les textes).  
Le traitement des sujets doit avoir une certaine familiarité avec le reste de l'épreuve pour ce qui est du mode d'exposition et d'appropriation d'une question, fut-ce une oeuvre artistique ou un problème scolaire d'ordre général, tout comme l'articulation avec les connaissances ou d'autres indices d'une posture considérée comme favorable comme le respect, l'écoute, l'équité, le recul critique, la clarté de l'exposé, la présence, etc.
- Domaine des arts visuels  
Tout d'abord, une réflexion concernant la terminologie employée dans les textes (qui est celle de la discipline) doit être entreprise. La notion de « champ », par exemple, nécessite une bonne considération pour sa juste compréhension (les formateurs, eux-mêmes, ont fait cette démarche pour bien préparer les candidats à l'épreuve).

D'une manière générale, si de nombreuses observations peuvent être reprises du rapport de l'an dernier (session de 2005), l'épreuve apparaît comme un exercice exigeant, s'appuyant sur une terminologie souvent étrangère à la majorité des candidats.

La préparation s'impose : certains postulants semblent présenter de réelles qualités mais ne réussissent pas à articuler une réflexion satisfaisante qui se saisirait de ce vocabulaire spécifique qui désigne des démarches, qualifie des actes, éclaire des processus...

De même, confusions et approximations fréquentes concernant les termes de « question », « objectif », « contenu », « champ », « finalité », « capacité », « compétence » sont relevées; ce qui mène parfois les candidats à proposer des « activités » en lieu et place d'apprentissages...

Faut-il l'indiquer toutefois : dans l'esprit d'un concours de recrutement et en considération d'une formation à recevoir, les jurys ont toujours privilégié la potentialité représentée par le candidat plus que les savoirs déjà constitués chez lui dans le cadre scientifique.

Nombre de candidats, malheureusement, ne semblent pas se saisir de la finalité de l'épreuve.

De la manière la plus simple, il est nécessaire de rappeler qu'il s'agit en arts visuels de recruter des futurs professeurs qui sauront tout à la fois manifester une certaine vision de l'Ecole et, dans ce cadre, engager l'acquisition d'un savoir dans le domaine de l'éducation artistique. Il leur faut donc se persuader qu'il y a ici de l'enseignant, et plus encore : un enseignement à conduire !

Or, on constate à cet égard une certaine obstination à proposer un trop grand nombre de pistes ou d'activités, par balayage obligé des trois cycles (ce qui pourrait également se comprendre comme la présentation d'une progression...)! Les commissions sont unanimes pour dire que le recentrage sur une proposition de séance moins « généraliste », modeste mais objectivée, permettrait de mieux apprécier les compétences des candidats à conduire un apprentissage efficace. Cette inquiétude qui les porte à vouloir trop montrer verse le plus souvent dans des propositions imprécises et bien peu assumées : « On pourrait peut-être... ».

Trop souvent, les candidats se perdent dans des généralités alors qu'il faudrait plutôt *donner corps* à un engagement; c'est-à-dire relier la réflexion qu'ils conduisent jusque dans son aspect le plus fonctionnel voire trivial, en tous cas pratique. On oublie trop souvent que les arts visuels ont, surtout pour les enfants, un rapport avec le corps et l'émotion.

De manière générale, les candidats mesurent assez mal la richesse de l'éducation artistique, en termes d'expériences singulières dans lesquelles la perception, l'exploration sensorielle, ont un rôle essentiel. L'éducation artistique est souvent envisagée, de manière restrictive, comme un apport de connaissances culturelles ou encore parfois comme l'occasion d'acquérir une technique isolée, ignorant de toute évidence la portée d'un enseignement artistique ou la réflexion même s'articule à la pratique (l'expérience impliquant directement notre système perceptif...).

Sans doute serait-il judicieux de rappeler aux candidats les textes des programmes faisant état des enjeux de l'éducation artistique dans le cursus scolaire:

« l'éducation artistique développe l'aptitude à l'expression et le goût de la création; elle favorise l'épanouissement de l'autonomie et de la personnalité de l'élève; elle

permet de mieux équilibrer les formes diverses d'intelligence et de sensibilité. Elle cultive des manières de pensée et d'agir, devenues indispensables pour s'orienter dans les sociétés contemporaines. Les démarches d'enseignement artistique valorisent les liens interdisciplinaires et, en retour, elles donnent accès aux formes symboliques élaborées qui sont la clé de nombreux savoirs étudiés à l'école. »

Concrètement, puisque c'est de cela qu'il s'agit, l'enseignement en arts visuels s'appuie sur une sensibilité et une familiarité avec la « chose artistique »; il ne provient pas d'un seul travail de documentation. Ainsi, la connaissance du champ disciplinaire ne peut mettre à distance cette nécessaire dimension personnelle qui fonde le rapport à l'œuvre. Le texte indique, d'ailleurs, qu'il s'agit de mettre en évidence des « centres d'intérêt ».

La seconde exigence serait la capacité à construire un apprentissage : ici, également, il faut articuler un savoir savant à la réalité de la classe.

L'exposé offre aux candidats une grande liberté dans le choix du support ; on peut voir là une difficulté, devant l'immensité des choix qui se présente mais également une garantie d'équité pour tous comme la possibilité pour chacun de se saisir d'un terrain personnel d'étude ou de compétence...

Il permet aussi à ceux qui sont moins à l'aise dans la possibilité d'une production personnelle de proposer un support recevable pour l'interrogation.

La réelle nouveauté après celle de la notation conjointe entre l'étude du dossier et l'option choisie est celle de la présentation d'une oeuvre choisie par le jury et inconnue du candidat.

Ce dispositif est pertinent qui permet de mettre en évidence la réactivité du candidat, ses capacités de gestion de la situation, son aptitude à traduire ses connaissances comme à entreprendre intuitivement un processus de re-médiation.

Précisons maintenant ce que le jury attend du candidat.

#### L'exposé

Il est demandé au candidat de réaliser une *brève analyse commentée*; tous les mots comptent. Il s'agit de relever par exemple, quelques caractéristiques de « l'écriture » du document, de s'intéresser à la démarche et encore de mettre en évidence ce qui est de nature à fonder une action pédagogique qui prend en compte la personnalité de l'élève (voir le texte définissant l'épreuve).

L'analyse doit présenter un choix qu'il appartient au candidat de justifier, et qu'il devra manifester par une proposition à formuler en terme d'apprentissage, à partir des programmes de l'école.

Le candidat met en jeu (fait jouer) ses connaissances au service d'un enseignement. Rester concret et réaliste, rester modeste : énoncer un objectif et un contenu clair, précis, tiré des programmes, vaudra mieux que dérouler une longue liste d'éléments épars. Parallèlement, il doit mettre en place une situation qui doit permettre à l'enfant de jouer lui aussi des arts visuels avec un certain nombre de paramètres.

La situation proposée doit privilégier l'activité pratique de l'élève sans en enlever la part réflexive : elle doit conduire à une pratique effective et une évaluation formative.

La portée et la qualité de l'exposé doivent donc mettre en évidence une richesse éducative, receler et révéler des potentialités en terme d'éducation artistique.

#### L'entretien

Ce qui le caractérise, c'est l'introduction dans son déroulement d'un document visuel qui doit agir sur la mécanique discursive, écarter l'éventuel poncif, redéfinir une position, renforcer éventuellement la possibilité d'un apport culturel. Il permet aussi au candidat d'approfondir certains éléments de son propos antérieur et d'élargir sa réflexion.

S'apprécie, à ce moment là, sa sensibilité et son aptitude à se saisir de nouveaux éléments pour ouvrir et approfondir la problématique choisie lors de son exposé.

Compte tenu de la perplexité observée chez de nombreux candidats à ce moment précis de l'entretien, il est nécessaire de rappeler les attentes du jury concernant le nouveau document visuel qu'il soumet à la réflexion du candidat:

« L'entretien [...] permet d'**approfondir certains points de son propos précédent**, particulièrement pour ce qui concerne le réinvestissement dans des situations éducatives...

Concernant les connaissances et la culture du candidat, il permet autant d'afficher un savoir que de préciser une posture, un axe de réflexion.

Par l'écart qu'il introduit avec le matériel apporté par le candidat, il permet de mettre en évidence les caractères spécifiques des moyens d'expression et les effets de leurs différences ou des significations qui leur sont associées. Rappelons encore une fois le texte de l'arrêté définissant l'épreuve dans les *Points divers* : « [...] Connaissance des grands moyens d'expression plastiques et de leur mise en oeuvre (lignes, formes, couleurs, matières, dispositifs spatiaux, systèmes de composition...) ».

La remarque présente vise l'attitude qui consiste à accorder trop d'importance à l'aspect iconique ou sémantique des documents étudiés.

Les effets de la présentation d'un tel document par le jury doivent, sans retard, se traduire sur le plan de la réflexion et au niveau des éléments de la proposition pédagogique (remaniement, évolution, prolongement, remédiation...).

Les questions implicites sont sans mystère :

Comment pouvez-vous vous approprier et intégrer ce document dans votre réflexion et votre proposition pédagogique ?

Quelle est la place de l'œuvre d'art dans l'éducation artistique ?

Quels prolongements avez-vous prévu ou pouvez-vous envisager pour cet apprentissage ?

Comment envisagez-vous la transversalité dans la conduite des apprentissages en classe ?

Avez-vous prévu une ouverture sur l'environnement (culturel, social, etc.) ?

Elles sont toujours formulées pour les candidats en difficulté.

Au titre de la statistique :

Un petit tiers des candidats a choisi de présenter une réalisation plastique personnelle (dont une production tridimensionnelle et un diaporama de réalisations in situ).

Les deux autres tiers ont choisi de présenter un document visuel (photocopie couleur) pris dans le champ des arts plastiques (peintures du XX<sup>ème</sup>, quelques œuvres rares du XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup>)

Trois candidats seulement ont utilisé un micro ordinateur portable pour présenter leur document (CD Rom).

Note la plus basse : 02

Note la plus haute : 20

Notes au-dessus de la moyenne : 66 (dont 25 notes entre 15 et 20)

Absents : 2

Moyenne générale de l'épreuve (public et privé) : 10,50

Il est à remarquer que :

- sur 787 candidats admissibles, 445 avaient choisi Littérature jeunesse, 227 Musique et 115 Arts visuels.
- sur 399 candidats admis, 217 avaient choisi Littérature jeunesse, 126 Musique et 56 Arts visuels.

Il est à mentionner que, cette année plus encore que l'an dernier, l'épreuve a accueilli un « public » fort curieux et intéressé.

### **3-Remarques relatives à la notation**

#### *3-1-Remarques générales*

Compte-tenu de l'importance « capitale » de cette épreuve d'entretien et afin de différencier les candidats entre eux du fait d'une logique de concours, le jury a le souci d'utiliser au mieux *toute* l'échelle des notes (de 0 à 5 pour les notes éliminatoires, puis de 6 à 20).

Les notes attribuées reflètent donc davantage une discrimination des candidats les uns par rapport aux autres, plutôt que l'expression d'une performance « en soi ».

Comme les textes le précisent, les épreuves du concours « doivent permettre de sélectionner les candidats les plus aptes à acquérir les compétences attendues en fin de formation initiale ».

De plus, outre la réunion à plusieurs reprises de l'ensemble des membres du jury et afin de réduire les différences de notation dues aux différences individuelles, liées aux personnes qui composent les commissions, une péréquation de toutes les notes est appliquée. La procédure consiste à harmoniser (selon la loi normale) les notes attribuées par chacune des commissions autour de la moyenne générale et selon l'écart-type de l'épreuve (note réduite).

Il a pu ainsi être également vérifié qu'il n'y avait pas « d'effet sujet » ni « d'effet option ».

#### *3-2-Critères d'attribution des notes éliminatoires*

Les notes inférieures ou égales à 5 sont éliminatoires. Leur attribution fait l'objet d'une attention particulière du jury, d'une unanimité des trois membres des commissions, et d'un rapport écrit.

Depuis plusieurs années, l'analyse des avis motivés et rédigés par les commissions, lors de l'attribution des notes éliminatoires (voir le « zoom sur la 1<sup>ère</sup> épreuve orale ») indique que trois éléments apparaissent fréquemment, *mais* de façon toujours associée :

- La *durée des exposés* (exposés trop brefs, de moins de 5 minutes) ;

- La *qualité des exposés et des entretiens* : 1. compréhension et/ou une analyse des documents erronées, insuffisantes, sommaires, imprécises ; 2. faiblesse et/ou superficialité des connaissances théoriques confusion et/ou incohérence des réponses aux différentes questions ; 3. incapacité à élargir la réflexion au-delà du contenu des documents ;
- L'*expression orale du candidat* : 1. difficultés importantes d'expression et/ou de communication ; 2. difficultés importantes d'écoute et/ou de compréhension ; 3. attitude inhibée ou bien désinvolte.

#### **4-Résultats généraux**

	CRPE externe public	CRPE 3 <sup>ème</sup> concours public	CRPE public langue régionale	CRPE externe privé	CRPE 2 <sup>nd</sup> concours interne privé
Nombre total de candidats	<b>685</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>90</b>	<b>2</b>
Nombre total de candidats absents	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nombre total de candidats présents	<b>676</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>90</b>	<b>2</b>
Moyenne générale de l'épreuve	<b>11.37</b>	<b>9.6</b>	<b>10.8</b>	<b>9.9</b>	<b>6</b>
Note attribuée la plus élevée	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>6</b>
Note attribuée la plus basse	<b>1.5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Nombre de notes éliminatoires	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

# ***ZOOM SUR LA PREMIERE EPREUVE ORALE D'ADMISSION***

Pour mieux permettre aux futurs candidats de cerner ce qui est attendu d'eux lors de cette épreuve orale, il est apparu utile de relever quelques exemples des appréciations des membres du jury ayant conduit ceux-ci à donner des notes éliminatoires.

« Le candidat n'a montré ni les connaissances, ni les potentialités nécessaires pour tirer profit dès maintenant de la formation.

La commission lui recommande de préparer le concours en cherchant à construire une vision globale et organisée du système éducatif tout en approfondissant les aspects didactiques. »

« Insuffisance avérée de connaissances. Difficulté d'expression et de communication. Propos confus et haché. Absence d'analyse et incompréhension des questions posées. »

« Une analyse trop rapide et superficielle des documents proposés. Au niveau de l'argumentation, une incapacité à exprimer clairement ses points de vue. Le manque d'implication personnelle et les difficultés à manifester un véritable enthousiasme pour la fonction de professeur d'école ont conduit le jury à attribuer une note éliminatoire de 4/20. »

« La candidate, dans sa prestation orale n'a pu développer un discours continu et cohérent. Il n'a pas été possible d'obtenir des réponses précises et adéquates aux questions du jury. Peu de connaissance du système éducatif. »

« La candidate n'a pas su construire de problématique à partir du corpus des documents proposés, son analyse procédant de la seule paraphrase ; la perception du système éducatif dont elle fait montre, dévoile une méconnaissance préoccupante de la part d'un candidat au métier de professeur des écoles. L'exposé en littérature de jeunesse réside en une succession de propositions d'exercices inadaptés au cycle 3 de l'école, relevant des programmes et instructions du cycle terminal du collège. »

« La candidate a tenu des propos en utilisant des termes ou des expressions qu'ensuite elle n'a pas réussi à définir malgré les relances des membres du jury : elle a une idée très superficielle du rôle de l'institution scolaire et du fonctionnement de l'école. Elle doit donc entrer dans une « démarche de pré-professionnalisation », ce qui implique la maîtrise de connaissances et de compétences spécifiques. »

« La prestation de la candidate présente des problèmes dans la qualité de l'expression et de la communication ainsi que dans le contrôle de l'émotivité. L'analyse et la synthèse des documents sont peu pertinentes. La candidate n'a pu répondre avec clarté aux questions du jury. Les connaissances du système et de son environnement sont faibles. Le jury invite cependant la candidate à persévérer dans sa préparation. »

« Le manque de recul, l'absence d'interrogations sur les finalités de l'enseignement alliés à l'insuffisance de connaissances, le tout fondé sur une attitude trop agressive ne permettent pas au jury de proposer une note suffisante pour cette candidate. De meilleures observations au cours des stages et une plus grande réflexion lui permettront ultérieurement de passer l'épreuve avec succès. »

« Méconnaissance des structures et environnement du système scolaire français. Aucune réflexion argumentée sur les pratiques pédagogiques et sur leur mise en œuvre. »

« La candidate ne maîtrise pas les concepts élémentaires du métier d'enseignant : des confusions et des erreurs. Elle n'a pas saisi les enjeux de la littérature à l'école. »

« Tout au long de l'épreuve, le candidat a montré et parfois a signifié sa méconnaissance des textes officiels, de la littérature de jeunesse et de l'école. Le jury lui conseille tout simplement de cerner le rôle de l'enseignant et le fonctionnement actuel de l'École en général. »

« La première partie de l'épreuve fait état de capacités de synthèse et d'analyses très insuffisantes. Le plan adopté ne permet pas d'aborder les textes proposés avant la fin de l'exposé. Exposé qui n'a pu être terminé dans le temps imparti. Dans la deuxième partie de l'épreuve, la candidate n'a su à aucun moment traiter de la littérature de jeunesse selon les textes officiels et les exigences de l'épreuve. De plus, lors des entretiens, elle affirme quelques certitudes sans prendre la distanciation nécessaire et ce, malgré les sollicitations de la commission.

Le jury suggère à la candidate de mieux cerner les attendus de l'épreuve. »

« Connaissances très insuffisantes des concepts évoqués dans l'entretien, ce qui explique les lacunes de l'exposé.

Connaissances tout aussi insuffisantes du fonctionnement de l'école, de la classe et de l'institution scolaire.

Réflexion inexistante sur la place de la littérature à l'école primaire.

En conséquence, la prestation est très éloignée de celle que le jury attend d'un candidat au métier de professeur des écoles.

La commission l'incite à s'engager dans une démarche de pré-professionnalisation. »

« La candidate développe une pensée très confuse. Elle a une connaissance très limitée du système éducatif et ne perçoit pas les enjeux actuels. Ses représentations erronées sur son futur métier interrogent sur ses capacités à assumer cette fonction. La candidate est hors-sujet dans la première partie. L'entretien n'a pas permis de recentrer le propos.

Dans la deuxième partie, les objectifs pédagogiques sont peu pertinents par rapport au texte choisi. Les notions sont confuses voire erronées. »

« Les enjeux du sujet n'ont pas été perçus ni traités au cours de l'entretien professionnel. Les connaissances de fonctionnement de l'école sont très superficielles. La candidate ne parvient pas à élargir sa réflexion, tant sur sa connaissance de la littérature de jeunesse que sur la mise en relation avec la pédagogie de l'enseignement primaire. La candidate devra davantage affirmer sa présence et ses convictions. »

« Méconnaissance du système éducatif. Connaissances littéraires insuffisantes. Expression très hésitante. Pas de développement dans les arguments présentés. Difficulté à exprimer une réflexion construite. »

« Les propos sont confus. Le candidat rencontre beaucoup de difficultés dans la structuration de son discours. Il reste sur des schémas erronés des valeurs et idées défendues par la République. La méconnaissance des J.O., de la législation découlant de ces valeurs, comme les orientations actuelles ne lui permet pas d'accéder aux compétences attendues d'un futur enseignant. »

« Au delà d'une aisance certaine dans l'exécution instrumentale, la candidate méconnaît le fonctionnement institutionnel et pédagogique de l'école. En outre, elle est dans une logique de plaisir et non dans une logique d'acquisition raisonnée des compétences scolaires du 1<sup>er</sup> degré. »

« Une candidate qui ne maîtrise pas son émotivité. Ses connaissances et réflexion sur l'éducation sont nettement insuffisantes. Peu de compétences musicales au regard des exigences du concours. Manque de curiosité intellectuelle et culturelle. Expression laborieuse. Ensemble insuffisant, incompatible avec le métier d'enseignant. »

« Ni l'exposé, ni l'entretien qui a suivi n'ont permis à la candidate de montrer des connaissances ou de développer une réflexion sur les questions élémentaires nécessaires pour tirer profit de la formation. L'épreuve de musique a confirmé ce manque de mise en perspectives pédagogiques. Il faut désormais que cette candidate construise une culture professionnelle avant de se représenter au CRPE. »

« La candidate, au delà d'un résumé très superficiel des textes proposés, se montre très peu capable de dégager les véritables problématiques du sujet. Elle se trouve dans l'incapacité de construire une réflexion personnelle à partir des questions posées. Manque évident de culture pédagogique.

Avec pour appui un document riche, elle a eu (pour la partie optionnelle) du mal à dégager des aspects essentiels pour construire des propositions pédagogiques pertinentes. L'absence de véritable projet pédagogique démontre le défaut de réflexion sur le sujet ainsi que la méconnaissance des programmes. »

« La candidate résume péniblement les documents proposés sans être capable d'en faire émerger les idées essentielles. Par ailleurs l'entretien révèle une quasi absence de réflexion et de connaissances dans le domaine choisi pour l'option et conduit la candidate à faire des propositions pédagogiques très imprécises, peu cohérentes et inadaptées à des élèves de l'école primaire. »

« Prestation très faible, propos très hésitant, du laisser-aller dans l'élocution, l'articulation. Un manque de conviction patent. Réflexion pauvre et très superficielle. La candidate ne s'est pas préparée suffisamment à l'épreuve d'Arts visuels.

Pas assez de motivation sensible. »

« De nombreuses carences et confusions qui n'ont pas permis un entretien porteur. La candidate ne semble pas disposer des qualités requises pour le métier d'enseignant, compte-tenu des difficultés rencontrées lors de l'oral (entretien et exposé). La candidate n'a pas perçu les enjeux des missions du métier de Professeur des Ecoles. »

« La candidate n'exprime aucune réflexion construite concernant le rôle de l'enseignant dans la construction des savoirs. En outre, elle manifeste des lacunes certaines dans le domaine de l'éducation en général et de la musique en particulier. »

« Analyse de l'extrait entendu inexistante. Pas de pistes pédagogiques.  
Manque d'engagement vocal pour une interprétation par ailleurs trop approximative.  
Difficultés à imposer son point de vue sur le sujet. Réponses lapidaires et imprécises. »

« La candidate ne maîtrise pas encore suffisamment ni les enjeux ni les missions de la fonction d'enseignant. La commission a perçu des potentialités que la candidate doit pouvoir convertir positivement dans l'avenir en préparant plus précisément ce concours. »

« *Première partie* : Un exposé confus, une organisation matérielle défailante, sur le plan de la communication, de nombreuses erreurs de langage et une élocution hachée, la candidate n'a pas réalisé d'analyse des documents. Autant d'éléments qui justifient une note éliminatoire.

« *Deuxième partie* : Malgré un choix original et pertinent de l'ouvrage, la candidate n'a pas su exprimer une réflexion pédagogique et explorer le matériau textuel et iconique. La candidate n'a montré aucun regard critique sur une expérience pédagogique évoquée. »

« Les deux exposés ne présentent aucune argumentation. La candidate fait preuve d'une méconnaissance totale des textes et documents officiels. De nombreuses lacunes au niveau des concepts, des connaissances en général et de la littérature de jeunesse, en particulier. Les réponses très superficielles montrent qu'elle ne saisit pas les enjeux de l'Ecole. »

« Le niveau de connaissance du système éducatif manifesté par la candidate se trouve fort éloigné des attentes minimales en la matière. L'élève n'apparaît jamais au cœur de ses préoccupations. En matière de littérature de jeunesse ses choix et justifications ne sont guidés que par ses goûts personnels sans que soit mise en œuvre une quelconque réflexion pédagogique. »

« La candidate n'a pas effectué l'analyse des documents proposés. Elle n'a pas compris les enjeux du métier d'enseignant. Elle n'a pas perçu les objectifs de la littérature à l'école. »

« Tout au long de l'épreuve la candidate s'est montré « atone », répondant même quelquefois par monosyllabes. Lors de la première partie, elle a paraphrasé les textes sans en faire émerger un questionnement auquel l'exposé aurait pu apporter des éléments de réponse. Lors du premier entretien elle n'a répondu que par des généralités et des approximations. Quant à la seconde partie de l'épreuve, elle a montré qu'elle n'avait compris ni les enjeux de l'enseignement de la littérature à l'école ni ceux de l'œuvre qu'elle a choisi de présenter. La candidate devra donc parfaire sa culture relative au métier d'enseignant, ainsi que ses connaissances. »

« La candidate n'est pas parvenue à organiser des exposés construits qui furent d'ailleurs tous les deux réalisés sur des durées courtes. Elle devra procéder à une préparation de concours davantage approfondie et documentée. Sa méconnaissance du système éducatif dans son ensemble est surprenante ainsi que le règlement du concours (aucune photocopie du texte interprété n'est fournie). »

« Enfermé dans ses certitudes, le candidat rencontre des difficultés à s'ouvrir au questionnement du jury ; de la sorte, il affiche sa méconnaissance du système éducatif français. Une plus grande attention, un approfondissement de ses connaissances tout comme une attitude plus en adéquation avec la logique du concours seraient fort utiles. »

« Exposé non structuré, ni analysé, ni synthèse des documents proposés. Beaucoup d'erreurs et de contresens. Des lacunes lourdes dans les sujets évoqués : la langue française et le langage. *Littérature de jeunesse*. Le texte proposé n'appartient pas au domaine de la littérature de jeunesse. La candidate n'a pas réussi à en prendre conscience malgré les pistes proposées par le jury. En général, la réflexion pédagogique n'a pas été perceptible. »

« Les deux exposés sont confus. La candidate a fait preuve d'un manque de clarté dans les deux parties de l'épreuve. Des méconnaissances totales tant théoriques que pratiques (fonctionnement d'une école, d'une classe en référence aux textes actuels) ne situent pas la candidate en tant que future enseignante dans le cadre du concours. Une prestation d'ensemble très « décousue » et « floue ».

« La candidate manifeste une connaissance très partielle du système éducatif : bon nombre d'affirmations sont erronées. Dans le domaine de la littérature de jeunesse, les références culturelles utilisées se montrent très limitées. L'interprétation et la lecture du texte devant le jury se révèlent très approximatives. Elle ne semble pas aujourd'hui en mesure de tirer profit d'une formation lui permettant d'accéder au métier de Professeur des Ecoles. »

« Lors des exposés et des entretiens, la candidate n'a su analyser ni les textes des dossiers ni l'œuvre littéraire qu'elle a pourtant choisie de présenter. Elle n'a pas répondu aux questions posées sauf par des généralités. Cela n'a pas fait la preuve de sa maîtrise des connaissances attendues sur les deux plans de l'épreuve. Nous l'invitons à se placer dans une perspective de pré-professionnalisation. »

« Lors de la première partie de l'épreuve, la candidate ne manifeste pas une compréhension suffisante des textes dont elle n'extrait aucune problématique. Son exposé est trop court. Lors de l'entretien elle n'a pas montré qu'elle se projetait dans le métier d'enseignante. Quant à la seconde partie, elle n'a pas montré qu'elle avait compris les enjeux de l'enseignement de la littérature à l'école, ni ceux de l'œuvre présentée. Nous l'invitons à approfondir les cadres théoriques et la culture relatifs au métier d'enseignants. »

« Les connaissances sur les pratiques pédagogiques et sur le système éducatif sont trop superficielles. Elles révèlent des représentations erronées du métier du Professeur des Ecoles. Des difficultés à approfondir la réflexion et à proposer des réponses argumentées dans le domaine de la littérature de jeunesse. Des connaissances littéraires très insuffisantes. »

« Le candidat cherche à mettre en valeur des expériences professionnelles et des connaissances théoriques peu en rapport avec le sujet. La réflexion sur des situations professionnelles concrètes fait apparaître une impossibilité à se déplacer du côté de l'élève. Des certitudes trop ancrées montrent une incapacité à faire évoluer pour l'heure des représentations erronées du métier.

Dans la seconde partie, les connaissances littéraires se révèlent superficielles dans l'entretien, et les réponses du candidat, affirmées sur un ton très assuré, mettent en évidence des incohérences dans les choix pédagogiques.

La commission suggère au candidat de se rappeler que l'élève doit rester au centre des préoccupations d'un professeur d'école. Elle recommande par ailleurs de se tenir aux règles de cette épreuve d'oral en évitant de poser des questions aux membres de la commission. »

« En dépit de son travail et de ses qualités, la candidate n'a pas pu gérer émotionnellement l'épreuve d'oral. Le jury l'invite à développer les compétences nécessaires. »

« De graves lacunes et méconnaissances du fonctionnement du système éducatif français, des exposés trop faibles, une argumentation déficiente ainsi que le manque de recul par rapport au texte présenté entraînent la commission à proposer une note éliminatoire. Une étude attentive des programmes et instruction officielles ainsi que des documents d'accompagnement permettra à la candidate d'affronter l'épreuve avec plus de discernement. »

« L'ensemble des deux prestations montre un manque de préparation au concours et un manque de réflexion sur les enjeux du métier. Très peu de pistes pédagogiques et méconnaissance du système éducatif. La candidate devrait viser à travailler un exposé plus convaincant et réaliste. »

« Une expression oralement assurée, une gestion du temps mal maîtrisée, des connaissances encore fragiles et surtout des capacités de synthèse et d'analyse peu manifestes lors de l'entretien. La candidate n'a pas montré les qualités attendues pour faire face aux missions d'un enseignant. »

« *Première partie* : Exposé rapide (7') sans analyse véritable. La candidate n'a pas mis en valeur d'expérience pédagogique. Les réponses aux questions du jury sont brèves, hésitantes et peu argumentées.

*Deuxième partie* : Le peu de connaissance réfléchies des programmes ne permet pas de propositions pédagogiques sérieuses, d'autant plus que la candidate a montré des éléments de culture réduits. Le jury encourage la candidate à des réflexions plus approfondies. »

« Culture générale et vocabulaire déficients dans les deux domaines de l'épreuve. Expression confuse et lente. Manque de réactivité aux questions du jury. Absence de propositions pédagogiques réalisables. Présentation dépourvue de conviction et d'engagement. »

« Un registre de langue soutenu qui ne cache pas la méconnaissance des textes réglementaires. N'apporte aucune réponse aux questions techniques posées. La préparation paraît défaillante dans les deux domaines de l'épreuve. »

« Paraphrase des documents fournis sans analyse. Connaissance très générale et superficielle de l'école, de son environnement et des démarches pédagogiques à envisager. Le candidat fait preuve d'un sens commun peu compatible avec le professionnalisme nécessaire à une conduite de classe. La problématique évoquée n'est en lieu ni avec les reproductions proposées, ni avec l'énumération des procédés plastiques ni avec l'exploitation pédagogique énoncée. Le candidat témoigne de connaissances très parcellaires en arts visuels. »

« Les différents exposés ont montré une réelle limite en matière de réflexion et de connaissance du système éducatif. Les entretiens ont confirmé cette difficulté à répondre de manière pertinente aux questions du jury et à organiser son propos. D'où une note éliminatoire de 4/20. »

« *Première partie* : Aucune aisance dans l'expression orale, l'entretien est confus, pas d'analyse des documents. Le candidat ne comprend pas les questions. Des connaissances erronées des programmes et du système éducatif.

*Deuxième partie* : Peu de réflexion pédagogique, une méconnaissance des finalités de l'enseignement de la littérature. Des représentations erronées de la profession de professeur des écoles. »

« La candidate ne semble pas avoir préparé cette épreuve. Le premier exposé est mené relativement hors sujet en cinq minutes. Le second exposé débute directement par l'interprétation faite sans aucune présentation de l'œuvre, ni même son titre. Le livre, en tant qu'objet, n'a pas été présenté. L'examineur doit interrompre la candidate après douze minutes. Aucune réflexion construite ou argumentée n'apparaît au cours des deux entretiens caractérisés par une méconnaissance évidente, tant dans le domaine de l'éducation qu'en littérature de jeunesse. »

« Représentation erronée du système éducatif et des missions d'enseignant. Incapacité à argumenter. Manque de connaissances des programmes et des pratiques pédagogiques. »

« Exposé liminaire hésitant et superficiel et révélant des lacunes graves dans ses méconnaissances du système éducatif du 1<sup>er</sup> degré. Beaucoup d'approximations, de grandes confusions et des erreurs patentes. Difficultés de mobilisation qui sont frappantes. Pas d'organisation de la pensée ce qui est préjudiciable à l'exercice du métier d'enseignant.

Faiblesse d'adaptation au questionnement du jury. Un vocabulaire beaucoup trop inapproprié. »

« 4 minutes et 40 secondes pour l'exposé liminaire et dépassement de temps d'exposé pour la deuxième partie. Une réflexion tronquée par l'impulsivité. Doit approfondir sa réflexion sur la pédagogie et la place du pédagogue à l'école primaire.

La tension, l'agressivité manifestées interrogent le jury sur ses capacités à travailler en équipe malgré quelques réponses apportées dans la partie Arts visuels. »

« La candidate manifeste des lacunes importantes dans le domaine de l'éducation en général et de la musique en particulier. La présentation et l'analyse des textes écrits et sonores se sont révélées très courtes et insuffisantes dans leur contenu.

Les deux entretiens ont révélé l'absence de réflexions construites et argumentées. »

« Exposé bref, peu construit sans analyse. Les réponses aux questions sont peu argumentées, les questions parfois non comprises. La candidate possède des connaissances superficielles du système éducatif et des textes officiels, possède des représentations erronées de la profession de professeur des écoles. Malgré un choix pertinent du support, l'interprétation reste approximative (placement de la voix). Une exploitation insuffisamment approfondie. L'analyse et la réflexion restent peu abouties. »

« La candidate n'a pas montré durant l'entretien l'ensemble des qualités requises en ce moment pour une pratique professorale. En effet, l'aptitude à se situer par rapport au métier n'est pas pertinente. D'autre part la transversalité dans la pratique pédagogique à l'école demande des compétences qu'elle doit approfondir. »

« Absence de pistes pédagogiques pertinentes.

Travail vocal insuffisant (manque de justesse).

Les réponses apportées aux situations proposées relevant de l'enseignement /apprentissage sont insuffisantes. »

« Candidate qui n'a pas pu convaincre le jury :

- ni par sa préparation au concours
- ni par une réflexion préalable sur les situations enseignant/apprentissage.
- ni par une analyse sensée de l'écoute proposée
- ni par des pistes de propositions pédagogiques pertinentes
- ni par le bénéfice qu'elle aurait pu tirer de l'option choisie. »

« *Première partie de l'épreuve* : En dépit d'un réel effort d'analyse et de présentation, les idées exprimées ont révélé une réflexion déficiente et une certaine absence d'esprit critique quant à l'organisation et au fonctionnement de notre système éducatif.

*Deuxième partie de l'épreuve* : Le manque de pertinence dans la présentation de l'ouvrage de littérature choisi et le caractère trop artificiel d'une exploitation possible en classe ont conduit le jury à proposer une note éliminatoire. »

« La candidate présente des concepts qu'elle ne maîtrise pas. Elle n'a pas saisi les enjeux de l'ouvrage présenté. »

« Des connaissances trop diffuses sur le système éducatif et les pratiques pédagogiques. La réflexion sur des situations professionnelles concrètes est peu développée. Les connaissances littéraires sont insuffisantes. Des difficultés de communication ; l'entretien est ponctué d'hésitations, de pauses et révèle une incompréhension certaine des questions.

La commission suggère à la candidate d'approfondir la préparation à cette épreuve. »

« Exposé confus, communication hésitante, difficulté à comprendre les questions de la commission. Les connaissances sur le système éducatif sont superficielles ; la réflexion sur les pratiques peu argumentée. Les connaissances dans le domaine de l'enseignement de la littérature sont insuffisantes. La commission suggère à la candidate d'approfondir la préparation à cette épreuve. »

« Impossibilité à référer ses affirmations à des connaissances théoriques élémentaires concernant à la fois le système éducatif et le domaine de la littérature de jeunesse.

Des réflexions erronées et peu argumentées sur les pratiques pédagogiques.

Discours empreint de désinvolture, ponctué de rires et d'interpellations des membres de la commission. »

« De trop nombreuses hésitations, des lacunes importantes dans la connaissance du système éducatif français, des imprécisions certaines et une absence de culture dans la littérature de jeunesse entraînant une note éliminatoire.

La candidate gagnerait à s'affirmer et à sérieusement renforcer sa culture dans les champs ouverts par les épreuves du concours. »

« Méconnaissance profonde des stades de développement de l'enfant et des programmes de l'école. Vision archaïque du système éducatif de la pédagogie et du rôle de l'enseignant. Incapacité à conduire une analyse plastique d'œuvre, à réagir au document proposé. La séquence pédagogique présentée manque de cohérence et de sens. »

« Incapacité à argumenter des assertions. Incompréhension du corpus de textes et des questions posées. Méconnaissance des programmes en arts visuels particulièrement sur la problématique qu'elle a choisie de développer. »

« Le candidat n'a pas su construire son exposé sur une analyse pertinente des documents. Il n'a pas su mobiliser des connaissances suffisantes pour répondre aux questions du jury. Il n'a pas réussi à adapter son registre de langue à l'éventualité d'élèves du premier degré. »

« L'exposé n'a pas pris appui sur les textes proposés. Le candidat s'en est tenu à des idées générales sur l'apprentissage et n'a pas traité le thème du dossier.

Lors de l'entretien que le jury a centré sur le contenu des textes, le candidat semble ne pas les avoir lus... il a même demandé une pause de quelques instants pour y revenir. Ses réponses sont restées très générales et parfois hors sujet. »

« La candidat n'a pu faire une synthèse des documents, elle s'est contentée de les paraphraser. Elle n'a pas fait preuve d'esprit critique, ni de faculté à répondre aux sollicitations des membres du jury. Sa méconnaissance de la législation et des programmes témoigne d'un manque de préparation et ne lui permet pas de proposer des réponses adaptées. La candidate a par ailleurs une représentation très imprécise des valeurs de l'Ecole et de ses missions. »

« L'exposé présenté n'a pas fait ressortir de problématique claire. La candidate n'a pas fait d'analyse. Méconnaissance des textes, pas de lien avec les apprentissages, une vision erronée du métier de professeur des écoles, du système éducatif.

Dans l'option, le choix du support n'est pas complètement adapté au public de maternelle, le maniement du vocabulaire technique non maîtrisé, des pistes pédagogiques pauvres autour d'éléments qui justifient une note éliminatoire. »

« Les connaissances explorées, dans les divers domaines du programme au cours des deux parties de l'épreuve, sont absentes ou erronées.

La candidate ne témoigne pas de réflexion dans le domaine de la pédagogie. Elle ne semble pas avoir intégré les objectifs de la littérature de jeunesse à l'école. Elle ignore les récentes évolutions du système éducatif, y compris les modalités réelles de l'épreuve.

Les entretiens confirment une incapacité à proposer des réponses réfléchies et cohérentes à des questions élémentaires posées. »

« L'attitude de la candidate, en particulier le ton monotone de l'exposé et le rythme de parole adopté, ne permet pas aux membres de la commission d'envisager la prise en charge d'une classe de sa part. Elle ne montre pas lors de l'entretien les capacités de réflexion susceptibles de compenser son exposé. »

« L'exposé et les réponses aux questions posées montrent que le candidat n'a aucune connaissance des exigences minimum du métier d'enseignant aujourd'hui ni de ses enjeux.

Au cours de la seconde partie de l'épreuve, il n'a pu élargir sa réflexion au delà du seul livre présenté dont il a lu un extrait en sautant une page.

Il en ressort une méconnaissance totale de la spécificité de la littérature à l'école. Par ailleurs, la façon dont s'exprime le candidat ne correspond pas aux exigences attendues par le jury. La commission invite donc le candidat à réfléchir fortement sur les exigences du métier d'enseignant. »

« L'enjeu de la lecture littéraire des textes patrimoniaux ou non, ne sont pas perçus. Les outils d'analyse sont pauvres. Les activités proposées sont floues et souvent peu pertinentes. La candidate n'a aucune réflexion théorique et critique sur son futur métier. L'exposé ne lui a pas permis d'étoffer cette réflexion. »

« Les connaissances du candidat sur l'école primaire sont limitées.

L'exposé s'est réduit à un résumé de l'œuvre. L'entretien n'a pas permis de dégager les caractéristiques et la spécificité de la lecture littéraire. La culture du candidat dans ce domaine est pauvre. »

« Le premier exposé ne prend pas en compte la teneur des textes fournis. Le facteur « temps » dans les deux exposés est très mal géré. La candidate ne peut répondre à des questions simples sur le fonctionnement du système éducatif. Sa méconnaissance de l'actualité dans le domaine de l'éducation est étonnante. Sa qualité d'expression est souvent approximative. La connaissance en littérature de jeunesse est très superficielle. »

« La candidate méconnaît le système éducatif. Elle a des représentations erronées du métier de professeur des écoles tant dans la représentation de ce qu'est un apprentissage que dans la relation à l'élève. La commission relève d'importantes confusions sur des notions élémentaires de la littérature et un manque de pertinence sur les approches pédagogiques de ce domaine. La candidate n'a pas lu le texte. »

« D'aimables généralités surfent sur un discours vague, ni convaincu, ni convaincant, des méconnaissances notoires tant dans le domaine du système éducatif que celui de la littérature de jeunesse n'ont pas entraîné l'adhésion de la commission.

Un approfondissement de la culture relative aux domaines concernés par l'épreuve sera indispensable. »

« La candidate fait preuve d'une très grande méconnaissance du système éducatif et de l'école dans son fonctionnement institutionnel et pédagogique. Elle manifeste en outre des difficultés de communication qui ne permettent guère d'envisager qu'elle puisse actuellement assumer correctement les missions du professeur des écoles.

Malgré quelques citations la candidate fait preuve d'une grande méconnaissance du champs des Arts Plastiques qu'un discours généraliste ne masque pas. D'autre part, sa proposition pédagogique très peu cohérente démontre une autre méconnaissance : celle de l'élaboration d'un plan d'action pédagogique prenant en compte les conditions d'apprentissage des élèves. »

# ***LANGUES VIVANTES***

# ANGLAIS

## **1 Nature de l'épreuve**

Bulletin Officiel n°21 du 26/05/05

« L'épreuve s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes dans la langue choisie par le candidat. L'épreuve débute par une présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat doit ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale. L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit "indépendant". Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription la langue étrangère choisie parmi les six langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

Durée de l'épreuve : 20 minutes incluant les 5 minutes de la présentation orale ; préparation : 30 minutes ; coefficient : 1. »

## **2 Résultats**

Seuls les résultats des concours externes sont analysés, ceux des autres concours se rapportant à un nombre trop restreint de candidats pour pouvoir en tirer des enseignements fiables.

### 2.1. Concours externe (public)

Le nombre de candidats est significativement plus élevé qu'il ne l'était jusqu'à présent en raison du caractère obligatoire de l'épreuve de langue qui tient à la nécessité pour tout professeur d'école d'être en capacité d'enseigner une langue vivante. Seuls 67% des candidats ont choisi l'anglais pour langue vivante étrangère au titre de l'épreuve obligatoire, ce dont il est permis de se réjouir en raison de la volonté ministérielle et académique de diversifier l'offre de langues dès l'école. Plus de 10% ont également passé l'épreuve facultative.

La moyenne générale de l'épreuve a baissé (9,25) pour l'épreuve obligatoire. Elle était de 10,41 l'an dernier. Ceci est à la fois logique (caractère dorénavant obligatoire de l'épreuve) et inquiétant compte tenu de l'exigence raisonnable de niveau posée pour enseigner à de jeunes débutants. Rappelons que le niveau visé est le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (qui en comporte 6 échelonnés de A1 à C2), c'est à dire approximativement celui attendu pour un très bon élève de classe de terminale. La proportion de bons candidats est assez élevée puisque près de 16% (68) obtiennent une note égale ou supérieure à 15. Inversement, plus de 19% des candidats obtiennent une note égale ou inférieure à 5, ce qui dénote une réelle insuffisance. Plus largement, 54% des candidats ont une note inférieure à la moyenne

S'agissant de l'épreuve facultative, la moyenne a été de 9,03.

## 2.2 Concours externe (privé)

Le nombre de candidats ayant passé l'épreuve obligatoire d'anglais a été de 61, soit 67% . La moyenne de 8,29 a sensiblement chuté (9,80 l'an passé). Les remarques faites plus haut valent donc plus encore dans le cas présent. Rappelons, de ce point de vue, que les candidats du concours de recrutement de l'enseignement privé subissent la même épreuve que celle que subissent les candidats du concours de l'enseignement public.

3 candidats (3% environ) ont par ailleurs subi l'épreuve facultative. La moyenne (8,33) n'est donc guère significative.

## **3 Constats**

La moyenne générale demeure donc peu élevée puisqu'elle n'a cessé de décroître progressivement au fil des sept dernières années (sauf circonstancielle à la session de 2005 pour le concours externe privé). La raison en tient certes au caractère désormais obligatoire de l'épreuve de langue mais principalement au manque d'entraînement de beaucoup des candidats cette épreuve.

Il convient donc de viser les compétences requises, c'est à dire **d'être apte à tenir une conversation en langue étrangère sur un sujet relativement familier**. C'est donc avec la plus grande attention qu'on suivra les conseils d'ordre méthodologique donnés plus bas.

## **4 Quelques conseils aux futurs candidats**

- *Il est fortement recommandé d'avoir des connaissances de base sur la culture anglo-saxonne (politique, système éducatif, histoire et géographie). Il faut garder à l'esprit que le candidat, futur enseignant, sera amené à enseigner la culture du pays dont il enseigne la langue. Il importe, par exemple, de savoir que le drapeau des Etats-Unis d'Amérique s'appelle « Stars and Stripes » et qu'il possède une signification intrinsèque. L'écoute de la BBC ou d'une chaîne d'information anglophone dans les semaines qui précèdent le concours est très formatrice.*
- *La maîtrise des ordinaux, des cardinaux et des dates est indispensable, de même que celle de l'alphabet.*
- *Un vocabulaire de base, organisé en champs lexicaux, est essentiel. Le candidat doit pouvoir s'exprimer en termes simples mais choisis sur des sujets aussi variés que, par exemple, l'école, la pollution, la justice, le racisme, l'égalité des droits, l'esclavage...*
- *Une prononciation correcte des phonèmes de bases et des diphtongues ainsi l'accentuation de mot et de phrase sont attendues par les membres du jury. Ex: « written » ne se prononce pas « wr[ai]t[t]en », faute de quoi il est incompréhensible pour un locuteur natif.*

- *Face à une difficulté lexicale, le candidat devra s'attacher à trouver une stratégie de contournement et ne pas demander du vocabulaire à ses examinateurs. Il faut également éviter le mot à mot et les néologismes hasardeux. L'emploi de mots français dans le discours est à proscrire absolument. L'utilisation de mots "charnière" et autres mots de liaison nécessaires au débat aide à une prestation fluide dont la qualité sera meilleure que la simple juxtaposition de phrases simples.*
- *Lors de la phase de présentation du texte, il faut éviter autant que possible la paraphrase ou pire, la relecture.*
- *Il est inutile, voire même déconseillé, d'utiliser un chronomètre.*
- *Une tenue générale correcte et neutre (vestimentaire et corporelle) est indispensable, ne serait-ce que par futur devoir d'exemplarité.*

*Pour ce qui est de la partie entretien: il est fondamental de bien comprendre que le jury n'attend pas de réponses standardisées à ses questions car ce que le jury évalue avant tout est la capacité à réagir - dans un anglais recevable de niveau B2 – et non pas l'aptitude à restituer par cœur des propos plaqués. A cette fin, un exercice intéressant consiste à choisir un thème de réflexion (par exemple: l'esclavage) et de s'entraîner à parler ( seul) en continu sur ce sujet.*

## **5 Quelques éléments de bibliographie.**

*English Pronouncing Dictionary - Daniel Jones- Cambridge University Press*

*Le Robert et Collins Senior- édition 2004- dictionnaire bilingue*

*Collins Cobuild -English dictionary for Advanced Learners - dictionnaire unilingue*

*Enseigner la Prononciation Anglaise - Jean Brossard - Bordas 1995 : excellent pour mettre au point le fonctionnement de la phonologie anglaise*

*La Grammaire Anglaise - collection Bescherelle -Hatier 1997 - Malaveille / Rotgé*

*La Grammaire Anglaise au lycée - S. Berland-Delépine - Ophrys-*

*An Illustrated History of Britain - David McDowall- Longman : un petit livre, facile à lire qui rassemble les éléments historiques essentiels de la Grande-Bretagne.*

*Cadre européen Commun de référence - Editions Didier- Paris 2001 ISBN 227805073-3*

*Pour le reste : consulter Internet où les informations sont nombreuses et en particulier les articles en ligne de tous les journaux anglo-saxons.*

# ALLEMAND

	Nombre de candidats	Moyenne
CRPE Public – All LV1	33	12,88
CRPE Public – All facultatif	26	10,29
CRPE Privé – All LV1	2	17,50
CRPE Privé – All facultatif	1	3
<b>Total général</b>	<b>62</b>	<b>11,79</b>

Les notes s'échelonnent de 02 à 20 :

- Entre 15 et 20 : 21
- Entre 12 et 15 : 13
- Entre 10 et 12 : 6
- Entre 08 et 10 : 10
- Entre 0 et 08 : 12

## 1. Présentation de l'épreuve

L'épreuve de langue vivante fait partie des épreuves d'admission du concours de professeurs des écoles. Depuis cette année, elle constitue la seconde épreuve orale du groupe d'épreuves d'admission et sa forme a changé ; elle consiste en un **entretien** à partir d'un document écrit d'une vingtaine de lignes dactylographiées, entretien qui se décompose en trois parties :

- la **présentation** par le candidat du document en question,
- la **lecture** à haute voix de quelques lignes de ce document,
- un moment d'**entretien** plus spontané pendant lequel les membres du jury demandent au candidat de préciser certains point de son exposé ou d'élargir sa réflexion en prolongement du contenu de son exposé.

Pour plus de renseignements, nous renvoyons les candidat(e)s aux textes officiels y faisant référence : <http://www.education.gouv.fr/siac/siac1/epreuve/lve.htm>

## 2. Attentes du jury

La première partie de l'épreuve a pour objectif d'évaluer la compréhension de l'écrit et la qualité de l'expression orale en continu. Le candidat, qui aura au préalable préparé son intervention pendant trente minutes, devra être en mesure de présenter le document dans une langue de niveau B2. Vous pouvez voir à quoi cela correspond dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues en le téléchargeant à l'adresse suivante : <http://culture2.coe.int/portfolio/documents/cadrecommun.pdf>

Par son **exposé**, le candidat devra montrer qu'il « peut méthodiquement développer une présentation (...) soulignant les points importants et les détails pertinents » (CECRL, page 49). On attend de lui/d'elle des qualités d'analyse et de synthèse : il sera bon qu'il puisse « développer une argumentation claire (...), enchaîner les arguments avec logique (...) et expliquer un point de vue (...) en donnant les avantages et inconvénients d'options diverses. »

Lors de la **lecture**, il est demandé au candidat de mettre en évidence sa capacité à respecter la prononciation et à placer les accents de mot et de phrase.

Au cours de l'**entretien** qui s'ensuit (expression orale continue), le jury évalue l'aptitude des candidats à « prendre en charge une série de questions, après l'exposé, avec un degré d'aisance et de spontanéité qui ne cause pas de tension à l'auditoire ou à lui-même » (CECRL page 50).

Pour cela, il est préférable que le candidat ait eu l'occasion de se pencher sur les questions liées à l'enseignement et à ses spécificités, tant en France qu'en Allemagne ou en Autriche.

La lecture préalable des « **programmes des langues étrangères et régionales à l'école primaire** » (BO hors-série n° 4 du 29 Août 2002) ainsi que des **documents d'accompagnements** des programmes (Allemand cycle III, SCEREN/CNDP, collection école) est nécessaire aux candidats pour avoir une idée claire des connaissances à maîtriser.

A cet égard, les candidats ne peuvent pas ignorer que la **civilisation** fait partie intégrante de l'enseignement des langues vivantes : « la découverte de faits culturels en classe se fait à l'occasion d'activités organisées autour de thématiques liées à l'environnement d'élèves de cet âge » (BO). Le jury attend donc des connaissances précises sur la vie scolaire en Allemagne (le système scolaire, l'emploi du temps, les rythmes scolaires, les disciplines de l'école...), la vie quotidienne (habitudes alimentaires, les rythmes de l'année : fêtes, anniversaires...), les composantes de la société allemande. La référence aux fêtes calendaires (Martinstag, Nikolaustag, Advent, Weihnachten, Karneval/Fasching, Ostern) et aux traditions qui s'y rapportent devrait traduire une bonne connaissance par le candidat de la culture des pays de langue allemande.

Les textes proposés abordaient différents aspects de l'enseignement (approches pédagogiques, intégration, informatique à l'école, relation parents-enseignants, motivation, modes d'apprentissage...) et permettaient d'ouvrir l'entretien sur une certaine réflexion du candidat sur sa pratique future : organisation de sa classe pour favoriser la communication (travail par groupes, binômes/organisation de l'espace : en cercle...), liens avec d'autres disciplines (géographie, EPS, littérature...), relation avec les parents, supports (chants, contes et en particulier les contes de Grimm, albums...), activités (activités ludiques, jeux de rôles...). Même si le candidat n'avait pas déjà une représentation approfondie de son rôle d'enseignant, il pouvait cependant évoquer quelques points qui lui semblaient essentiels ou tout au moins donner son opinion sur les thèmes abordés dans les textes. Certains candidats se positionnaient d'ailleurs déjà dès la conclusion de leur exposé oral continu.

Il est aussi important de savoir que l'apprentissage d'une langue est obligatoire au cycle III et que des textes précis régissent cet enseignement, le volume horaire étant fixé à deux séances hebdomadaires de 45 minutes.

### **3. Bilan d'ensemble**

Le jury a noté lors des entretiens une grande hétérogénéité des candidats, qui peut s'expliquer en partie par la diversité des parcours scolaires et universitaires. Le niveau requis (B2) est celui d'un bon élève de classe Terminale et si la majorité des candidats semble préparée à ce type d'épreuve, quelques-uns paraissent mal à l'aise à l'idée de devoir s'exprimer durant quelques minutes en allemand. Cependant, tous les membres du jury se sont réjouis de la qualité de quelques prestations, bien qu'émanant de non-spécialistes,

preuve qu'il est possible, fort d'une préparation sérieuse en amont, de réussir ce type d'épreuve (un tiers des candidats a obtenu 15 et plus).

**La première partie de l'épreuve (compréhension de l'écrit)** n'a pas posé de gros problème aux candidats qui ont su dans l'ensemble retrouver les idées principales des différents textes, et même en dégager des détails pertinents pour la suite de l'entretien. La plupart des candidats y est entraînée depuis le lycée, et est donc habituée à pratiquer la compréhension écrite. Les seuls contresens observés relevaient d'une méconnaissance du vocabulaire (Laptop/Desi-Studie).

Le jury apprécie l'aisance à l'oral chez une bonne partie des candidats ; certains mettent à jour des qualités d'analyse et de synthèse qui s'articulent autour d'enchaînements bien choisis (aspect discursif de la langue).

Les candidats qui ont réussi **la deuxième partie de l'épreuve (lecture d'un extrait)** sont ceux qui ont su mettre à profit leurs compétences linguistiques : reconnaissance des composants de la phrase, phonologie maîtrisée, placement cohérent de l'accent de mot et de phrase, tout cela dans le but de proposer une lecture « porteuse de sens ». Une certaine qualité phonologique était exigée, les candidats étant amenés en tant qu'enseignant à présenter une langue la plus authentique possible aux élèves et à leur faire percevoir les particularités phonologiques de la langue allemande.

**La dernière partie de l'épreuve** a été, à tort, redoutée par certains candidats : pour **la partie d'entretien non préparée**, les candidats doivent savoir que le jury sait être relativement indulgent à l'égard des erreurs de type grammatical (faute de genre, de déclinaison) puisqu'on attend du candidat qu'il réagisse à des questions ou remarques, dans un contexte de communication réelle : affiner son opinion, préciser une remarque faite dans l'exposé, prolonger une réflexion débutée durant l'exposé, argumenter ou convaincre. Cependant, les erreurs ne doivent pas nuire à la compréhension et l'ordre des mots dans la phrase doit être respecté.

Ce tableau globalement positif des entretiens (la moyenne générale est en effet de 11,79) ne doit pas faire oublier que certains membres du jury ont regretté des connaissances civilisationnelles parfois trop restreintes : nous rappelons que la composante culturelle fait partie à juste titre des programmes d'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire et que de futurs professeurs des écoles amenés à faire pratiquer une langue vivante à leurs élèves (en l'occurrence l'allemand) se doivent d'être au courant des « faits culturels majeurs ». Les priorités de l'enseignement d'une langue (compréhension de l'oral et expression orale) sont connues mais rares sont les candidats qui mentionnent l'importance de la communication entre les élèves. Les fêtes allemandes mentionnées le plus souvent sont „Weihnachten“, „Karneval“ et „Ostern“ mais peu de candidats en évoquent le déroulement et il est rare qu'ils envisagent les liens possibles avec la classe.

#### **4. Erreurs à éviter**

Il n'est bien entendu pas question de dresser ici un inventaire exhaustif des erreurs commises par les candidats, mais bien plus de cerner quelques erreurs récurrentes qui pourront aider les candidats à préparer leur épreuve. Ces erreurs sont de plusieurs types :

- des confusions entre l'anglais et l'allemand,
- l'utilisation erronée ou inappropriée de connecteurs ou subordonnants („als“ à la place de „wenn“, ...)

- utilisation abusive de vocabulaire « francisé » à outrance (*important* se dit en allemand „wichtig“, on ne peut pas transformer en „-ieren“ tous les verbes français pour en faire des verbes allemands)
- une connaissance trop superficielle du vocabulaire technique spécifique : interkulturelle Kompetenz, Elternabend, Elternrat, Pädagogik,..
- des confusions entre Kindergarten et Grundschule (4 années : 1. 2. 3. und 4. Klasse)
- une connaissance également trop superficielle des textes des référence tels que les programmes officiels pour le cycle III et le C.E.C.R.L.

Nous incitons les candidats à se tenir au courant de l'actualité des pays de langue allemande en lisant la presse. Les capacités de compréhension et de perception peuvent être entretenues, voire développées en regardant des films ou émissions de télévision en allemand. Internet est dans ce cadre un outil pratique (sites de presse, radios...). Consulter quelques sites ou ouvrages traitant de pédagogie permettra aux candidats d'avoir une vision plus claire des attentes possibles à l'égard de futurs enseignants.

Nous vous conseillons enfin les sites suivants :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/hs4/som.htm> (BO n°4)

[http://www.cndp.fr/textes\\_officiels/ecole/MEP\\_Allemand.pdf](http://www.cndp.fr/textes_officiels/ecole/MEP_Allemand.pdf)

(documents d'accompagnement des programmes)

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/allemand/> (site académique)

<http://culture2.coe.int/portfolio/documents/cadrecommun.pdf> (CECRL)

<http://www.primlangues.education.fr>

# ESPAGNOL

Six commissions ont interrogé 292 candidats entre le lundi 19 juin 2006 et le jeudi 22 juin 2006 (le jeudi étant consacré presque exclusivement à l'interrogation à l'épreuve facultative).

Aucun incident n'a été signalé.

La nature de l'épreuve ayant changé, le nombre de candidats est passé de 139 en juin 2005 à 294 en juin 2006 avec un absentéisme très limité (2 candidats absents).

La moyenne générale de l'épreuve a été de 11,57 ; elle est restée très stable tout au long de l'épreuve.

La disparité des moyennes constatée entre les commissions est probablement due au niveau différent des vagues qui se sont succédé.

Il s'est agi d'une véritable épreuve de langue au cours de laquelle un certain nombre de critères dont la référence est le niveau B2 du CECR ont été pris en compte (*pouvoir comprendre le contenu essentiel, communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif, s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer avantages et inconvénients, lire des articles sur des questions contemporaines et des textes littéraires contemporains en prose*).

Les membres de jury satisfaits de la nature de l'épreuve ont apprécié la qualité de prestation d'un bon nombre de candidats.

## INTERROGATIONS

L'épreuve a débuté par une présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte. Même ceux dont le niveau de langue était faible, se sont acquittés de cette tâche sans trop de difficultés. Le côté informatif de certains textes présentés a favorisé une tendance à la paraphrase. Les candidats ont eu, malgré tout, le souci de présenter le texte (titre, auteur, sources), de détacher le plan et de mettre en valeur la problématique soulevée, enfin de conclure avec plus ou moins de pertinence. Cependant, les membres du jury ont pu, dès cette première épreuve, déceler chez certains les nombreux problèmes de langue et de déplorer la mauvaise qualité phonologique de la langue utilisée (confusion entre la « erre » et la « jota » : *trabajar, mujer*, etc., la « ceta » non prononcée... ; une maîtrise de la conjugaison douteuse, ne serait-ce que le présent de l'indicatif des verbes en « ar » ; une méconnaissance de l'emploi du subjonctif : *quiere que.., para que...* ; un mauvais emploi du verbe « *gustar* » ; un vocabulaire très pauvre et une accumulation de barbarismes). Des difficultés retrouvées mais avec plus d'acuité au cours de l'entretien qui a suivi.

Les candidats qui n'ont plus pratiqué l'espagnol depuis le lycée ont reconnu avoir très peu préparé l'épreuve et ne sont pas parvenus à exprimer correctement leurs idées dans l'échange avec les membres du jury.

Il faut noter par ailleurs le niveau culturel affligeant de nombreux candidats qui ignoraient, par exemple, l'existence du Musée du Prado à Madrid.

On ne saurait trop recommander aux futurs candidats de se mettre au fait de l'actualité espagnole par une écoute régulière de la radio ou de la télévision, par une lecture de la presse espagnole et de s'entraîner à une lecture plus interprétée qui témoignerait d'un bon niveau de compréhension.

# PORTUGAIS

Temps de préparation : 30 minutes

Durée de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes de présentation orale

Le jury a cette année interrogé trois candidats, deux en épreuve facultative, un en épreuve obligatoire. Les candidats à l'épreuve facultative ont obtenu 7 et 12, soit une moyenne de 9,5 et le candidat à l'épreuve obligatoire a obtenu 14.

Le jury a proposé des textes en portugais d'une vingtaine de lignes extraits d'un support de presse. Ils portaient sur des sujets de société actuels liés ou non à l'éducation.

Les candidats à l'épreuve facultative ont été interrogés sur l'extrait d'un article de Revista Notícias Magazine, de Isabel Stilwell : Férias sem stress ? Não, obrigado!. Cet extrait soulevait le problème de l'hyperactivité de la société actuelle qui se crée elle-même son propre stress. Ne pas être occupé, n'avoir rien à faire ou rien de prévu est pour beaucoup source de panique.

Le candidat à l'épreuve obligatoire a été interrogé sur l'extrait d'un article de la revue Visão et s'intitulait : Inglês na primária já. Il portait sur la décision gouvernementale d'introduire l'enseignement d'une langue vivante, en l'occurrence l'anglais, dans le primaire et soulevait en même temps le problème de la mise en application concrète de cette mesure ainsi que celui du recrutement des enseignants « habilités ».

Les supports, de par leur thématique, auraient dû permettre aux candidats de dégager des problématiques, d'argumenter, d'exposer leur point de vue et d'enchaîner sur une discussion avec le jury. Or, si dans l'ensemble, la compréhension n'a pas posé de problème particulier, la présentation, elle, a été plutôt succincte et l'argumentation très sommaire. Le temps de parole alloué en début d'épreuve n'a pas été utilisé, les cinq minutes ont été ramenées à trois voire deux minutes.

La réflexion personnelle, la capacité à réagir ont souvent fait défaut, à cause peut-être du manque de préparation des candidats, et il faut le reconnaître, d'une maîtrise insuffisante de la langue portugaise. Si le candidat à l'épreuve obligatoire a montré une certaine aisance linguistique et a su sortir du cadre strict de la simple présentation du texte, il n'en a pas été de même pour les autres candidats. Par ailleurs, le jury a sanctionné les interférences de l'espagnol au niveau du vocabulaire et de la syntaxe qui ont été très fréquentes.

Nous ne saurions trop recommander aux candidats de revoir les conjugaisons et les structures grammaticales de base du portugais avant l'épreuve. Ils éviteront ainsi des erreurs de base telles que les confusions entre l'emploi de ser et estar, des fautes élémentaires de conjugaison et de concordance des temps ainsi que des hispanismes ou des gallicismes facilement évitables.

Nous rappelons aux candidats que le niveau exigé pour le concours des professeurs des écoles est le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues. Il correspondant aux compétences censées être acquises par un élève de LV1 ou LV2 à la fin des études secondaires. Le jury est particulièrement attentif à l'idiomaticité, à la fluidité de l'expression et à la qualité, notamment phonologique, de la langue. Aussi, un entraînement régulier en portugais s'avère nécessaire afin de maintenir ce niveau.

# ITALIEN

Temps de préparation : 30 minutes

Durée de l'entretien : 20 minutes incluant 5 minutes de présentation orale et 15 minutes de discussion.

L'ensemble de l'épreuve est en italien et se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit « indépendant ».

L'épreuve commence par une présentation orale des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Ensuite le candidat lit à haute voix un passage choisi par le jury. Suit un entretien de 15 minutes pendant lequel le candidat discute avec les membres du jury et répond à leurs questions.

Lors de la session 2006 du concours, des 24 candidats qui ont passé l'oral d'italien en épreuve obligatoire ou facultative, 11 ont été admis (9 au concours externe public, 1 au concours externe privé et 1 au concours en langue régionale). La moyenne générale de l'épreuve obligatoire (10,7) est légèrement supérieure à celle de l'épreuve facultative (10,5) mais dans l'ensemble on remarque une baisse de la moyenne générale par rapport à l'an dernier (13,2). Les notes se répartissent de la façon suivante : a) épreuve de langue étrangère : 19 (2), 15 (1), 12 (2), 11 (1), 10 (1), 9 (1), 8 (3), 5 (1), 3 (1), 2 (1) ; b) épreuve facultative : 15 (1), 14 (1), 13 (2), 12 (1), 11 (2), 6 (2), 4 (1).

Le jury a proposé aux candidats des textes en italien d'une vingtaine de lignes extraits d'un support de presse – magazine, quotidien ou revue en ligne –, sous forme de reportages, articles ou interviewes. Ils portaient sur des faits de société actuels très variés dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, du couple, de la culture entre autres. Les extraits ont été choisis pour leur caractère dialectique, parfois même polémique, permettant au candidat de dégager des problématiques et d'argumenter ainsi que d'enchaîner sur une discussion avec le jury.

Le jury a constaté comme tous les ans une grande hétérogénéité des candidats aussi bien pour l'épreuve obligatoire que pour celle facultative. Cependant, en règle générale, on a remarqué des difficultés à présenter de façon ordonnée le texte ainsi qu'à exploiter entièrement le temps de parole accordé, certaines présentations ne dépassant pas les deux minutes.

En ce qui concerne l'épreuve obligatoire, on a regretté de voir certains candidats se présenter alors qu'ils n'avaient pas pratiqué l'italien depuis longtemps et ne maîtrisaient plus la conjugaison et les structures de la grammaire de base. Ces candidats doivent faire preuve d'une maîtrise linguistique et d'un très bon niveau de prononciation. Le jury a donc sanctionné les hispanismes récurrents ainsi que les nombreuses fautes portant sur l'accent tonique des mots ou encore sur la lecture approximative des dates et des nombres dans les textes ainsi que la méconnaissance des règles grammaticales.

Comme chaque année le jury conseille aux futurs candidats de s'entraîner à cette épreuve et de maintenir un bon niveau de langue et de vocabulaire en travaillant sur la presse écrite et en ligne en italien.

# BASQUE

Deux candidates.

Cette année l'épreuve facultative d'admission en langue régionale a changé et ne comporte plus qu'un entretien à partir d'un document sonore ou écrit. Quatre compétences des candidats font l'objet d'une attention toute particulière, il s'agit de :

Compréhension et production de sens

Interaction verbale

Capacité à argumenter

Qualité de la langue

Les 4 compétences sont évaluées sur 5 points chacune.

Le déroulement de l'épreuve est le suivant :

30 mn de préparation

20 mn d'entretien

Le coefficient de l'épreuve est 1.

Le document proposé était un enregistrement de 2 mn portant sur l'émigration des Basques aux Amériques.

Les questions ont porté en grande partie sur les raisons du départ (surpopulation, persistance du droit d'aînesse, conditions de vie, agences de recrutement...), la motivation des candidats au grand voyage (meilleure vie, goût pour l'aventure, faire fortune...) et l'impact de ce mouvement migratoire sur la littérature basque (Romantisme du XIX<sup>e</sup> siècle).

La moyenne des notes des deux candidates est de 16,5 points sur 20. Un bon résultat donc, avec cependant une différence de 3 points.

La qualité de langue des candidates était bonne et n'a pas donné lieu à d'erreur spectaculaire si ce n'est le problème récurrent de l'«oubli» de l'ergatif qu'il faudra peut être sanctionner plus fortement dans les années qui viennent car on ne peut que très difficilement accepter qu'un cas de déclinaison aussi typiquement basque soit systématiquement foulé aux pieds.

La différence s'est faite donc plutôt au niveau de l'interaction verbale et de la capacité à argumenter, l'une des candidates ayant véritablement des difficultés à réagir à des questions pourtant simples et qui de plus, la touchaient de près, puisqu'elle avait dit au jury que son grand père avait émigré aux Etats Unis. Or elle n'avait aucune idée des raisons qui avaient pu le pousser à faire cela, si ce n'est pour « faire fortune » !

Il est vrai que les prestations des candidats dépendent beaucoup des raisons qui les poussent à choisir cette option.

# OCCITAN

## 1) NATURE DES EPREUVES D'OCCITAN

Compte tenu de leur spécificité par rapport aux épreuves de langue étrangère et des modifications par rapport à la session 2005 il est utile d'en rappeler la nature en 2006.

### 1-1 concours spécial de et en langue régionale.

Le concours spécial de et en langue régionale dispose d'un contingent de postes spécifiques. Il a pour objectif de recruter des professeurs des écoles capables d'enseigner les langues régionales notamment dans les classes bilingues ( mais pas seulement ). Il ouvre des perspectives professionnelles qui valorisent très fortement les compétences en langue et culture occitanes grâce à deux épreuves de plus que le concours normal .

- Pour l'admissibilité, comme pour le concours normal, les épreuves écrites du concours spécial comportent à présent une épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie. L'épreuve écrite de langue régionale a gardé la même nature mais son coefficient est passé de 3 à 2. Cette épreuve décisive consiste en un commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et d'une traduction en français de ce texte ( durée de l'épreuve 3 heures)
- A l'oral il y a, comme pour le concours normal, une épreuve de langue vivante étrangère sans programme ( coefficient 1 ). A noter que le coefficient de l'épreuve orale de langue régionale dont la nature ne change pas est passé de 1 à 2. L'occitan garde donc la même importance dans le concours ( coefficient 4 en tout ) mais l'oral se trouve revalorisé ce qui est bien normal compte tenu de la nature du travail du futur enseignant. L'épreuve orale d'admission consiste " en un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée " ( durée 30 minutes, préparation 30minutes, coefficient 2 )

### 1-2 Pour le concours normal 2006 la nature des épreuves a été modifiée

Pour le concours normal ( externe et interne) l'occitan est devenu une option facultative de coefficient 1 dont seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue de l'ensemble des épreuves. L'épreuve consiste en un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée. Cette épreuve bien que facultative ne fait donc prendre aucun risque mais peut être décisive par les points complémentaires qu'elle peut apporter.

## 2) RAPPORT SUR LE CONCOURS SPECIAL 2006

Pour 10 postes ( 12 en 2005 et 10 en 2004 ) mis à ce concours spécial 26 candidats ( 37 en 2004 et 29 en 2005 ) ont composé alors que pour le concours normal il y avait 2566 présents à la première épreuve pour 320 postes offerts. 10 candidats seulement ont été admissibles ( 18 en 2004, 12 en 2003) et 7 reçus. 3 candidats admissibles ont été éliminés par la première épreuve orale d'entretien pré professionnel ( 1 seul candidat avait été éliminé par cette épreuve en 2005). L'insuffisance de candidats admissibles n'a pas permis d'établir comme prévu de liste complémentaire pourtant bien nécessaire compte tenu des besoins sur le terrain. Il faut souligner que, bien que le rapport candidats postes offerts soit particulièrement bon pour le concours spécial , le seuil d'admissibilité ( moyenne intégrant l'occitan) a été le même que pour le concours normal et bien plus élevé que pour le concours du privé. On ne peut que recommander à nouveau aux candidats du concours spécial au vu des résultats des années précédentes de travailler tout particulièrement les épreuves de mathématiques et de français et surtout pour l'oral de bien préparer la première épreuve d'admission qui est décisive.

S'appuyer sur le rapport du jury de cette épreuve, étudier des exemples de documents et de sujets proposés, bien connaître le programme, s'exercer, sont des conseils évidents à prendre en compte pour ne pas échouer à cette épreuve. Enfin la revalorisation de l'oral d'occitan dont le coefficient est doublé doit être prise en compte dans la préparation.

### **2-1 Epreuve écrite du concours spécial**

Commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et traduction en français d'un passage de ce texte.

Le texte à commenter, "*Nadal de 1987*" était une nouvelle moderne de Jordi Gros ( Cf. annexes). Inspiré par le conflit du Moyen Orient c'est une sorte de conte de Noël sur fond d'émeutes à Jérusalem. Il était assorti de 6 questions et 20 lignes devaient être traduites. Les notes se sont réparties entre 4 et 18.50 mais la majorité des candidats ont démontré une bonne maîtrise de la langue écrite. La syntaxe et la phonétique étaient le plus souvent bien maîtrisées. La langue était souvent riche et illustrée de mots expressifs et savoureux.. Le jury exigeant sur la qualité de la langue et la richesse du vocabulaire s'est par contre montré bienveillant pour la graphie.

La qualité et l'importance des commentaires sont très variables. Certains ont conduit le commentaire sans tenir compte des questions destinées à le guider. D'autres ont répondu trop sèchement aux questions sans développer suffisamment alors qu'ils avaient visiblement un niveau de langue qui le leur permettait. Rappelons que les questions ne sont pas fermées mais très ouvertes. Elles ouvrent des pistes pour faciliter, guider le commentaire et ne couvrent pas tout. D'autres approches sont possibles. Il convient donc de souligner que, si c'est d'abord la compétence linguistique qu'il s'agit de juger, la pertinence des commentaires, la bonne compréhension des questions, les développements argumentés et la culture générale sont aussi des critères d'évaluation. Un commentaire trop court se contentant de recycler des éléments du texte sans prise en compte du contexte, en l'occurrence le conflit entre israéliens et palestiniens, ne démontre pas de véritables compétences. Les deux dernières questions permettaient de larges et libres développements. C'est là que plusieurs candidats ont pu exceller en imaginant les raisons de l'aide portée par un juif à un palestinien et en montrant les intentions de l'auteur et les références avec lesquelles il jouait.

La version a confirmé la bonne compétence linguistique de la majorité des candidats mais la correction orthographique en français de plusieurs copies laissait à désirer. Le jury a sanctionné fortement ces erreurs. Une relecture très attentive est, doit on le rappeler, indispensable.

### **2-2 Epreuve orale d'occitan du concours spécial**

L'épreuve orale a confirmé qu'une très large majorité des candidats avaient une bonne maîtrise de la langue occitane. 8 sur 10 ont eu 15 ou plus et se sont montrés excellents tant pour la qualité de la langue que pour la capacité à commenter et argumenter de façon très bien structurée

Les documents authentiques variés étaient cette année le plus souvent extraits de la presse occitane, La Setmana, et Plumalhon notamment, et illustrés. L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à faire un exposé en occitan sur un sujet relativement simple. L'échange qui suit la présentation et le commentaire du document peut aller au-delà des documents proposés initialement. Parmi les sujets de cette année on peut citer, "*la pollucion de l'espaci*", "*L'energia solara*", "*L'ors....*", "*la gripa dels aucèls....*"

Les candidats doivent donc se préparer à parler de l'actualité, des faits de société et acquérir l'aisance nécessaire pour réagir et dialoguer autour de la thématique proposée. Rappelons que pour le concours spécial le documents peut être écrit ou audiovisuel et qu'il n'y a pas d'épreuve didactique et. Il n'est donc pas indispensable d'expliquer comment on utiliserait ce document en classe.

### 3) EPREUVE ORALE FACULTATIVE D'OCCITAN DES AUTRES CONCOURS

Pour les 23 candidats qui se sont présentés à cette nouvelle épreuve, les notes se sont réparties entre 2 et 16. Deux candidats seulement n'ont pas atteint 10 mais n'ont rien perdu car seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. La moyenne a été de 12,52. Plusieurs candidats compte tenu de leur excellent niveau en occitan auraient mieux valorisé cette compétence au concours spécial.

Les documents utilisés étaient comparables à ceux du concours spécial. La première partie de l'entretien portait sur le contenu du document lui même pour en vérifier la compréhension globale et détaillée puis la qualité de la re-formulation et la pertinence commentaire. Ensuite les questions du jury amenaient vers un élargissement du débat pour provoquer une expression plus personnelle, vérifier le degré d'autonomie et de culture générale. Rappelons que ce ne sont pas les connaissances liées au sujet abordé par le document qui sont d'abord jugées mais bien les compétences linguistiques. Le document n'est pas dans cet exercice un objet d'étude mais un prétexte pour créer une véritable situation de communication.

Le jury a été d'abord attentif à la maîtrise de la langue occitane ( phonétique, syntaxe, richesse du vocabulaire, fluidité ) mais il a tenu compte aussi de la qualité de la présentation du contenu des documents ( émergence du sens, mise en relation avec l'expérience personnelle et le contexte). Il juge aussi la capacité à argumenter, rebondir, communiquer.

Pour cette épreuve aussi il convient de rappeler qu'il n'y a plus de partie pédagogique obligatoire.

\* \* \*

Pour terminer, rappelons que chaque candidat compose et s'exprime dans le dialecte de son choix . La nouvelle épreuve facultative du concours spécial peut paraître comparable à celle du concours spécial mais le niveau d'exigence ne saurait être le même puisque le concours spécial prépare essentiellement à l'enseignement bilingue et l'option facultative à l'initiation.

Il convient de conseiller aux candidats aux épreuves d'occitan de bien réfléchir, si possible avec l'aide de formateurs, au choix du type de concours qui leur convient le mieux. On peut estimer cependant au vu des résultats de ces dernières années qu'un plus grand nombre de candidats compétents en occitan aurait intérêt à présenter le concours spécial.

***EDUCATION PHYSIQUE ET  
SPORTIVE***

# EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

## 1- ENTRETIEN

L'entretien prend appui sur la prestation physique dont il est un prolongement.

Sur les 20 minutes, 10 minutes doivent être consacrées à l'exposé et 10 minutes aux questions. L'exposé du candidat ne peut en aucun cas dépasser les 10 minutes prescrites. Si son exposé est plus court, le temps non utilisé sera employé par le jury pour approfondir la phase de réponses aux questions pour une durée maximale d'entretien qui ne saurait excéder 20 minutes.

L'exposé porte sur la pratique que le candidat a de l'activité choisie pour la prestation physique, sur ce qu'il en retire pour lui-même, puis sur le traitement didactique de cette activité. Il prend appui sur la connaissance des programmes des trois cycles de l'école, du développement de l'enfant et des contraintes propres à l'apprentissage. Puis le candidat réponds à des questions du jury, destinées à élargir et à approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les plus pratiquées à l'école primaire : l'athlétisme (course, sauts, lancers), la natation, les jeux et sports collectifs, les activités physiques et artistiques.

Les meilleurs candidats sont ceux qui présentent leur exposé en établissant des liens permanents entre leur pratique et leur enseignement. Ils s'appuient sur la connaissance des élèves, de l'activité et des textes officiels en vigueur à la date de la passation du concours.

Lors de l'entretien, les meilleurs candidats proposent des situations concrètes, originales, qui tiennent compte des caractéristiques des élèves. Ils prennent en compte la différenciation des élèves en proposant des critères de réussite. Ils s'appuient sur les textes officiels pour justifier leur choix pédagogiques et argumentent leurs propositions.

Le jury constate que les principales erreurs commises par les candidats sont les suivantes :

Présenter un exposé :

- Descriptif
- Anecdotique
- Standardisé
- Hors sujet (sans lien avec la pratique)

Dans le cadre de l'entretien ils devront éviter de proposer :

- Des contenus inadaptés au niveau des élèves
- Des exemples d'organisation pédagogique incohérents
- Des situations risquant de mettre en danger les élèves
- Des contenus d'APSA trop superficiels

Il faudra également veiller à argumenter les propositions.

# **COURSE DE 1500 METRES CHRONOMETREE**

La définition de l'épreuve est correctement formulée, elle ne fait pas l'objet de remarques des candidats.

Les modalités de l'épreuve ( par rapport aux années précédentes )« course » ont été modifiées ; elles n'ont pas entraîné de difficultés particulières.

Les conditions météo sont parties intégrantes de l'épreuve. Les candidats sont convoqués le matin.

Les candidats courent par série de 12 au maximum, conformément au texte.

Les départs sont échelonnés toutes les 15 minutes environ.

Il serait intéressant, pour un bon déroulement de course, que les candidats s'informent ou soient informés des règles élémentaires de course sur piste. ( dépassement, arrêt, tenue de sport adaptée, alimentation )

Tous les candidats peuvent s'échauffer sur la piste avant le départ de la première série.

Un temps d'échauffement de 15 minutes environ est réservé pour les candidats de la première série.

Les candidats des autres séries gèrent leur échauffement.

L'annexe relative à l'évaluation de la course est explicite.

L'enquête menée auprès de certains candidats après la course montre :

- des conditions de course très satisfaisantes,
- des performances inférieures de 10 à 30 secondes aux performances envisagées tandis que pour les candidats qui ont une pratique sportive l'écart varie de plus ou moins 5 secondes,
- tous les candidats terminent l'épreuve dans des conditions physiques « normales »

# DANSE

→ 78 candidats ont présenté cette épreuve. La moyenne des notes est de 11,44. (moyenne de 11,27 pour les 75 candidates et 15,83 pour les 3 candidats).  
La moyenne des notes obtenues révèle un travail de préparation de la part des candidats.

→ La prestation du candidat renseigne le jury sur le traitement du projet expressif (choix de l'intention personnelle) et sur la pertinence des moyens mis en œuvre pour donner du sens à cette prestation.

Tous les styles de danse sont admis.

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- lisibilité du projet expressif et traitement créatif du propos
- cohérence des moyens utilisés
  - organisation de l'espace scénique
  - choix du monde sonore
- engagement moteur
- présence du danseur (implication / concentration / interprétation)

- Ceux qui ont le mieux réussi ont montré des compétences de danseur (choix pertinents d'écriture et de composition en totale adéquation avec le propos / qualités d'interprète) ; certains d'entre eux possédant plus ou moins de qualités techniques.

- Ceux qui ont le moins bien réussi ont présenté une danse composée de formes corporelles juxtaposées, sans intention lisible ou à contre-sens de celle-ci.

La prestation technique de certains candidats (danse jazz / classique / contemporaine / africaine / traditionnelle) n'a pu être valorisée, celle-ci n'étant pas au service de l'intention.

D'autre part, l'utilisation d'accessoires, de costumes ou d'univers sonores a parfois servi d'alibi en desservant le propos.

La prestation a une durée de 2 minutes maximum.

## **RAPPEL CONCERNANT LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE :**

→ Un tirage au sort est effectué afin de déterminer les ordres de passage des groupes de candidats.

Un échauffement de 15 minutes est prévu pour chacun des groupes

→ Le candidat doit communiquer par écrit aux membres du jury l'intention en utilisant le support de son choix

→ La surface d'évolution est de 11 mètres d'ouverture sur 9 mètres de profondeur. Le jury se positionne parallèlement à l'ouverture.

Le sol étant un revêtement fragile, le candidat doit veiller à ce que l'utilisation éventuelle d'objets, de décors ou de chaussures ne puisse endommager le parquet.

→ Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition  
Toutefois, un appareil audio est à la disposition du candidat.

Il peut accueillir cassette ou disque laser (les enregistrements MP3 / MP4 ne se lisent pas forcément sur le matériel proposé).

- S'il s'agit d'une cassette, elle doit être d'une bonne qualité d'enregistrement (qualité de la bande / niveau sonore d'enregistrement / enchaînement d'une musique à l'autre s'il y a lieu).

La musique, choisie pour la chorégraphie, doit être calée au début de la bande.

- S'il s'agit d'un disque laser gravé, la vitesse de gravure en 4x est vivement conseillée.

Aucune manipulation pendant la prestation (autre que le départ) ne peut être demandée à la personne responsable du son.

Quel que soit le support utilisé, la fin de la musique doit être clairement repérée.

→ Toute prestation commencée est évaluée. Il n'y a donc pas de deuxième essai.

# **ELEMENTS STATISTIQUES**

# *Eléments Statistiques*

**C.R.P.E.**  
**EXTERNE PUBLIC**

**ACADEMIE DE TOULOUSE**  
**C.R.P.E. EXTERNE PUBLIC – SESSION 2006**  
**NOTES OBTENUES PAR LES CANDIDATS DANS LES DIFFERENTES**  
**EPREUVES**

	Nombre de notes éliminatoires	Candidats présents	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne de l'épreuve *
<u>Français</u>	406	2557	19	0	8.72
<u>Mathématiques</u>	354	2438	18.25	0.25	9.16
Sciences et Technologie Majeur	129	1209	18.75	0.5	9.5
Histoire / Géographie Majeur	249	1305	19.5	0.25	8.96
<u>Première épreuve orale d'admission</u>	60	676	20	1.5	11.37
<u>Entretien 1<sup>ère</sup> partie</u>		676	20	1	11.52
<u>Arts visuels</u>		101	19	3	10.88
<u>Littérature de jeunesse</u>		390	20	0	11.19
<u>Musique</u>		185	20	3	11.46
Epreuve orale en langue étrangère	/				
<u>Anglais</u>		455	20	0.5	9.25
<u>Espagnol</u>		178	20	4	11.54
<u>Allemand</u>		21	20	5	12.88
<u>Portugais</u>		1	14	14	14
<u>Italien</u>		10	19	2	10.10
E.P.S.	/	636	19.25	1	11.25
<u>Entretien</u>		675	20	0.5	10.93
<u>Course 1500 m</u>		611	20	0	11.59
<u>Danse</u>		66	20	5	11.78

\* pour l'ensemble des candidats ayant composé.

Total du dernier candidat admissible : 88 / 160 (11 / 20)

**Total des points du :**

- premier admis : 239.81 / 280      17,13 / 20

- dernier admis : 168.75 / 280      12,05 / 20

**Total des points du :**

- premier sur la liste complémentaire : 168,50 / 280      12,04 / 20

- dernier sur la liste complémentaire : 159 / 280      11,36 / 20

<u>C.R.P.E. EXTERNE PUBLIC</u>	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
<b>Inscrits</b>	816	18,3	3644	81,7	<b>4460</b>
<b>Admissibles</b>	77	11,24	608	88,76	<b>685</b>
<b>Admis définitivement</b>	36	10,75	299	89,25	<b>335 *</b>
<i>Inscrits sur la liste complémentaire</i>	8	9,1	80	90,90	<b>88</b>

\*Les postes non pourvus dans le cadre des autres concours de recrutement de professeurs des écoles (3<sup>ème</sup> concours et langue régionale) ont été attribués aux candidats de la liste complémentaire du concours externe

<b>Nombre de postes mis au concours</b>	<b>320</b>
---	------------

#### SITUATIONS ANTERIEURES

SITUATIONS ANTERIEURES	NOMBRE
Elève I.U.F.M. étudiant	<b>157</b>
Agent non titulaire Education Nationale	<b>26</b>
Etudiant	<b>92</b>
Contrat de droit privé Education Nationale (aide éducateur, CES, CEC)	<b>1</b>
Sans emploi	<b>54</b>
Agent Fonction Publique Hospitalière	<b>1</b>
Agent Fonction Publique Etat	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>335</b>

#### REPARTITION PAR CATEGORIE DE DIPLOME DES CANDIDATS ADMIS DEFINITIVEMENT

DIPLOMES	NOMBRE
Dispenses de diplôme (femmes élevant ou ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau)	<b>1</b>
Bac + 5	<b>39</b>
Bac + 4	<b>95</b>
Bac + 3	<b>200</b>
<b>TOTAL</b>	<b>335</b>

# *Eléments Statistiques*

## *C.R.P.E.* *TROISIEME CONCOURS* *PUBLIC*

**ACADEMIE DE TOULOUSE**  
**C.R.P.E. 3<sup>ème</sup> CONCOURS PUBLIC – SESSION 2006**  
**NOTES OBTENUES PAR LES CANDIDATS DANS LES DIFFERENTES**  
**EPREUVES**

	Nombre de notes éliminatoires	Candidats présents	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne de l'épreuve *
<u>Français</u>	27	85	16.5	0.5	7.33
<u>Mathématiques</u>	19	85	16.5	1.25	7.62
Sciences et Technologie Majeur	6	51	14.25	1	8.13
Histoire / Géographie Majeur	18	34	13.75	2	5.76
<u>Première épreuve orale d'admission</u>	3	12	16	2	9.63
Epreuve orale en langue étrangère	/				
<u>Anglais</u>		8	14.50	7	11.69
<u>Espagnol</u>		4	18	5	11.25
<u>Allemand</u>		/	/	/	/
<u>Portugais</u>		/	/	/	/
<u>Italien</u>		/	/	/	/
<u>E.P.S.</u>	/	12	18.25	3.75	11.72
<u>Entretien</u>		12	20	1.5	12.67
<u>Course 1500 m</u>		11	18.5	3	10.57
<u>Danse</u>		1	13	13	13

\* pour l'ensemble des candidats ayant composé.

Total du dernier candidat admissible : 91,25 / 160                      11,40 / 20

**Total des points du :**

- premier admis : 206,50 / 280                      14,75 / 20  
- dernier admis : 157 / 280                              11.21 / 20

<u>C.R.P.E. 3<sup>ème</sup> CONCOURS PUBLIC</u>	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
<b>Inscrits</b>	48	21.2	178	78.8	<b>226</b>
<b>Admissibles</b>	5	41.6	7	58.4	<b>12</b>
<b>Admis définitivement</b>	3	37.5	5	62.5	<b>8</b>

<b>Nombre de postes mis au concours</b>	<b>20</b>
---	-----------

### SITUATIONS ANTERIEURES

SITUATIONS ANTERIEURES	NOMBRE
Elève IUFM	<b>2</b>
Agent Fonction Publique Etat	<b>1</b>
Sans emploi	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

# *Eléments Statistiques*

**C.R.P.E.**  
**EXTERNE PUBLIC**  
**SPECIAL**  
**DE ET EN LANGUE**  
**REGIONALE**

**ACADEMIE DE TOULOUSE**  
**C.R.P.E. EXTERNE PUBLIC SPECIAL LANGUE REGIONALE – SESSION 2006**  
**NOTES OBTENUES PAR LES CANDIDATS DANS LES DIFFERENTES**  
**EPREUVES**

	Nombre de notes éliminatoires	Candidats présents	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne de l'épreuve *
<u>Français</u>	3	25	14	2	8.28
<u>Mathématiques</u>	7	25	15.75	2.75	7.76
Sciences et Technologie Majeur	1	5	12.25	6.75	8.8
Histoire / Géographie Majeur	1	20	17	3	9.68
<u>Commentaire guidé langue régionale</u>	0	26	18.5	4	15.15
<u>Première épreuve orale d'admission</u>	11	10	18	2	10.8
<u>Entretien 1<sup>ère</sup> partie</u>		10	18	2	10.95
<u>Arts visuels</u>		/	/	/	/
<u>Littérature de jeunesse</u>		5	18	1	8.4
<u>Musique</u>		5	18	7	12.9
Epreuve orale en Langue régionale	/	10	19	12	16.7
Epreuve orale en langue étrangère	/				
<u>Anglais</u>		6	15.5	4	8.83
<u>Espagnol</u>		3	17	13	15.67
<u>Allemand</u>					
<u>Portugais</u>					
<u>Italien</u>		1	12	12	12
E.P.S.	/	10	15	4	8.04
<u>Entretien</u>		10	18	1	6.70
<u>Course 1500 m</u>		10	12	6	9.38
<u>Danse</u>		/	/	/	/

\* pour l'ensemble des candidats ayant composé.

Total du dernier candidat admissible : 109 / 200 (10,90 / 20)

**Total des points du :**

- premier admis : 253.5 / 320      15.84 / 20  
- dernier admis : 189 / 320      11.81 / 20

<u>C.R.P.E. EXTERNE PUBLIC SPECIAL DE ET EN LANGUE REGIONALE</u>	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
<b>Inscrits</b>	13	25	39	75	<b>52</b>
<b>Admissibles</b>	4	40	6	60	<b>10</b>
<b>Admis définitivement</b>	2	71	5	29	<b>7</b>

<b>Nombre de postes mis au concours</b>	<b>10</b>
---	-----------

**SITUATIONS ANTERIEURES**

**REPARTITION PAR CATEGORIE DE Diplôme  
DES CANDIDATS ADMIS DEFINITIVEMENT**

DIPLOMES	NOMBRE
Bac + 5	<b>1</b>
Bac + 3	<b>6</b>
TOTAL	<b>7</b>

**REPARTITION PAR CATEGORIE  
DES CANDIDATS ADMIS DEFINITIVEMENT**

SITUATIONS ANTERIEURES	NOMBRE
Elève IUFM	<b>5</b>
Etudiant	<b>1</b>
Agent Fonction Publique d'Etat	<b>1</b>
TOTAL	<b>7</b>

# *Eléments Statistiques*

**C.R.P.E.**  
**EXTERNE PRIVE**

**ACADEMIE DE TOULOUSE**  
**C.R.P.E. EXTERNE PRIVE – SESSION 2006**  
**NOTES OBTENUES PAR LES CANDIDATS DANS LES DIFFERENTES**  
**EPREUVES**

	Nombre de notes éliminatoires	Candidats présents	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne de l'épreuve *
<u>Français</u>	30	211	18	0.5	9.03
<u>Mathématiques</u>	28	207	16.5	1.75	8.88
Sciences et Technologie Majeur	12	90	16.5	2.75	9.33
Histoire / Géographie Majeur	19	119	17.25	2	8.73
<u>Première épreuve orale d'admission</u>	15	90	20	2	9.89
<u>Entretien 1<sup>ère</sup> partie</u>		90	20	1	10.14
<u>Arts visuels</u>		12	20	3	10.13
<u>Littérature de jeunesse</u>		43	19	2	9.31
<u>Musique</u>		35	18	2	9.9
Epreuve orale en langue étrangère	/				
<u>Anglais</u>		61	19	0.5	8.29
<u>Espagnol</u>		26	20	5	11.42
<u>Allemand</u>		2	19	16	17.5
<u>Portugais</u>		/	/	/	/
<u>Italien</u>		1	8	8	8
E.P.S.	/	90	16.25	2.75	9.57
<u>Entretien</u>		90	20	1	9.08
<u>Course 1500 m</u>		76	16	0	10.12
<u>Danse</u>		14	19.5	3	9.71

\* pour l'ensemble des candidats ayant composé.

Total du dernier candidat admissible : 76/160

9.5 / 20

**Total des points du :**

- premier admis : 219,75 / 280      15,7 / 20

- dernier admis : 138,25 / 280      9,87 / 20

<u>C.R.P.E. EXTERNE PRIVE</u>	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
<b>Inscrits</b>	<b>64</b>	<b>12.5</b>	<b>446</b>	<b>87.5</b>	<b>510</b>
<b>Admissibles</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>81</b>	<b>90</b>	<b>90</b>
<b>Admis définitivement</b>	<b>5</b>	<b>8.7</b>	<b>52</b>	<b>91.3</b>	<b>57</b>

<b>Nombre de postes mis au concours</b>	<b>67</b>
---	-----------

### SITUATIONS ANTERIEURES

SITUATIONS ANTERIEURES	NOMBRE
Elève CFPP	<b>39</b>
Etudiant	<b>10</b>
Agén Non titulaire Education Nationale	<b>3</b>
Sans emploi	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>

### **REPARTITION PAR CATEGORIE DE DIPLOME DES CANDIDATS ADMIS DEFINITIVEMENT**

DIPLOMES	NOMBRE
- Dispenses de diplôme (femmes élevant ou ayant élevé au moins trois enfants et sportifs de haut niveau)	<b>2</b>
- Bac + 5	<b>6</b>
- Bac + 4	<b>9</b>
- Bac + 3	<b>40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>

# *Eléments Statistiques*

**C.R.P.E.**

**2<sup>nd</sup> CONCOURS**  
**INTERNE PRIVE**

**ACADEMIE DE TOULOUSE**  
**2<sup>nd</sup> CONCOURS INTERNE PRIVE – SESSION 2006**  
**NOTES OBTENUES PAR LES CANDIDATS DANS LES DIFFERENTES**  
**EPREUVES**

	Nombre de notes éliminatoires	Candidats présents	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne de l'épreuve *
<u>Français</u>	7	15	9	2	5.5
<u>Mathématiques</u>	2	15	11.25	3	7.15
Sciences et Technologie Majeur	0	5	10.25	5.75	8.25
Histoire / Géographie Majeur	2	10	10.75	4.75	7.48
<u>Première épreuve orale d'admission</u>	/	2	6	6	6
<u>Entretien 1<sup>ère</sup> partie</u>		2	10	5.5	7.75
<u>Arts visuels</u>		/	/	/	/
<u>Littérature de jeunesse</u>		1	2	2	2
<u>Musique</u>		1	6.5	6.5	6.5
Epreuve orale en langue étrangère	/				
<u>Anglais</u>		2	8	6.5	7.25
<u>Espagnol</u>		/	/	/	/
<u>Allemand</u>		/	/	/	/
<u>Portugais</u>		/	/	/	/
<u>Italien</u>		/	/	/	/
E.P.S.	/	2	5.25	4.25	4.75
<u>Entretien</u>		2	5	3	4
<u>Course 1500 m</u>		2	5.5	5.5	5.5
<u>Danse</u>		/	/	/	/

\* pour l'ensemble des candidats ayant composé et non compris les épreuves facultatives.

Total du dernier candidat admissible : 69,25 / 160 (8,65 / 20)

<u>C.R.P.E. 2<sup>nd</sup> CONCOURS</u> <u>INTERNE PRIVE</u>	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL
<b>Inscrits</b>	9	28	23	72	32
<b>Admissibles</b>	0	0	2	100	2
<b>Admis définitivement</b>	0	0	0	0	0

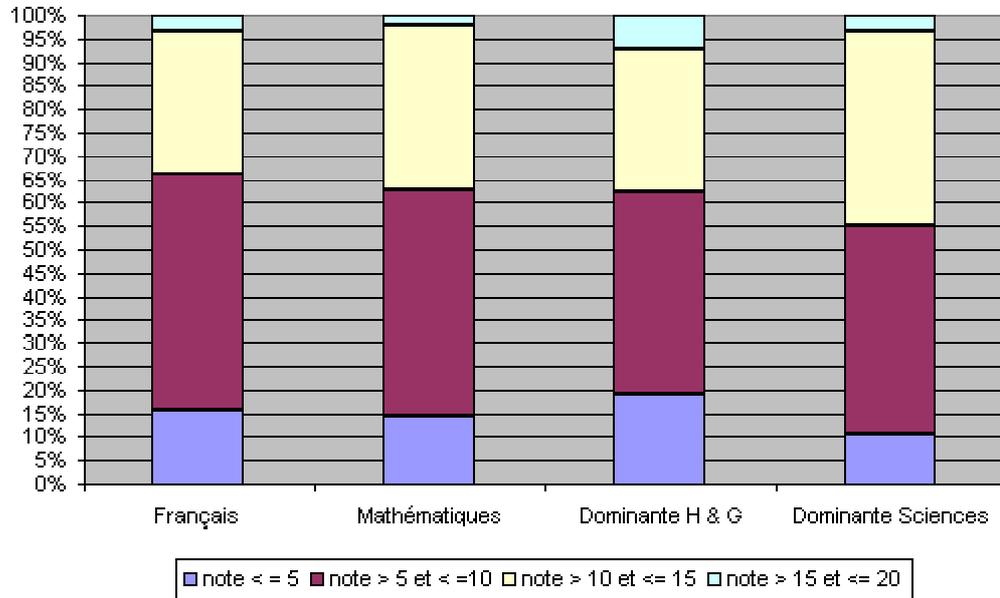
<b>Nombre de postes mis au concours</b>	<b>8</b>
---	----------

# *Eléments Statistiques*

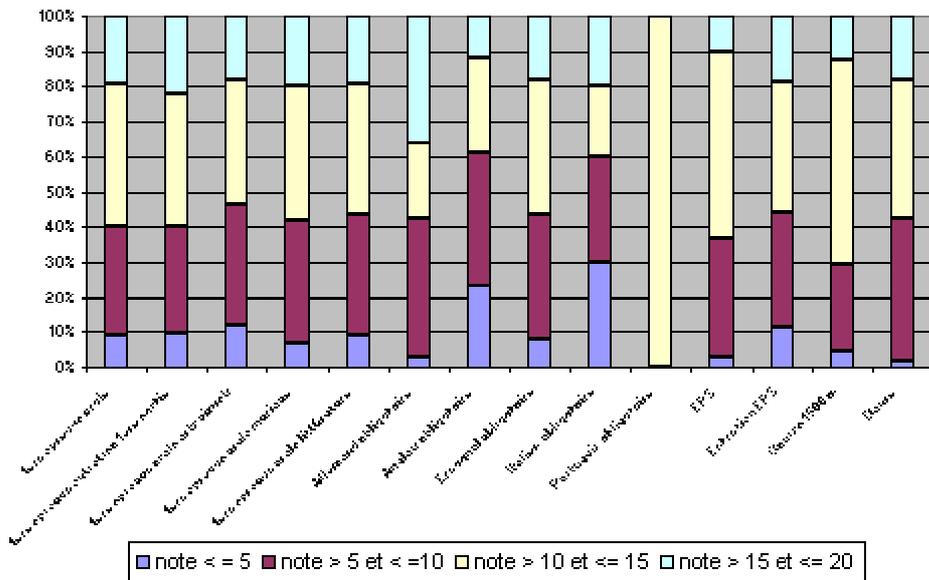
**C.R.P.E.**

**REPARTITION DES**  
**NOTES DANS LA GRILLE**  
**DE NOTATION**

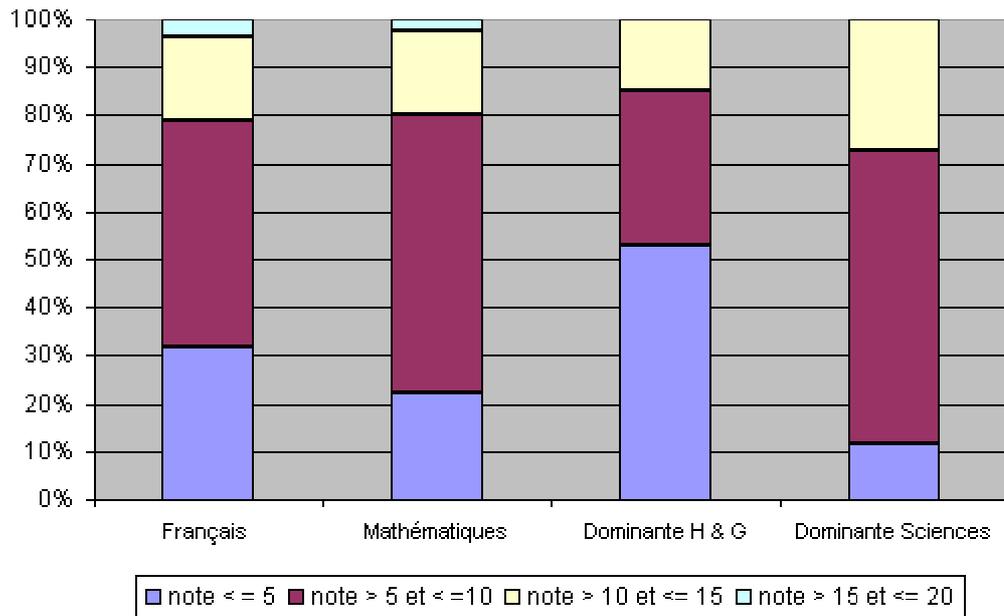
### Epreuves d'admissibilité Concours Externe Public 2006



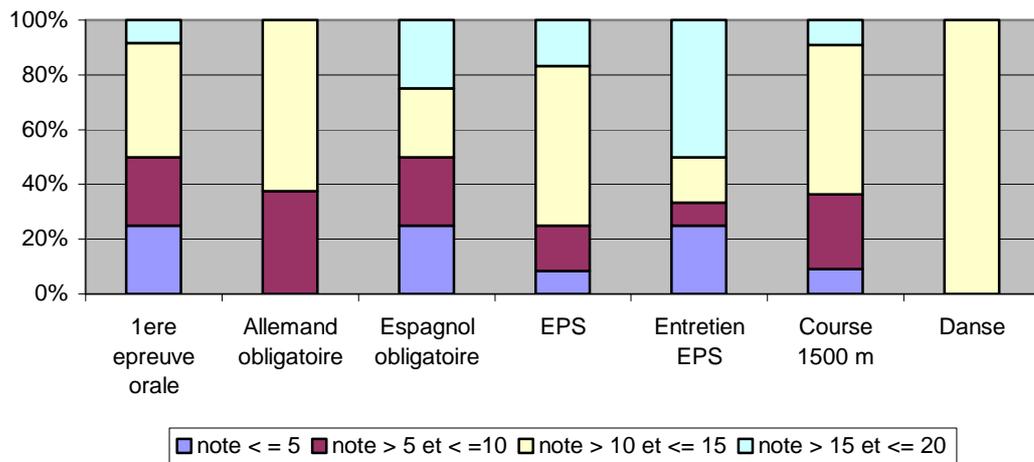
### Epreuves d'admission Concours Externe Public 2006

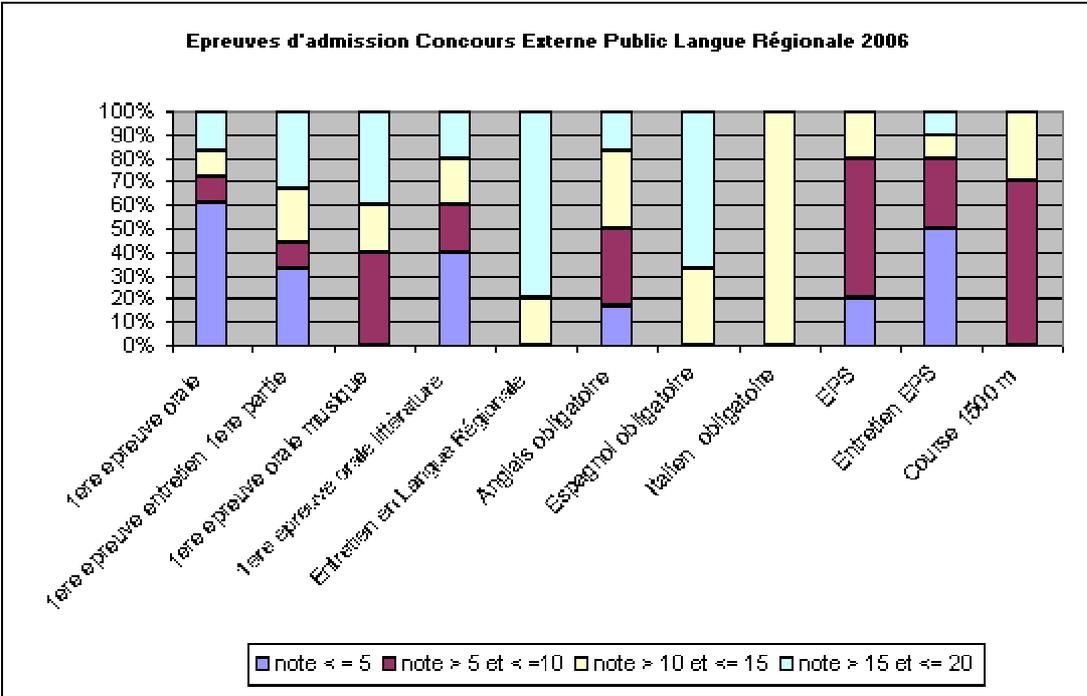
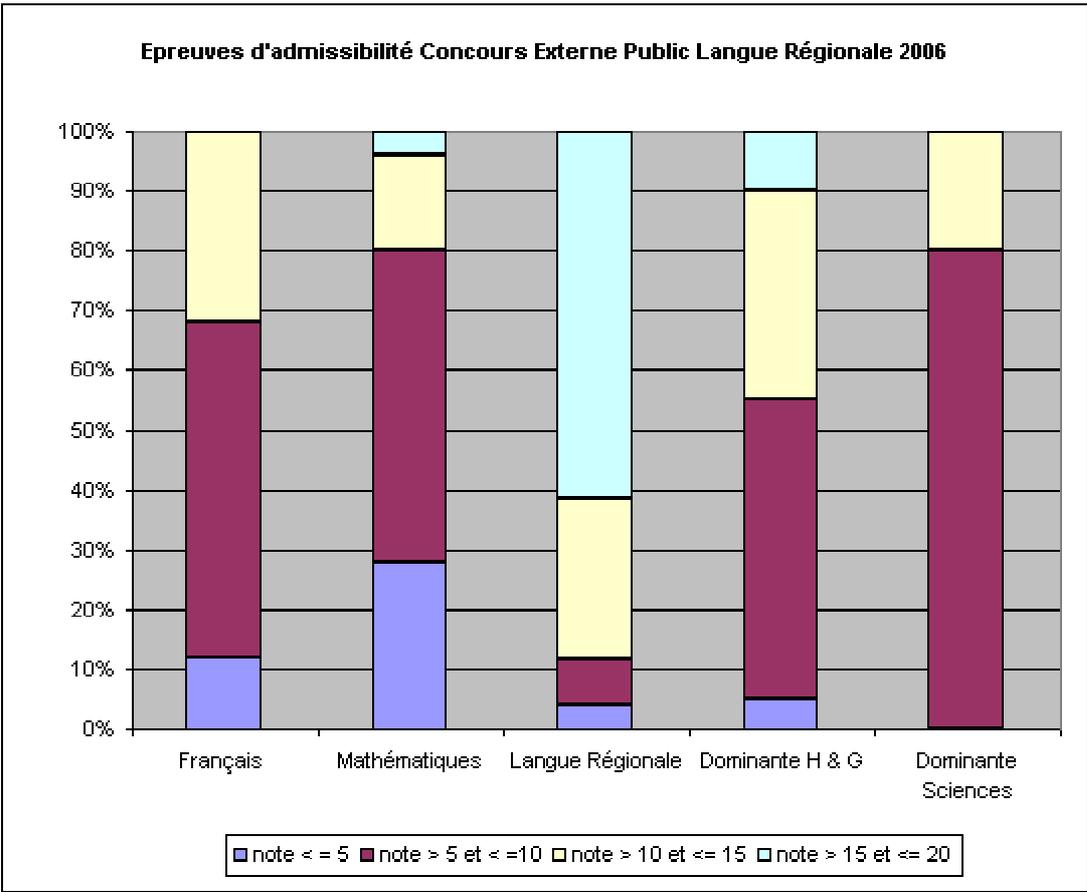


### Epreuve d'admissibilité 3ème Concours Public 2006

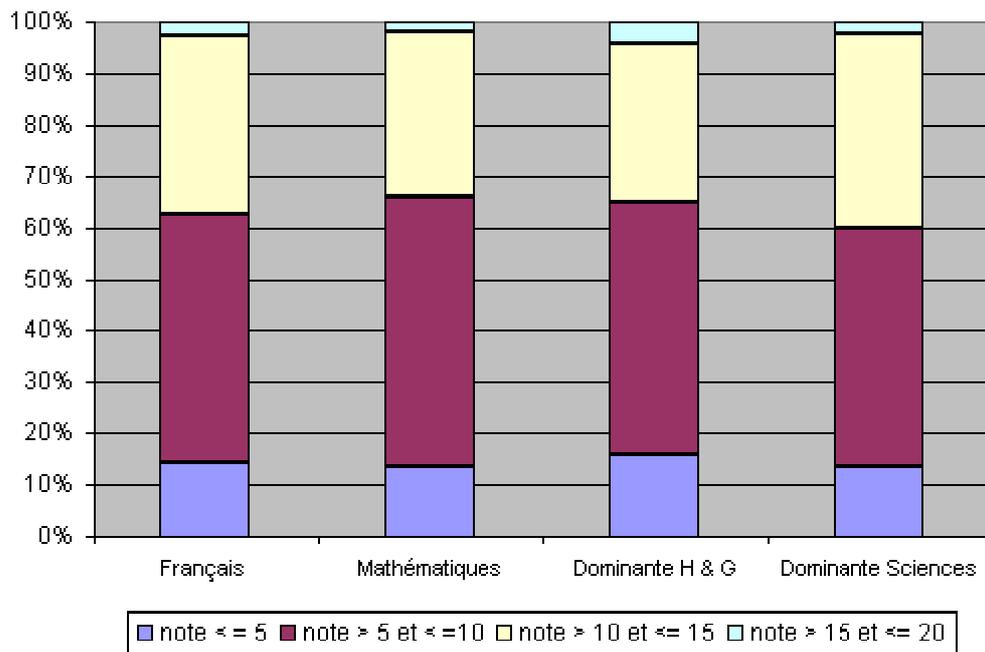


### Epreuves d'admission 3ème Concours public 2006

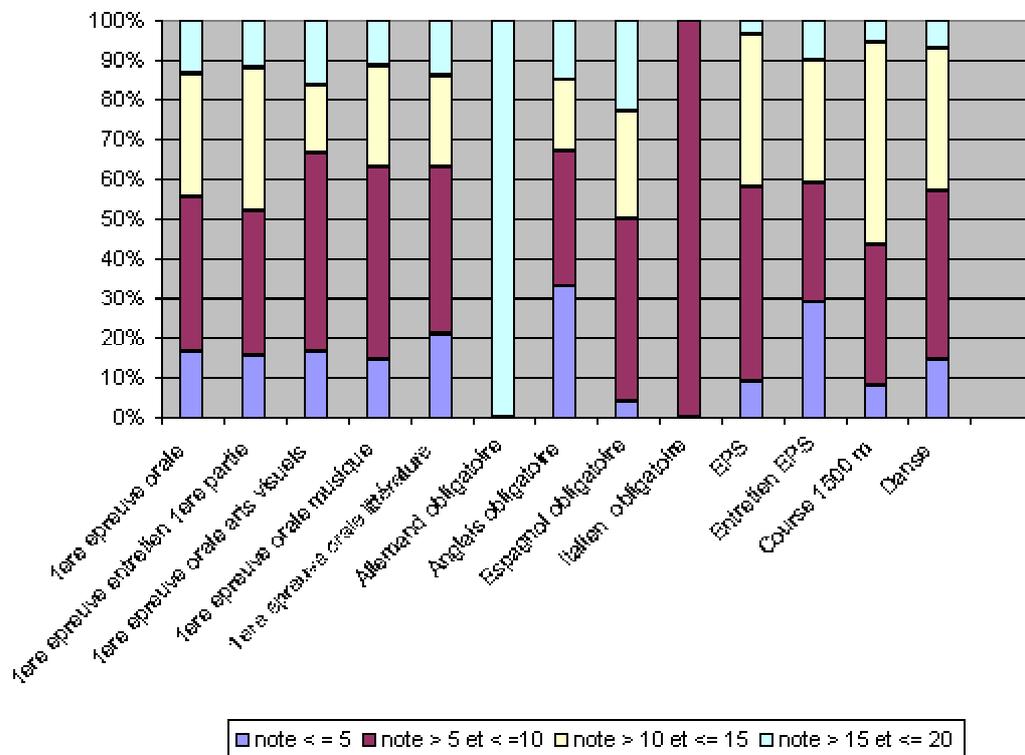




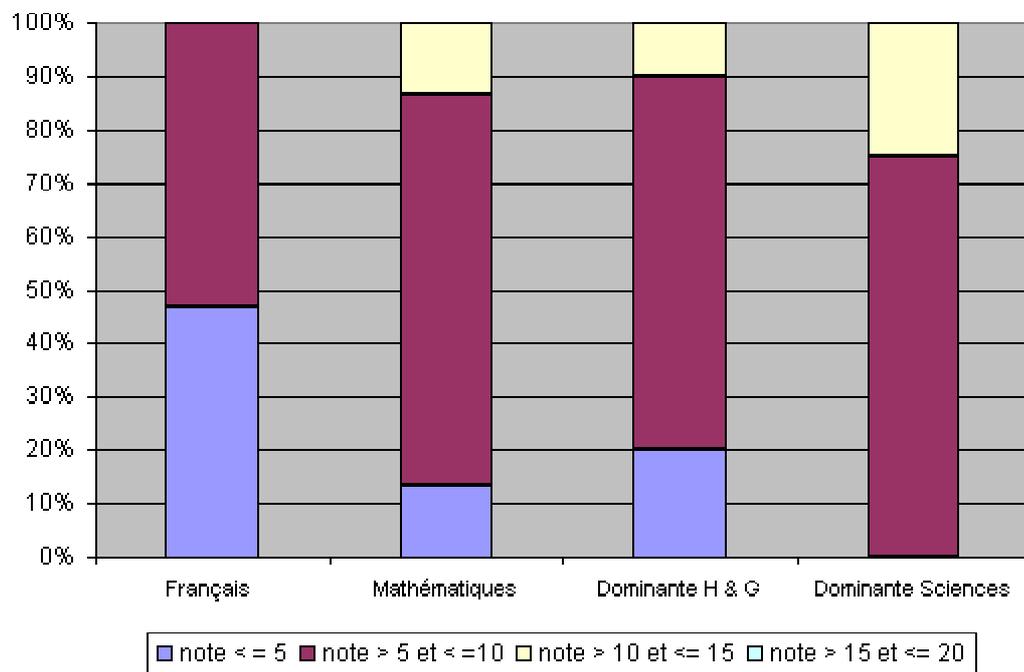
### Epreuves d'admissibilité Concours Externe Privé 2006



### Epreuves d'admission Concours Externe Privé 2006



### Epreuves d'admissibilité 2nd Concours Interne Privé 2006



### Epreuves d'admission 2nd Concours Interne Privé 2006

